LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12888 – 6 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | DIMANCHE 6 - LUNDI 7 JUILLET 1986

Révolte des gueux au Liban

EXPRIMANT la volonté patiente et tenace qu'a la Syrie de faire prévaloir ses vues au Liban, une compagnie des Forces spéciales de l'armée de Damas s'est déployée, vendredi 4 juillet, à Beyrouth-Ouest, secteur musulman de la ville.

C'est la première fois depuis l'été 1982 que la Syrie prend ainsi le risque d'exposer quelque deux cents de ses soldats d'élite dans une partie de la capitale où règne l'anarchie et où les milices musulmanes ne cessent de s'entre-déchirer. En treillis bariolé de rose, fusil-mitrailleur ou lance-roquettes à l'épaule, ils vont appuyer les huit cents soldats de l'armée libanaise arrivés cette semaine à Beyrouth-Ouest, conformément au « plan de sécurité » adopté à la mi-juin à Damas.

L'objectif est clair : substituer un semblant d'ordre au « règne des miliciens » afin de refaire l'unité du camp musulman, sans laquelle toute tentative de solution négociée – sous l'égide de Damas bien sûr – avec la partie chrétienne est condamnée d'emblée.

L'ORDRE syrien s'imposera-t-il à Beyrouth-Ouest ? L'expérience des innombrables « pacifications » qui n'ont duré que l'espace de quelques semaines impose la plus extrême prudence. Car la Syrie demeure très vulnérable à Beyrouth-Ouest, du fait du renforcement accéléré depuis plusieurs mois de la présence des partisans de M. Yasser Arafat dans les camps palestiniens.

Tant que le président syrien, M. Hafez El Assad, n'aura pas pris le dessus dans la partie de bras de fer qui l'oppose depuis des années au chef de l'OLP, ce dernier pourra tenter de saboter tout succès syrien au Liban. La « guerre des camps » – qui connaît un répit – n'est qu'un des épisodes de ce duel Assad-Arafat, même si elle est menée par les miliciens du mouvement chiite Amal, lesquels – au-delà de l'alliance avec Damas – ont leurs propres raisons de s'opposer à la reconstitution d'un pouvoir palestinien autonome à Beyrouth.

LES Libanais viennent d'exprimer avec éclat leur exaspération unanime après onze années d'une guerre civile qui a ravagé leur pays. Ce mouvement s'est traduit jeudi par une grève générale massivement suivie dans un camp comme dans l'autre, consensus rarissime entre chrétiens et musulmans.

La grève, lancée par la Confédération générale des travailleurs du Liban, avait d'abord pour objet de dénoncer la dégradation de l'économie nationale : pénurie d'électricité, d'essence, voire de pain ou autres denrées de base ; hausse vertigineuse des prix – ils ont augmenté de plus de 68 % depuis le début de l'année – et baisse de près de 50 % de la livre libanaise en six mois par rapport aux principales devises. La paupérisation ne connaît pas de ligne de démarcation.

Les banderoles brandies par les manifestants de tous bords sommaient les « seigneurs de la guerre » de « vendre leurs armes pour acheter du pain et des médicaments ». Cette révolte des gueux ne peut, hélas ! trouver dans l'immédiat de traduction politique. Mais elle montre que le chaos libanais devient de plus en plus intolérable. A Beyrouth-Ouest, la tentative syrienne de pacification intervient donc à un moment propice.

(Lire page 5 le reportage de FRANÇOISE CHIPAUX.)

Bavure policière à Paris

L'inspection générale des services enquête sur la mort d'un jeune homme tué par un CRS



Un jeune homme âgé de vingt-huit ans a été tué par un policier pendant la nuit du vendredi 4 au samedi 5 juillet, à Paris.

Passager d'une 2 CV, la victime avait pris la fuite, à pied, dans le quartier de la rue Mogador (9e arrondissement), après que la voiture, à bord de laquelle il se trouvait et qui roulait en sens interdit, eut heurté une automobile arrivant en sens inverse. Selon plusieurs témoignages, le policier – un CRS – a tiré alors que le jeune homme se trouvait à terre. Le policier, au contraire, affirme qu'il se sentait menacé.

(Lire nos informations page 16.)

Un plan pour l'emploi

Le gouvernement veut relancer les TUC créer des activités locales et « blanchir » le travail noir

Grâce aux diverses mesures de traitement social, 400 000 chômeurs potentiels avaient été soustraits, en 1985, des listes de l'ANPE. En additionnant l'effet prévisible de chaque dispositif, pour 1986, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, n'obtient pas le même résultat. Il le sait déjà : l'effet sera inférieur de 120 000 à ce que son prédécesseur avait réussi à établir.

Tous les programmes perdent de leur efficacité avec le temps. Les TUC « patinent » ou régressent. Les stages pour les jeunes ne bénéficieront qu'à 50 000 personnes, contre 120 000 actuellement. Les stages pour les chômeurs de longue durée plafonneront à 40 000, alors qu'ils avaient profité à 75 000 personnes. Et ainsi de suite. Même le plan d'urgence en faveur des jeunes, sur lequel reposent tous les espoirs du gouvernement, rapporterait peu. D'ici à la fin de l'année, 10 000 personnes seulement seraient concernées pour ce qui est des embauches exonérées de charges sociales.

Comme on le constate depuis deux mois, le risque est grand, désormais, de voir les chiffres du chômage augmenter au rythme mensuel de 25 000 ou 30 000.

Aussi travaille-t-on beaucoup en ce moment au ministère des affaires sociales et de l'emploi, sur des formules nouvelles. Manifestement, un plan pour l'emploi se prépare pour une échéance proche. Que pourrait-il contenir entre les innovations, les replâtrages des dispositions existantes, les corrections légères et les projets à long terme ?

Côté innovations, il y aurait deux propositions. Dans le droit fil de ce que M. Pierre Méhaignerie (UDF) a pu mettre en place en Ille-et-Vilaine, ou en s'inspirant encore de l'expérience menée par M. Christian Pierret (PS) à Saint-Dié (Vosges), on lancerait sur une grande échelle des PIL (programmes d'intérêt local), pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de vingt-cinq ans et déjà indemnisés, soit au titre de l'allocation de fin de droits, soit de l'allocation spéciale de solidarité.

ALAIN LEBAUBE.

(Lire la suite page 13.)

M. Chadli malade

Le président algérien est « souffrant depuis quelques jours » et un « repos complet de deux semaines » lui a été prescrit, a annoncé samedi 5 juillet un communiqué officiel. La radio, de son côté diffuse un programme musical ininterrompu.

Carrefour du développement

Un avis de recherches pour M. Yves Chalier.

PAGE 7

Le « sorcier » extradé

José Lopez Rega, éminence grise des Peron, a été renvoyé par les Etats-Unis en Argentine.

PAGE 3

Le maïs de la discorde

Défendu par M. Guillaume, l'accord euro-américain est critiqué par MM. Chaban-Delmas et François-Poncet.

PAGE 13

Premier vol du Rafale

Un succès pour le futur avion de combat français.

PAGE 8

Le sommaire complet se trouve page 16

Le chef de l'Etat attendu lundi en URSS

M. Mitterrand entre New-York et Moscou

M. Mitterrand, qui a eu, vendredi à New-York, un déjeuner de travail avec le président Reagan, repartira lundi pour Moscou, où il doit s'entretenir à trois reprises avec M. Gorbatchev. Les relations Est-Ouest seront au centre de ces discussions, mais M. Mitterrand n'est porteur d'aucun message de M. Reagan.

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Les organisateurs des festivités qui marquent le centenaire de la statue de la Liberté n'auraient pas pu rêver, vendredi 4 juillet, d'un temps plus idéal : un beau soleil d'été a brillé sur New-York en ce Jour de l'indépendance américaine, garantissant les meilleures conditions au défilé dans la baie des plus grands voiliers du monde. Conduite par le bateau-école *Eagle* représentant les Etats-Unis, la parade à laquelle a participé le trois-mâts *le Belem*, malgré quelques problèmes techniques de dernière minute, a offert à des milliers de personnes un spectacle rare et d'une grande beauté.

Les moins attentifs n'ont pas été le président Reagan et son hôte, M. Mitterrand. Accompagnés de leurs épouses, les deux chefs d'Etat se sont retirés dès le début de la revue sous une tente ouverte sur le port, échappant ainsi aux ardeurs de Phœbus. Malgré les protestations que sa présence avait suscitées au Congrès, le navire chilien *Esmeralda*, le plus beau des vingt et un bâtiments présents, était là, et des applaudissements nourris ont même salué son passage. L'*Esmeralda* aurait servi de centre de torture au début de la dictature du général Pinochet.

La partie franco-américaine de ces festivités s'est conclue par un déjeuner de travail à l'amirauté sur Governors Island. Du côté français, MM. Raimond et Giraud, ministres respectivement des affaires étrangères et de la défense, ont participé à cette rencontre, et, du côté américain, le secrétaire d'Etat, M. Shultz (et non le vice-président Bush, comme indiqué vendredi par erreur), et le secrétaire à la défense, M. Weinberger, assistaient M. Reagan.

Pour autant qu'on puisse en juger, la conversation a porté essentiellement sur les rapports Est-Ouest. Après les dernières propositions soviétiques en matière de désarmement présentées à la mi-juin à Genève, le président américain paraît persuadé qu'il existe désormais un intérêt plus clair que jamais des deux Super-Puissances à une réduction des armes stratégiques. Il a toutefois déploré l'impossibilité de vérifier l'application des précédents traités signés avec l'Union soviétique, laissant entendre que celle-ci n'hésitait pas à les violer. L'initiative de défense stratégique (la « guerre des étoiles ») a précisément pour objet, aurait-il souligné, de pallier les inconvénients résultant de cette situation.

Rappelant le rôle joué par la France dans la décision d'installer des fusées Pershing pour faire face à la menace des SS-20 soviétiques en Europe, M. Mitterrand aurait insisté sur le nécessaire équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. Cela l'aurait amené à s'inquiéter des risques de dérapage qu'entraînerait le non-respect par les Etats-Unis du traité de SALT 2, comme M. Reagan en a fait planer la menace, et, plus gravement encore, du traité ABM limitant les systèmes antimissiles.

MANUEL LUCBERT.

(Lire la suite page 3.)

Le voyage du pape en Colombie

Coup de semonce de Jean-Paul II

Dix-huit ans après Paul VI, venu pour l'assemblée générale des évêques d'Amérique latine, Jean-Paul II devait arriver, le samedi 5 juillet à Medellin, grande cité industrielle au centre du pays. Il devait de nouveau y visiter des quartiers populaires, avant de se rendre, le dimanche 6, dans la cité martyre d'Armero, pour l'étape la plus émouvante de son voyage en Colombie.

POPAYAN
de notre envoyé spécial

En bousculant, le 4 juillet, une mécanique qui se voulait trop bien huilée, Jean-Paul II a soudain donné à son voyage en Colombie une teneur que ses derniers discours, d'un ton plutôt paternaliste, n'avait peut-être pas laissé prévoir. Les quelque soixante-dix journalistes qui le suivent attendaient une quatrième journée haute en couleurs, après une certaine grisaille qui a marqué le début du séjour à Bogota.

Au programme de ce vendredi, trois étapes : Tumaco, une grosse bourgade somnolente au bord du Pacifique, à l'extrême sud du pays ; Popayan, la noble cité coloniale du Sud ; et, enfin, Cali, troisième ville de Colombie avec plus d'un million d'habitants, métropole industrielle paralysée dans son élan par la crise économique du milieu des années 70. Trois images contrastées du pays : Tumaco avec une population en quasi-totalité noire, descendant d'esclaves et s'adonnant aujourd'hui à la pêche et à une agriculture assez rudimentaire ; Popayan, aristocratique chef-lieu de la région du Cauca, qui compte le plus important pourcentage de populations andines indigènes de toute la Colombie. Cali, enfin, avec son mélange, classique dans le tiers-monde, de modernisme débridé et de marginalisation sociale.

Le petit *« picotement »* de la journée venait de la redécouverte d'une antique prophétie selon laquelle à Popayan, après un tremblement de terre survenu un jeudi saint, un pape se rendrait en visite et, là, verrait *« son cœur exploser »*. Or Popayan a été en partie détruite par un tremblement de terre le jeudi saint de 1983. L'ombre de l'attentat, qui plane toujours quelque peu depuis le 13 mai 1981, sur les déplacements de Jean-Paul II, s'en trouvait évidemment épaissie.

Au programme du pape dans la capitale du Cauca, deux rencontres avec la population étaient prévues. La première eut lieu sur la grand-place de la ville. La foule s'était rassemblée pour assister à l'entrée du pèlerin dans la cathédrale, un édifice fermé au public depuis, précisément, le tremblement de terre qui fit s'effondrer la voûte et provoqua la mort d'une cinquantaine de personnes venues assister à la première messe du 31 mars 1983.

JEAN-PIERRE CLERC.

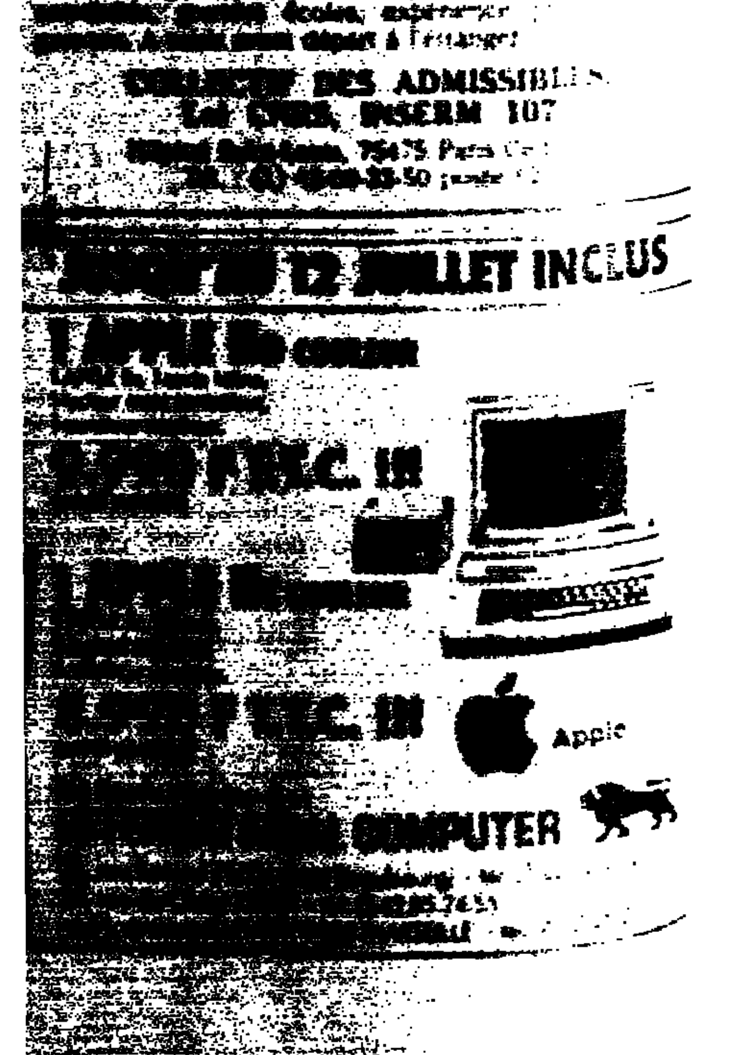
(Lire la suite page 3.)

SUR LES ETRANGERS

de M. Pasqua

M. Doubin répondent

propositions du PS



RENDEZ-VOUS

Lundi 7 juillet. – *URSS :* Visite du président Mitterrand (*jusqu'au 10*).

Strasbourg : Session du Parlement européen.

Bruxelles : conseil des ministres européens de l'économie.

Vienne : Conférence de l'ONU sur la Namibie.

Hammamet : Première session de l'Université euro-arabe.

Mardi 8 juillet. – *Strasbourg :* Le secrétaire général de l'ONU visite le siège du Conseil de l'Europe.

Vienne : Investiture de Kurt Waldheim comme président de la République.

Rome : Visite du président brésilien M. Sarney.

Mercredi 9 juillet. – *Bonn :* Entretien entre le secrétaire général de l'ONU et le chancelier Kohl.

Luxembourg : Discours du président portugais, M. Soarès, devant le Parlement européen.

Jeudi 10 juillet. – *Tchad :* Visite du ministre de la coopération, M. Aurillac, dans le Sud.

Grèce : Visite du premier ministre chinois.

Turquie : Visite du premier ministre du Pakistan.

Vienne : Discours de clôture de la conférence sur la Namibie.

Vendredi 11 juillet. – Visite à Paris du président des Comores, M. Abdallah.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont *invités* à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 550 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 65 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

Il y a soixante-quinze ans, le « coup d'Agadir »

La France et l'Allemagne au bord de la guerre pour le Maroc

PARTIE quelques semaines plus tôt de sa base du Cameroun, la canonnière allemande *Panther* arrive le 1er juillet 1911 devant le port sud-marocain d'Agadir, y débarquant aussitôt un contingent symbolique.

L'affaire peut paraître bénigne. Agadir est, à l'époque, un port de médiocre importance, à peu près complètement fermé au commerce européen, et la *Panther*, un petit navire de 1000 tonneaux, doté en tout et pour tout de deux pièces d'artillerie de 105 et d'un équipage de cent vingt hommes. Pourtant, il ne s'agit pas d'une escale de routine, et les chancelleries européennes savent très vite à quoi s'en tenir. En effet, le jour même de son arrivée à Agadir, la présence de la *Panther* dans les eaux sud-marocaines est notifiée aux gouvernements des puissances garantes de l'acte d'Algésiras (1) par la remise d'un mémorandum qui précise les raisons de la démarche allemande et donne à celle-ci le sens d'une démonstration de force.

Officiellement, il s'agit d'assurer la protection des sujets allemands présents dans la région contre une éventuelles agitations des tribus, « *à la suite d'événements qui se sont produits dans d'autres parties du Maroc* ». La *Panther*, que doit rejoindre quelques jours plus tard le croiseur *Berlin*, parti le 28 juin de Kiel, restera au mouillage en rade d'Agadir aussi longtemps que l'ordre et le calme n'auraient pas été rétablis dans l'Empire chérifien. En réalité, la puissance visée est, de toute évidence, la France, qui a fait occuper Fez au mois de mai par le général Moinier et a établi son protectorat de fait sur une partie importante du territoire marocain. *Le* « coup d'Agadir » ouvre donc entre Berlin et Paris une crise grave, souvent considérée comme le prélude de la guerre de 1914.

En 1905 déjà, les deux puissances se sont livrées à propos du Maroc à une partie de bras de fer dont les enjeux dépassaient de beaucoup le cadre de ce pays convoité, en proie à une véritable anarchie « féodale ».

Une épreuve de force

Désireuse d'étendre sa domination à l'ensemble du Maghreb et poussée dans cette voie par les hommes du « parti colonial », la France s'est appliquée au cours des années précédentes à obtenir l'adhésion des puissances méditerranéennes à ses projets d'expansion dans l'Empire chérifien. Successivement l'Italie en 1900, en échange du désintéressement français en Tripolitaine, la Grande-Bretagne en 1904, puis l'Espagne – également en 1904 et contre promesse secrète de cessions territoriales au nord et à l'extrême sud du pays – ont donné leur accord au gouvernement français. Fort de ces appuis diplomatiques, il est engagé dans une politique d'intervention au Maroc visant à y établir son *protectorat. Quant au gouvernement de* Berlin, Delcassé n'a pas jugé utile de lui demander son aval, l'Allemagne n'étant pas « puissance méditerranéenne » et n'ayant à ses yeux que des intérêts mineurs dans l'Empire chérifien. Les responsables de la Wilhelmstrasse sont, bien entendu, d'un avis différent. Ayant hautement proclamé sa volonté de mener une « politique mondiale », l'Allemagne peut-elle accepter que la question marocaine soit réglée sans qu'elle soit le moins du monde consultée ?

Ce sont ces considérations de prestige, en même temps que le désir de saisir au vol une occasion de perturber la toute récente Entente cordiale franco-anglaise, qui inclinent Berlin à agir, le souci des intérêts économiques du Reich servant sur*tout de prétexte à son intervention*. Officiellement, c'est pour empêcher les Français de réaliser leurs « desseins agressifs » que le chancelier von Bülow incite *l'empereur à se rendre à Tanger en mars* 1905. Se présentant comme le défenseur de la souveraineté marocaine, Guillaume II y prononce des paroles vigoureuses dont le contenu, passablement déformé par la presse, provoque une vive tension entre la France et l'Allemagne.

La menace de guerre et le « bluff » allemand contraignent Delcassé à la démission et amènent le président du conseil Rouvier à accepter que le sort de l'Etat chérifien soit réglé par une conférence internationale. Réunie à Algésiras en janvier 1906, celle-ci ne donne toutefois à l'Allemagne – pratiquement isolée pendant toute la durée de la rencontre – que des satisfactions mineures. Certes, la France doit provisoirement renoncer à établir son protectorat sur le Maroc, mais *l'acte final de la conférence lui reconnaît* une situation privilégiée dans ce pays, et la première phase du conflit se solde donc pour elle par un net avantage sur sa rivale.

L'acte d'Algésiras ne prévoit rien dans le cas de troubles intervenant à l'intérieur du Maroc. Or, à partir de 1907, les désordres *prennent* dans l'Empire un caractère endémique, offrant aux militaires d'innombrables prétextes d'intervention. Inquiète de cette progression à petits pas, l'Allemagne comprend vite qu'elle ne pourra empêcher indéfiniment l'implantation de la France et qu'il peut lui être utile de se servir des droits qu'elle prétend posséder au Maroc. Aussi adopte-t-elle à la fin de 1908 une attitude nouvelle, Guillaume II se déclarant disposé – pour obtenir de la France une plus grande souplesse dans le conflit balkanique – à « *en finir avec ces frictions* ». L'accord conclu entre les deux pays en février 1909 reconnaît à *la France une situation prépondérante au* Maroc, en échange de quoi celle-ci admet de partager avec l'Allemagne un certain nombre d'avantages économiques.

Que ce « condominium » aux contours mal défini ait pu servir de prologue à un rapprochement franco-allemand, comme l'avait imaginé le ministre des affaires étrangères Pichon, ne relève pas nécessairement du domaine de l'illusion *a posteriori*. Des travaux récents, en particulier ceux de Jean-Claude Allain, biographe de Caillaux et historien minutieux de l'affaire marocaine, montrent que l'« échec » de la convention de 1909, monté en épingle dans les deux pays par une historiographie fortement imprégnée de nationalisme, est largement mythique (2). En fait, le changement de cap de la diplomatie allemande répond à bien des égards à celui de la France.

Amorcé depuis plusieurs mois, le tournant *de la politique* marocaine *de Paris* devient manifeste au printemps 1911 lorsque la décision est prise de faire marcher sur Fez les troupes du général Moinier, à la suite d'une rébellion contre le nouveau sultan Moulay-Hafid et dans le but affiché de protéger la vie des colons européens *bloqués dans la ville. De cette décision* du 22 avril 1911, par laquelle la France s'engage dans l'engrenage aventuriste de la conquête militaire, nous savons qu'elle a *été* prise par une équipe extrêmement restreinte où figurent, en l'absence du chef de l'Etat et d'une bonne partie des membres du cabinet, les deux ministres intéressés – Cruppi aux affaires étrangères et Bertaux à la guerre – et le président du conseil Monis, qui entérine la décision plus qu'il ne l'a créée, en accord avec les militaires et avec certains diplomates influents.

Il existe alors un « groupe dirigeant marocain », *proche des centres de commande* et dont les membres – une vingtaine de personnes environ – concourent à forger la politique marocaine de la France. Il rassemble *un certain nombre de diplomates* et d'hommes d'affaires, la liaison entre les deux catégories étant assurée par Gaston Guiot, ministre plénipotentiaire en disponibilité, dont le rôle est capital. Mais, au sein même de cette équipe, s'affrontent deux conceptions de l'impérialisme : une tendance à la progression par la négociation et l'entente internationale, qui a la faveur des « financiers », et une tendance plus dure qui, soutenue par certains industriels et par les militaires, conduit le nouvel hôte du Quai d'Orsay, Cruppi, à l'épreuve de force.

La marche sur Fez, achevée le 21 mai, outrepasse singulièrement les droits attribués à la France par l'acte d'Algésiras. Elle permet donc à l'Allemagne de rouvrir le dossier du Maroc au nom de la violation du *statu quo*. Dans quelle perspective ? Pour les milieux pangermanistes, l'intervention française doit fournir au Reich l'occasion de prendre pied au Maroc, et leur pression s'exerce directement dans le sens de l'épreuve de force.

Guillaume II considère au contraire que son pays doit rester dans une expectative prudente, tandis que la France s'épuisera, militairement et financièrement, dans une aventure outre-mer qui peut déclencher contre elle une véritable « guerre sainte ». Si elle devait ainsi dégarnir sa frontière de l'Est, « *ce ne serait pas du tout*, estime le Kaiser, *un malheur pour l'Allemagne* », et il recommande de n'y pas faire obstacle à l'initiative de Paris. Il finit néanmoins par se rallier à la solution intermédiaire que propose le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Kiderlen-Wächter. Pour celui-ci, il faut accepter d'abandonner à la France la totalité du *Maroc, à condition d'obtenir d'elle* de substantielles compensations. Bien entendu, il faut pour cela exercer une forte pression en prenant par exemple une hypothèque sur le Sud marocain. La décision d'envoyer la *Panther* devant Agadir s'inscrit dans cette stratégie de la tension calculée.

Avant que Berlin ne s'engage dans une épreuve de force périlleuse avec la France, l'idée d'une compensation accordée à l'Allemagne en échange de son désintéressement au Maroc a bel et bien été évoquée. Le ministre des finances Joseph Caillaux y est favorable, de même que l'ambassadeur à Berlin Jules Cambon, qui a eu sur ce point des conversations avec Kiderlen. Mais les choses en sont restées là, et à Paris on espère bien faire l'économie d'un troc serré en prenant les Allemands de vitesse. Le « coup d'Agadir » ramène brusquement les Français aux réalités du jeu international.

Quelle va être leur réaction ? Envoyer à son tour un navire de guerre dans le Sud marocain et riposter à l'épreuve de force par la force ? Nombre de responsables militaires et certains hommes politiques, tel le ministre des affaires étrangères de Selves, inclinent en ce sens mais ce n'est l'avis ni du ministre de la marine Delcassé ni surtout de Caillaux, devenu le jour même du « coup d'Agadir » président du conseil. Comme le lui conseille le gouvernement britannique, celui-ci se montre décidé à poursuivre la négociation, et de fait les pourparlers reprennent en juillet. Toutefois, lorsque Kiderlen est interrogé par Cambon sur le prix réclamé par l'Allemagne pour que la France soit libre d'agir au Maroc, c'est la *totalité du Congo français* qu'exige le chef de la Wilhelmstrasse, décidé à pousser jusqu'au bout l'épreuve de force engagée le 1er juillet en agitant au besoin la menace de guerre.

Quels que soient les sentiments pacifiques de Caillaux, il ne peut souscrire aux exigences maximalistes de l'Allemagne. Sur ce point, le cabinet est unanime et, dès le 17 juillet, les Allemands sont avisés que la France n'accepte pas la cession de toute sa colonie d'Afrique centrale. La rupture paraît imminente. Mais le Kaiser et son entourage se montrent moins agressifs que les hommes de la Wilhelmstrasse. Les Français reçoivent du gouvernement britannique un appui décisif. Le pacifique Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, se risque même à déclarer dans un discours public que « *la formule de la paix à tout prix est indigne d'un grand pays* », et les escadres anglaises sont mises en état d'alerte.

Un règlement par troc

Après quelques jours d'une vive tension, *Kiderlen doit se résoudre* à modérer ses exigences. Les négociations reprennent donc entre Paris et Berlin, à deux niveaux, officiel et secret. Elles sont très difficiles. *En août, elles se trouvent de* nouveau interrompues du fait des exigences allemandes, et la France envisage même un moment d'avoir recours aux armes. Mais, interrogé par le président du conseil, le ministre de la guerre fait savoir que l'état de désorganisation dans lequel se trouve le haut commandement et la faiblesse de la France en artillerie lourde rendraient très aléatoire l'issue d'un conflit. Les négociateurs français doivent, en conséquence, se montrer un peu plus généreux envers l'Allemagne, en offrant notamment des concessions économiques au Maroc. Berlin se voit, de son côté, incité à plus de souplesse *par le déclenchement* d'une panique boursière que Caillaux, technicien des finances de haut vol, prétendra par la suite avoir provoquée de toutes pièces.

Finalement, un accord est conclu entre les deux puissances le 4 novembre 1911. L'Allemagne s'engage à ne pas « *entraver l'action de la France au Maroc* » et accepte à l'avance l'établissement du protectorat français sur ce pays. En échange, elle reçoit une partie importante du Congo français, avec accès à l'Atlantique et contre cession à la France – ce troc très inégal permettant à celle-ci de ne pas avoir l'air de céder à un chantage – d'un petit *territoire, le « bec de canard », situé* au sud du lac Tchad. Le risque de guerre est provisoirement écarté mais, à deux reprises au moins, on a frôlé la catastrophe.

La partie jouée au bord du gouffre par Kiderlen-Wächter s'achève par un gain substantiel obtenu par l'impérialisme allemand aux dépens d'un rival dont, il faut le rappeler, le comportement aventuriste et peu respectueux des engagements internationaux n'a pas été d'un poids négligeable dans les premiers développements de la crise. Si celle-ci n'a pas dégénéré en guerre européenne – dans une large mesure grâce au sang-froid et à l'habileté de Caillaux, – elle a incontestablement laissé des traces, inaugurant une période de raidissement et de course aux armements qui trouvera son aboutissement, trois ans plus *tard, dans le déclenchement* du premier conflit mondial.

PIERRE MILZA,
professeur à l'Institut d'études politiques, directeur du Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle.



« Le poing de fer de Guillaume II » (caricature de l'époque).

(1) L'acte final de la conférence d'Algésiras, qui avait élaboré en 1905 un règlement d'ensemble de la question marocaine, avait été paraphé par les représentants de onze puissances européennes et par ceux des Etats-Unis et du Maroc.

(2) J.-C. Allain, *Joseph Caillaud*, 1) *Le défi victorieux, 1863-1914*, Paris, Imprimerie nationale, 1978 ; 2) *L'oracle, 1914-1944*, id., 1981. J.-C. Allain, *Agadir, 1911*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

هكذا من الأصل

ARGENTINE : ancienne éminence grise de Peron

José Lopez Rega, le « sorcier », a été extradé par les Etats-Unis

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Après quatre mois de tractations judiciaires, les Etats-Unis ont extradé vers son pays d'origine celui qui fut, de 1973 à 1975, l'éminence grise et l'âme damnée du dernier gouvernement des Peron, José Lopez Rega, dont le passage a marqué le début de la période la plus noire de l'histoire argentine.

Alors qu'il était recherché depuis presque onze ans, c'est de lui-même que *« El Brujo »* (le sorcier), comme on l'avait surnommé à cause de ses « lumières » astrologiques, s'est livré au FBI le 13 mars dernier, espérant que son anticommunisme notoire lui permettrait d'obtenir de l'Amérique reaganienne l'asile politique.

Ayant échoué, il a tenté d'attendrir les tribunaux américains en se présentant comme un vieillard (il aura soixante-dix ans en octobre) miné par le diabète et persécuté pour des raisons politiques. Ni les juges américains ni le département d'Etat ne se sont laissé fléchir. Il a été ramené à Buenos-Aires, ce vendredi 4 juillet, sous escorte policière, et il devra comparaître devant la justice.

Aux termes de l'acte d'extradition, il est accusé d'avoir détourné des fonds publics et d'être responsable de huit des crimes imputés à l'organisation paramilitaire « triple A » (Alliance anticommuniste argentine), dont il aurait été le chef. Un minimum par rapport aux suspicions qui pèsent aussi bien sur lui que sur la triple A. Sous prétexte de chasse au communisme, cette dernière a enlevé, torturé ou assassiné les ennemis et les rivaux de Lopez Rega. Le nombre de ses victimes est généralement estimé à deux mille.

Lui même se serait approprié des millions de dollars de fonds réservés de la présidence et de produits de collectes humanitaires, notamment. Il aurait enfin organisé à son seul bénéfice un trafic d'armes avec la Libye. Des accusations dont il ne faisait pas grand cas en se livrant à la justice américaine. Ses avocats ? *« La Vierge les a choisis »*, a affirmé Maria Elena Cisneros, pianiste, sa compagne d'exil, de vingt-cinq ans sa cadette.

Elle n'a sûrement pas inspiré l'un d'eux, Mᵉ Luis Fors, américain d'origine cubaine, lorsqu'il a déclaré à la cour : *« On a accusé Hitler d'une infinité de crimes, d'avoir torturé et assassiné, mais on ne lui a jamais vu d'arme à la ceinture. Pour Lopez Rega, c'est la même chose. »* Une comparaison dont le seul mérite a été de mettre en évidence ses références politiques.

Une jeunesse exaspérée

Né le 17 octobre 1916 à Buenos-Aires de parents espagnols, Lopez Rega — qui s'affirme péroniste de la première heure — fait une carrière laborieuse dans la police fédérale. Il la quitte à quarante-cinq ans avec le grade de caporal-chef.

Jeune retraité, il trouve un emploi dans une usine textile avant de tenter sans succès une carrière de chanteur et de se recycler comme imprimeur. De tracts péronistes mais aussi d'ouvrages d'astrologie. Ce qui lui permet, entre autres, d'éditer ses « œuvres », l'une d'elles étant écrite... en collaboration avec l'archange Gabriel, selon la jaquette.

Institut de beauté astrologique

Avec l'ésotérisme, il a touvé sa voie. Il sévit même dans un institut de beauté astrologique *(« La beauté selon son signe »)*. Il est de toutes les sectes, de la loge maçonnique italienne P-2 à la Macumba (magie noire) brésilienne. Son destin s'éclaire lorsque, en 1965, il fait la connaissance de Maria Estela Martinez, plus connue sous le surnom d'Isabel et troisième femme du général Juan Domingo Peron, alors en exil à Madrid. En visite à Buenos-Aires, celle-ci le recrute comme garde du corps et homme à tout faire. Il remplit si bien la tâche qu'elle l'emmène avec elle à Madrid. Il a alors quarante-neuf ans. Trois ans plus tard, il devient secrétaire privé du général et profite de sa position pour sélectionner ses collaborateurs et initier les Peron aux sciences occultes. A cette époque, le général est septuagénaire et malade, quant à sa femme, elle n'a pas les moyens intellectuels de résister au « sorcier ».

En 1973, quand Peron revient triomphalement à Buenos-Aires et s'y fait réélire président, Lopez Rega est ministre du bien-être social — le portefeuille le plus important dans tout gouvernement péroniste, — sans pour autant abandonner son poste de secrétaire privé du général. A la mort de Peron, en juillet 1974, il conservera évidemment toutes ses attributions sous la présidence d'Isabel.

Depuis le début des années 70, l'Argentine se débat dans des problèmes économiques et sociaux dus à l'instabilité politique qui la caractérise depuis le coup d'Etat militaire contre le président Peron en 1955. L'instabilité et sa conséquence, la violence terroriste d'une jeunesse exaspérée.

Le retour de Peron n'est pas la panacée attendue. Le général pensait pouvoir calmer la jeune aile gauche de son parti, les Montoneros, qui se réclamait de lui. Il croyait que la rébellion d'inspiration marxiste se laisserait également convaincre. Ce n'est pas le cas. Lopez Rega a d'autres méthodes. Pour lutter contre le terrorisme, il crée — selon le témoignage d'un de ses principaux collaborateurs de l'époque — la triple A. Fin 1973, les crimes signés « AAA » se multiplient.

« Le sorcier » règle ses comptes. Avec les « communistes », avec la jeunesse péroniste, puis avec tous ceux qui s'opposent à lui.

Paradoxalement, la mort de Peron, en 1974, en renforçant encore le pouvoir de Lopez Rega, annonce le début de la fin de ce dernier. La faiblesse de la présidente et l'aggravation de la situation polarisent sur lui toutes les critiques.

L'armée, le syndicat péroniste et une partie des dirigeants du mouvement s'élèvent contre les folies ésotériques du « Brujo ». On raconte qu'il aurait fait allonger Isabel sur le cercueil d'Eva — l'égérie historique de Peron — *« pour qu'elle s'imprègne de son essence spirituelle »*. Et aussi que, pendant les derniers jours du général, il restait collé à lui, car il se disait sa source de vie.

En 1975, le cœur brisé, Isabel finira par céder. Et Lopez Rega prend le chemin de l'exil. Il est installé dans la villa des Peron à Madrid quand il apprend le coup d'Etat militaire de 1976. Les nouveaux dirigeants, même s'ils récupèrent les hommes et les méthodes de la triple A, n'en lancent pas moins un mandat d'arrêt contre lui.

L'exilé devient un fugitif. Il disparaîtra alors pendant onze ans, qu'il passera en majeure partie en Suisse — si l'on en croit les dires de sa compagne, — où il dispose d'un compte en banque. Le procès qui va s'ouvrir à Buenos-Aires permettra peut-être d'en connaître le contenu.

CATHERINE DERIVERY.

CHILI : après deux jours de grève générale

Les « poblaciones » de Santiago enterrent leurs morts

Santiago-du-Chili *(AFP, Reuter, AP)*. — *« Le dilemme auquel doit faire face le Chili est l'ordre ou le chaos »*, a déclaré vendredi 4 juillet, à Santiago, le général Pinochet, au lendemain de la grève générale et nationale de quarante-huit heures organisée par l'Assemblée civile et qui a pris fin jeudi. Le bilan officiel de deux jours de manifestations et de violences est de sept morts, une cinquantaine de blessés et six cents arrestations. *« Il semble que l'on veuille appliquer ici le modèle du Nicaragua »*, a ajouté le général Pinochet, au cours d'une conférence de presse, mais il s'est refusé à commenter les manifestations.

Vendredi, la capitale avait retrouvé son visage normal et animé, mais une certaine tension persistait dans les banlieues ouvrières de la périphérie, les *poblaciones*, où ont eu lieu les obsèques des victimes. Un étudiant âgé de dix-huit ans, de l'université catholique, est mort sous les balles jeudi soir dans le quartier ouvrier de la Legua, au sud de Santiago. *« Il habitait à la Legua et avait dit il y a quelques jours à sa mère qu'il voulait faire son service militaire pour expliquer aux soldats qu'il ne fallait pas tirer sur le peuple »*, a raconté Mᵐᵉ Aurelia Luco, membre de la commission chilienne des droits de l'homme. Quelques heures avant sa mort, l'étudiant avait même posé une pancarte sur la place du quartier, disant : *« Ne tirez pas sur le peuple ! »*

Dans d'autres quartiers, des pancartes semblables ont été accrochées, portant des inscriptions comme : *« Ne tirez pas ! »* ou *« Zone de mères, de sœurs, de fiancées »*.

La mère de Nadia Fuentes Escobar, une fillette de treize ans qui vivait à los Copihues et a été tuée, raconte son cauchemar. *« J'ai demandé à ma fille d'aller chercher le pain, et on lui a tiré dessus. Elle est tombée morte sur le trottoir, le pain à côté d'elle. »*

Carlos Gaete n'oubliera pas la journée de jeudi : il a en effet été blessé d'une balle alors qu'il était couché, malade, chez lui, dans le quartier populaire de los Nogales. *« Tout s'est passé très vite, car une balle est entrée par la fenêtre et une autre par la porte. »* A los Nogales et dans les autres quartiers qui entourent Santiago comme un cordon de pauvreté, de chômage et d'angoisse, des milliers de manifestants avaient érigé des barricades de pneus enflammés tandis que les forces de l'ordre menaient des opérations de représailles.

Patrouilles de soldats et carabiniers continuent à veiller au maintien de l'ordre. *« Pour nous, leur seule présence est une menace, car ce sont des forces répressives, et ils font de la provocation »*, déclare un dirigeant local du quartier de la Victoria. A l'est, dans les quartiers élégants de la Providencia, los Condes, Vitacura et la Reina, on ne remarque, en revanche, pas de contrôle particulier, et le rythme des activités a repris normalement.

COLOMBIE : coup de semonce de Jean-Paul II

« Parlez ! », dit le pape à un Indien censuré par l'Eglise locale

(Suite de la première page.)

Ce fut une cérémonie brève et poignante, étrange aussi : l'homme de blanc vêtu chemina parmi une forêt d'échafaudages pour arriver dans le chœur à ciel ouvert où, disposés autour d'une belle statue d'un Christ au tombeau, l'attendaient un prie-dieu et trente choristes — les hommes en smoking et les femmes en longue robe rouge. Tandis que s'élevaient, poignants, les accents d'un motet, le pape, à genoux, s'abîmait en une longue méditation.

Le bain de foule le plus important l'attendait un peu plus loin : une « célébration de la parole », devant cent cinquante mille personnes rassemblées dans un vaste parc. Le thème de la rencontre : la mission de l'Eglise auprès des populations indigènes. Les écoles religieuses avaient muni filles et garçons de ces petits drapeaux de papier jaune et blanc, les couleurs du Vatican, qui font un friselis délicat lorsqu'on les agite. La foule, bon enfant, répétait ardemment les slogans qu'un prêtre lançait à la tribune. Jean-Paul II s'assit pour écouter les adresses prévues : celle de l'archevêque, puis celle du représentant des indigènes. Et soudain, tout a dérapé, au moment où Guillermo Tenorio, porte-parole des Indiens paez, commençait à dénoncer l'assassinat, en 1984, du Père Alvaro Yocue Chocue, le seul prêtre indigène de Colombie, par deux tueurs à gages au service de grands propriétaires de la région.

Un ecclésiastique s'approcha vivement de lui pour interrompre sa lecture. Mais l'on vit Jean-Paul II prier Guillermo Tenorio de continuer. Puis, avant de commencer son propre discours, le pape annonça qu'il s'était fait remettre le texte litigieux et qu'il l'étudierait avec la plus grande attention. Il reçut une ovation. Et l'on vit même dans la foule des indigènes sangloter.

Les langues se délièrent. On apprit que l'incident venait du fait que le texte lu par l'Indien paez n'était pas celui qui avait été soumis au Vatican trois mois plus tôt. Guillermo expliqua ensuite qu'il n'avait, en réalité, fait que reprendre au dernier moment une première version élaborée par sa communauté, mais censurée par le responsable pour Popayan de l'organisation du voyage papal.

Ce qui lui avait donné le courage de son acte ? Le fait que le prêtre assassiné était non seulement un homme de son ethnie, mais aussi le curé de son village, et qu'il s'était battu, jusqu'à la mort, pour faire respecter le droit à la terre de ses frères de race. *« Le Père Alvaro a été tué pour avoir appliqué l'Evangile. C'est cela qui m'a donné la force... »*, a-t-il expliqué d'une voix tremblante. Comment ne pas songer à la fameuse formule des premiers siècles : *« Le sang des martyrs est la semence des chrétiens »* ?

Le prêtre qui avait voulu interrompre Guillermo avait-il agi sur ordre ? Et de qui ? Silence embarrassé de la hiérarchie. Elle explique que l'Indien avait largement dépassé le temps prévu, mettant en péril le bon déroulement d'un voyage minuté. Et elle ne tarit évidemment pas d'éloges sur l'aspect « prophétique » du geste du pape, qui, contre un protocole trop bureaucratique, a donné une *« admirable leçon »* de respect de l'autre — d'autant qu'il s'agissait, en la circonstance, d'un de ces indigènes qui ont si rarement l'occasion de se faire entendre.

Dimanche 6 juillet, le pape devait accomplir le geste le plus symbolique de ce voyage : prier seul quelques instants sur l'un des plus émouvants cimetières de la planète : l'immense champ de boue, aujourd'hui durcie, d'Armero, où sont enterrées, depuis le 13 novembre 1985, vingt-trois mille personnes de la cité martyre, submergée par l'immense coulée descendue du volcan Nevado-del-Ruiz. Puis il devait se rendre à Lerida, une ville voisine où ont trouvé un précaire refuge les quelque trois mille survivants. Cette solution a été *in extremis* retenue, afin d'éviter qu'une foule ne se rende à Armero, encore menacée par la persistance de l'activité de la montagne tueuse.

JEAN-PIERRE CLERC.

La catastrophe d'Armero

Le 13 novembre 1985, vers 23 heures, une énorme coulée de boue dévalant du volcan Nevado-del-Ruiz engloutissait la ville colombienne d'Armero, située à 50 kilomètres à l'est du cratère. Sur les quelque 28 000 habitants de la localité, 23 000 trouvaient la mort dans la catastrophe. De l'autre côté du volcan, le même jour, 1 000 autres personnes disparaissaient dans les mêmes conditions à Chinchina.

Le Nevado-del-Ruiz, comme tous les volcans jalonnant l'ouest des deux Amériques, doit son existence à une zone de subduction : pour les volcans colombiens, c'est la petite plaque *Nazca* qui plonge sous la plaque *Amérique*. Or, partout dans le monde, les volcans liés aux zones de subduction sont potentiellement dangereux, car ils sont de type explosif. Mais ces volcans aux pentes raides sont encore plus dangereux lorsqu'ils sont situés dans des régions très pluvieuses ou lorsqu'ils sont couronnés de glaciers et de neige.

Dans le cas du Nevado-del-Ruiz, la chaleur du magma qui monte vers le cratère provoque la fusion partielle de la neige et de la glace coiffant la zone sommitale du volcan. Ce qui fournit la quantité d'eau nécessaire à la formation de *lahars*, ces coulées de boue qui dévalent les flancs du volcan.

A partir de mars 1985, le Bureau du coordinateur des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a envoyé, à la demande du gouvernement colombien, plusieurs missions pour étudier les moyens propres à surveiller le volcan, pour dresser une carte de risque et pour élaborer un plan d'alerte et d'évacuation des populations menacées.

En juin 1985, le réseau de surveillance était installé sur le Nevado-del-Ruiz grâce à l'aide des Etats-Unis et de la Suisse et il permettait, dès septembre, de prévoir, avec quelques jours d'avance, les sursauts explosifs du volcan. Le 7 octobre, la carte de risque était faite, mais ses premiers exemplaires ne sont sortis que le 12 novembre et ont été reproduits dans la presse colombienne le 20 novembre : Armero était désignée comme la ville la plus menacée...

Depuis la catastrophe du 13 novembre, le Nevado-del-Ruiz a été le siège, à plusieurs reprises, d'une agitation sismique, prélude, en général, d'une phase éruptive. En juin dernier, la situation était jugée suffisamment alarmante pour que les autorités décident l'application du plan d'évacuation. Malgré la visite du président Betancur, venu tout exprès pour essayer de persuader les populations de quitter les zones jugées menacées, la plupart des 5 000 personnes concernées sont restées sur place.

YVONNE REBEYROL.

M. Mitterrand entre New-York et Moscou

(Suite de la première page.)

Les présidents français et américain seraient tombés d'accord pour estimer que le problème primordial auquel fait face M. Gorbatchev est celui du niveau de vie de la population soviétique, et que la nécessité dans laquelle il se trouverait d'améliorer les choses en ce domaine pourrait avoir des effets positifs sur l'attitude de l'URSS dans les questions du désarmement. M. Mitterrand, qui sera lundi 7 juillet à Moscou, a profité de l'occasion pour dire à M. Reagan quelle était, selon lui, la mentalité de l'équipe actuelle au pouvoir en URSS.

Si le président américain croit voir certains changements au Kremlin dans la façon d'envisager les rapports entre les deux superpuissances, il continue en revanche de penser qu'une certaine agressivité soviétique se manifeste toujours dans les conflits régionaux. Du côté de la Maison Blanche, on indique ainsi qu'il a critiqué l'action militaire de l'URSS en Afghanistan et l'augmentation, selon lui, des livraisons d'armes soviétiques au Nicaragua. M. Mitterrand a promis à son interlocuteur de lui adresser une lettre à son retour de Moscou pour l'informer des résultats de son voyage.

Au total, cet entretien, sans apporter de révélations, aura sans doute été utile aux deux chefs d'Etat à un moment où les rapports Est-Ouest semblent s'animer quelque peu.

Concilier ferveur et amitié

Pendant deux jours, la France aura finalement été très présente aux côtés du peuple américain dans la célébration d'un événement qui symbolise les idéaux des deux pays et leur amitié.

Les choses auraient pu se passer plus mal, car il n'était pas évident pour les organisateurs de concilier à la fois les égards dus à leur « ami français » et les manifestations destinées à susciter la ferveur patriotique du peuple américain.

Elles auraient pu aussi se passer mieux, notamment pour la presse venue de Paris qui, à aucun moment, n'a eu un accès direct au président français. Quant à la porte-parole de l'Elysée, Mᵐᵉ Gendreau-Massaloux, elle a surtout paru pressée, à l'issue de la rencontre entre les chefs d'Etat qui concluaient cette visite, de rentrer à Paris par le Concorde présidentiel.

MANUEL LUCBERT.

● **Le FBI déjoue un complot visant à faire libérer un leader portoricain.** — Le FBI a annoncé, jeudi 3 juillet, l'arrestation de trois Portoricains du Front armé de libération nationale (FALN), qui envisageaient de libérer leur leader emprisonné au Kansas, en utilisant un hélicoptère bourré d'explosifs et d'armes à feu. Ces arrestations se sont produites quand le groupe, infiltré début 1985 par un agent du FBI, se faisant passer pour un receleur d'armes, a essayé de lui acheter des explosifs et une fusée antichar, a précisé le chef du FBI de Chicago, M. Edward Egarty. Toutefois, selon ce dernier, six autres membres du FALN, également impliqués dans l'affaire, ont pris la fuite et des mandats d'arrêt ont été lancés contre eux. — *(AFP.)*

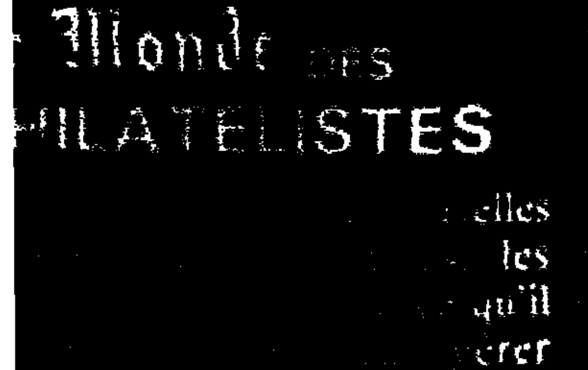
M. Reagan est « optimiste » sur la perspective d'un sommet avec M. Gorbatchev

M. Reagan souhaite toujours rencontrer M. Gorbatchev avant la fin de l'année et compte redire cet espoir au dirigeant soviétique dans une lettre qu'il lui fera parvenir dans les prochains jours, ont fait savoir vendredi 4 juillet des responsables de la Maison Blanche. Cette lettre ne sera pas encore toutefois la réponse américaine aux nouvelles propositions déposées le 11 juin par les négociateurs soviétiques à Genève à propos des armements stratégiques, propositions qui font l'objet d'un examen approfondi à Washington. Dans un entretien accordé au journal *USA Today*, M. Reagan déclare que sa correspondance avec M. Gorbatchev *« a ouvert de nouvelles portes qui me rendent optimiste sur la perspective d'avoir, non seulement un sommet, mais un sommet au cours duquel nous pourrons parvenir à un accord »*.

La fête nationale américaine a été l'occasion d'échange de messages entre Moscou et Washington. Celui que le præsidium du Soviet suprême a fait parvenir à M. Reagan demande aux Etats-Unis de *« se joindre à nos efforts pour créer un système global de sécurité »* et insiste sur la nécessité d'*« actions pratiques »* dans le sens du désarmement. De son côté M. Hartman, ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, a prononcé une allocution à la télévision soviétique dans laquelle il déclare notamment : *« Malgré nos sérieuses divergences, les dirigeants de nos deux pays sont tombés d'accord pour améliorer les relations soviéto-américaines et la situation internationale en général par la poursuite du dialogue »*.

● **Message de félicitations de M. Menguistu.** — Le chef de l'Etat éthiopien a adressé, vendredi 4 juillet, un chaleureux et inattendu message de félicitations au président Reagan à l'occasion de la Fête de l'indépendance américaine. Les relations entre les Etats-Unis et le régime marxiste d'Addis-Abeba se sont, en effet, sérieusement dégradées depuis deux ans, Washington reprochant notamment aux autorités éthiopiennes leur politique en matière des droits de l'homme. — *(Reuter.)*

● **LE COSTA-RICA ROMPT SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'AFRIQUE DU SUD.** — Le gouvernement du Costa-Rica a décidé, vendredi 4 juillet, de rompre ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, a annoncé à San-José le président Oscar Arias. Le ministre des affaires étrangères, M. Rodrigo Madrigal, a justifié cette décision par le maintien de l'état d'urgence décrété par le gouvernement de Pretoria, du système d'apartheid et de l'indifférence de l'Afrique du Sud aux demandes de démocratisation présentées par les Nations unies. Le Costa-Rica est le second pays d'Amérique latine à rompre ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, après l'Argentine le 22 mai dernier. — *(AFP.)*



Etranger

AFRIQUE DU SUD : treizième attentat

Vingt blessés par l'explosion d'une bombe à Pretoria

Vingt personnes au moins ont été blessées, dont cinq grièvement, par l'explosion, vendredi 4 juillet, d'une bombe sur le parking d'un supermarché de la banlieue blanche de Pretoria. Parmi les victimes de l'attentat – le treizième, dans une ville sud-africaine, depuis l'entrée en vigueur, le 12 juin, de l'état d'urgence, – figurent neuf Blancs. D'autre part, à la suite de la découverte de l'assassinat d'un agent immobilier blanc, de sa femme et de leurs deux enfants, dans leur villa d'un quartier résidentiel de Pretoria, la police a tué deux personnes, dont le jardinier de la famille, et en a arrêté deux autres, dont un domestique. Le corps de l'agent immobilier, lacéré de coups de couteau, a été découvert jeudi. Son épouse et ses enfants sont morts étranglés.

Entre-temps, dans un discours particulièrement ferme prononcé jeudi soir, le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, a déclaré que les sanctions internationales à l'égard de l'Afrique du Sud sont imminentes. Elles viendront *« surtout des Etats-Unis et dureront des années »*, a-t-il dit lors d'un meeting du Parti national au pouvoir. *« Plus tôt ces sanctions s'abattront, mieux nous pourrons montrer au monde entier que nous ne sommes pas des mauviettes »*, a-t-il ajouté. Se conformer aux exigences *« excessives »* de la communauté internationale équivaudrait à un *« suicide »*, a-t-il conclu, alors que Pretoria doit accueillir, la semaine prochaine, Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreing Office, dont l'ultime mission de bons offices est commanditée par les Douze de la CEE avant que ces derniers décident, dans trois mois, d'éventuelles sanctions contre l'Afrique du Sud.

A Kimberley, dans le centre du pays, les mille neuf cent cinquante mineurs des quatre mines de diamants de la société De Beers se sont mis en grève jeudi pour obtenir la libération de cinq syndicalistes de l'Union nationale des mineurs (NUM) détenus en vertu de l'état d'urgence. L'opposition estime que, depuis le 12 juin, environ cinq mille personnes, dont quelque neuf cents syndicalistes, ont été arrêtées, un chiffre que l'on refuse de commenter de source officielle. *(AFP, AP, Reuter.)*

COTE-D'IVOIRE

Le « parler vrai » de M. Houphouët-Boigny

« La colonisation n'est pas un mal en soi. Tous les peuples de la terre sont passés par elle. On peut dire que coloniser, c'est payer sa dette à l'humanité. » A près de quatre-vingt-dix ans, M. Félix Houphouët-Boigny, chef d'Etat de la Côte-d'Ivoire, entend continuer à *« parler vrai »*, même si cela dérange.

Qu'est-ce que l'Afrique, qu'est-ce que la Côte-d'Ivoire ?, s'interroge, dans un entretien publié par le *Figaro-Magazine*, celui que tous les Ivoiriens appellent le *« Vieux »*. *« Soixante tribus qui ne se connaissaient pas, qui n'avaient pas les mêmes dialectes, qui n'avaient pas la même façon d'organiser leur société (...). Ces hommes, grâce à la colonisation, ont constitué un embryon de nation (...). Donc, grâce à la colonisation, il y aura demain une nation ivoirienne. »*

« Parler vrai » à propos de la chute des cours du cacao, qui frappe durement l'économie ivoirienne ? *« Tout dépend des Bourses de New-York, de Chicago, de Londres. Quels sont ceux qui sont derrière cela ? Ce n'est pas Reagan, ni la « Dame de fer », ni Kohl, qui fixent les prix. Ce sont les irresponsables des grandes compagnies. Ce sont les responsables de nos malheurs. »* M. Houphouët-Boigny croit, à ce propos, que M. Chirac, à qui il a *« bien expliqué »* ce problème, *« va tenter quelque chose »*.

Les relations entre le chef du gouvernement français et le *« sage »* de l'Afrique sont d'ailleurs excellentes, et le contentieux, quand il y en a un, vite aplani. Grâce au *« parler vrai »*.

Ainsi, le *« Vieux »* n'a pas du tout apprécié des articles du *Matin de Paris* et de *l'Unité* (*le Monde* du 1er juillet) le mettant directement en cause dans des affaires de trafic d'influence et d'enrichissement illicite en Côte-d'Ivoire. Les autorités d'Abidjan ont porté plainte et M. Houphouët-Boigny a fait savoir « en haut lieu » qu'il était fort mécontent. Les réactions ont été immédiates. M. Roland Dumas a accordé une interview... au *Matin*, pour dire qu'il *« n'accordait aucun crédit aux critiques qui se font jour ici et là »* et qu'il *« s'interroge »* sur l'origine de ce *« tissu de contre-vérités »*, publié notamment par l'*Unité*, organe officiel du Parti socialiste.

A l'Elysée et à Matignon, on a également pris contact – au plus haut niveau – avec le chef de l'Etat ivoirien pour réaffirmer des liens historiques d'amitié que rien ne peut altérer. En connaisseur, M. Houphouët-Boigny a été sensible à ce « parler vrai » de Paris...

L. Z.

ITALIE : la crise gouvernementale

M. Amintore Fanfani, président du Sénat, chargé d'une « mission exploratoire »

Le baron de la démocratie chrétienne est à la recherche d'un compromis entre les socialistes et son propre parti. Une tâche ardue.

ROME
de notre correspondant

La solution de la crise gouvernementale italienne, ouverte avec la démission du cabinet de coalition à cinq présidé par le socialiste Bettino Craxi, ne semble pas près d'être trouvée.

Le chef de l'Etat, M. Francesco Cossiga, a dû finalement se résoudre, le 4 juillet au soir, à confier à M. Amintore Fanfani, démocrate-chrétien et président du Sénat, un « mandat exploratoire » pour tenter de concilier les exigences opposées de la démocratie chrétienne et du Parti socialiste, les deux principaux partis de la coalition sortante. Baron de la démocratie chrétienne depuis plusieurs décennies, mais bénéficiant d'une certaine confiance de la part des socialistes, M. Fanfani, second personnage de l'Etat, devrait ainsi jouer le rôle de médiateur que le président de la République ne peut directement exercer.

Comment réussir à trouver un compromis entre le secrétaire général socialiste, M. Craxi, et celui de la démocratie chrétienne, M. de Mita ? Les efforts du président de la République qui, après un premier tour de consultation de l'ensemble des forces politiques, avait patronné un tête-à-tête – le premier depuis deux mois – entre les deux leaders alliés et rivaux ont été insuffisants. Et la tâche de M. Fanfani s'annonce d'ores et déjà très ardue.

D'un côté, un leader socialiste fort d'une longévité gouvernementale sans précédent en Italie (mille cinquante-huit jours) malgré la faiblesse électorale de son parti (11,4 % des voix), qui n'est guère prêt à dilapider le capital de prestige et la popularité ainsi acquis en dirigeant un quelconque cabinet « Craxi *bis* » de transition. De l'autre, M. Ciriaco de Mita, reconduit, en mai dernier, au secrétariat général d'une démocratie chrétienne en pleine relance, qui exige toujours plus nettement de retrouver une présidence du conseil qu'elle estime lui revenir de droit, en raison de son poids de première force politique italienne, et de la logique de l'« alternance » au sein de l'alliance de gouvernement à cinq.

M. de Mita a certes été pris de court par cette crise prématurée, mais sous la pression de son propre parti, et notamment de la gauche démocrate-chrétienne de longue date hostile à Bettino Craxi, il a durci le ton et haussé les enchères. La démocratie chrétienne exige en substance : ou bien un gouvernement « Craxi *bis* » pour quelques mois, jusqu'en décembre prochain, ou bien un véritable second gouvernement dirigé par le leader socialiste sans limitation mais assorti d'une condition draconienne : un « pacte stratégique » de sept ans et un engagement de M. Bettino Craxi de soutenir un président du conseil démocrate-chrétien tout au long de la prochaine législature.

Deux propositions difficilement acceptables par le secrétaire général socialiste et son parti. Cela, la démocratie chrétienne le sait assurément, même si, officiellement, M. de Mita continue d'affirmer que la coalition à cinq – démocrates-chrétiens et socialistes, flanqués des trois petits partis laïques sociaux-démocrates, républicains et libéraux réduits pour le moment à jouer les utilités – est la seule possible, aussi bien au plan de la crédibilité politique qu'à celui de l'arithmétique parlementaire.

(Intérim.)

POLOGNE : une conférence de presse du général Jaruzelski

« Rétablir la confiance avec la classe ouvrière... »

VARSOVIE
de notre correspondant

Au lendemain de sa reconduction au poste de premier secrétaire du parti, le général Jaruzelski a longuement répondu, le vendredi 4 juillet, aux questions des journalistes, un exercice dont il s'est tiré avec aisance et habileté puisqu'en deux heures et demie il est parvenu à laisser dans le vague l'essentiel de ses intentions pour l'avenir.

Rien en tout cas dans ses déclarations ne permet d'entrevoir un changement significatif de la politique du pouvoir, en particulier à l'égard de l'opposition. Interrogé sur les mesures d'amnistie (lui-même a une fois de plus évité d'employer ce mot) qui sont attendues en principe avant la fête nationale du 22 juillet, le premier secrétaire a commencé par s'abriter derrière la souveraineté du Parlement en la matière.

Après quoi, comme on lui demandait si des hommes comme Adam Michnik, Bogdan Lis, Wladyslaw Frasyniuk ou Zbigniew Bujak pourraient être libérés, il a répondu qu'il n'entrerait pas dans ces *« détails »* et que tous les cas seraient examinés individuellement. Mais il a ajouté qu'il fallait *« garantir la sécurité de l'Etat. Il ne serait pas logique, au moment où s'ouvre une nouvelle page du socialisme, de prendre des mesures qui pourraient mettre en danger le socialisme »*. Des propos qui laissent apparemment peu d'espoir aux opposants les plus connus et les plus déterminés.

A un journaliste de la *Pravda* qui lui demandait quelle était à présent la préoccupation majeure du parti, il a répondu : *« Rétablir la confiance et les liens avec la classe ouvrière. »* Il a aussi nié que le nombre des « ouvriers » présents au bureau politique ait été réduit à deux, contre quatre auparavant (*le Monde* du 5 juillet), en affirmant que le président des syndicats officiels, M. Miodowicz, était aussi un ouvrier – ce qui a suscité quelques discrets sourires parmi les journalistes polonais présents – et qu'il fallait aussi tenir compte de la présence parmi les suppléants du bureau politique d'une ouvrière, Mme Rebisz.

Quant aux quatre généraux qui figurent dans la plus haute direction du parti, *« ils étaient membres du parti bien avant d'être généraux »*, ce qui est tout à fait incontestable. Ce sont bien des hommes du parti en uniforme et non l'inverse.

Le clou de cette longue séance a cependant été un fort joli lapsus du général qui a évoqué ses récentes *« conversations amicales avec Mikhaïl Brejnev »*, une synthèse en somme entre deux numéros un soviétiques, Mikhaïl Gorbatchev et Leonid Brejnev, que tout, croit-on souvent, oppose sauf l'essentiel : la fonction de chef du camp socialiste.

JAN KRAUZE.

A TRAVERS LE MONDE

La guerre du Golfe

L'Iran assure avoir écrasé les contre-attaques irakiennes

Les forces iraniennes affirment avoir conquis *« de nouvelles positions en territoire irakien »* dans la foulée de l'offensive qui leur a permis, au début de la semaine, de reprendre la ville de Mehran, dans l'ouest de l'Iran. Radio-Téhéran a assuré, vendredi 4 juillet, que ses troupes étaient parvenues à *« 15 kilomètres de la localité irakienne de Badreh »*, dans l'est de l'Irak. Une contre-attaque irakienne lancée dans la nuit de jeudi à vendredi a été repoussée, assure-t-on à Téhéran, où l'on précise que la 5e brigade de la garde présidentielle dépêchée en renfort a été *« anéantie »*. Téhéran estime à cinq mille les soldats irakiens tués ou blessés depuis le début de l'offensive Kerbala 1, qui a permis à l'Iran de reprendre Mehran et plusieurs hauteurs conquises en mai dernier par les troupes irakiennes.

A Bagdad – où l'on reconnaît que les forces irakiennes se sont *« repliées sur la frontière »*, – un communiqué militaire faisait état, vendredi, de l'intervention de dizaines de chasseurs attaquant par vagues successives tous les mouvements de troupes dans cette région. Un convoi de deux cent cinquante transports de troupes iraniens aurait été anéanti.

De source diplomatique dans la capitale irakienne, on assure que le chef de l'Etat irakien, M. Saddam Hussein, aurait adressé un message de félicitations à M. Reagan – à l'occasion de la fête nationale américaine – au ton particulièrement désabusé et en dénonçant la poursuite des ventes d'armes occidentales à l'Iran. – *(AFP, Reuter.)*

Chypre

Le Nord ferme ses frontières

Ankara. – La République turque de Chypre du Nord (RTCN, autoproclamée en 1983) a décidé, le vendredi 4 juillet, de fermer toutes ses frontières, a déclaré son président, M. Rauf Denktash. Cette mesure s'applique notamment aux points de passage sur la « ligne verte » séparant le sud et le nord de l'île, empruntés par des représentants de l'ONU à Chypre.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la visite officielle du premier ministre turc, M. Turgut Ozal, qui a quitté Chypre vendredi, M. Denktash a indiqué que cette décision avait été prise en réaction à une déclaration d'un porte-parole de l'ONU qui avait *« déploré »* la visite de M. Ozal dans le nord de l'île. – *(AFP.)*

Nicaragua

Expulsion du vice-président de la conférence épiscopale

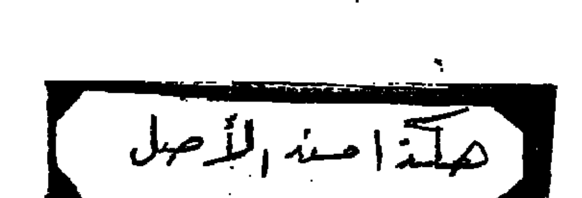
Managua. – Le gouvernement sandiniste a décidé, le vendredi 4 juillet, d'expulser Mgr Pablo Vega, vice-président de la conférence épiscopale. Il a été conduit à la frontière du Honduras. Dans un communiqué, le gouvernement justifie cette expulsion en accusant l'évêque de *« complicité avec la politique terroriste et criminelle du gouvernement des Etats-Unis contre le peuple du Nicaragua »*.

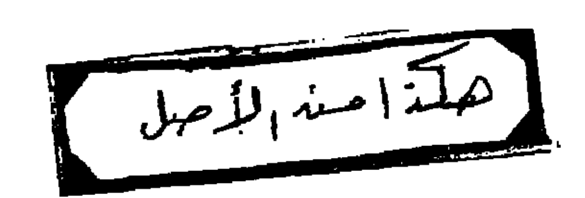
Mgr Pablo Vega, évêque de Juigalpa, avait déclaré mercredi, au cours d'une conférence de presse, qu'il y avait *« risque d'un holocauste si les autorités sandinistes ne changeaient pas de politique et n'entamaient pas de dialogue avec l'opposition »*. Le communiqué accuse Mgr Vega de s'être rendu à deux reprises aux Etats-Unis *« pour apporter son soutien au président Reagan qui tentait d'obtenir le feu vert du congrès pour une aide de 100 millions de dollars à la Contra »*. *« L'évêque Vega ne mérite pas d'être Nicaraguayen et sa place est aux côtés des bandes de mercenaires qui tuent des enfants »*, ajoute le texte. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

Philippines

Manifestation anti-américaine

Des affrontements, qui ont fait vingt blessés, ont opposé, vendredi 4 juillet, devant l'ambassade des Etats-Unis à Manille, la police philippine anti-émeutes à quelques milliers de partisans de l'organisation de gauche Bayan, qui réclamaient le démantèlement des bases américaines dans le pays. – *(AFP, Reuter.)*





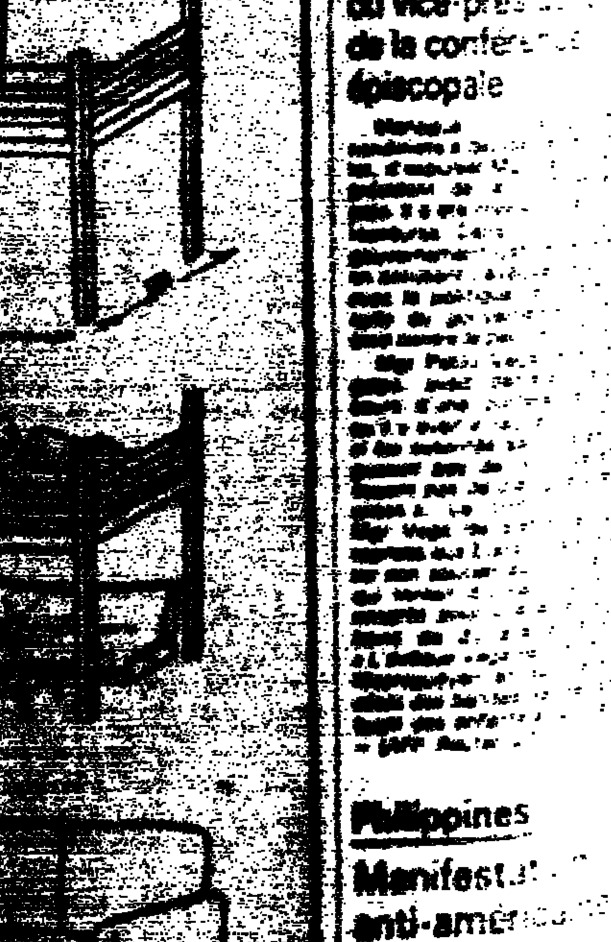
A TRAVERS LE MONDE

La guerre du Golfe

L'Iran assure avoir écrasé les contre-attaques irakiennes

Chypre

Le Nord ferme ses frontières



Nicaragua

Expulsion du vice-président de la conférence épiscopale

Philippines

Manifestation anti-américaine

LIBAN : la vie quotidienne à Beyrouth-Ouest

Au soleil de l'anarchie...

Pour la première fois unanime, le Liban a fait, le 3 juillet, une « grève contre la guerre ». La chute de la livre menace le pays de clochardisation. On voit bien à Beyrouth-Ouest que les fractures sont inguérissables...

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Autour des deux piscines, pas une chaise longue n'est libre et les maillots haut de gamme n'ont rien à envier à ceux de la Côte d'Azur. Les serveurs s'activent, whisky, champagne ou jus de fruits sur leurs plateaux. Le bruit des obus qui s'abattent sur le camp palestinien de Chatila, à moins d'un kilomètre de là, ne fait sursauter personne. De temps à autre, le sifflement d'une balle perdue déplace toutefois quelques baigneurs. Le soleil tape dur et la mer est d'huile. Tout le long de la côte qui longe Beyrouth-Ouest, quelques établissements privés assurent à leurs clients les joies de la mer et de la baignade. Ils ne sont pas toujours épargnés par la guerre toute proche mais offrent la seule possibilité d'évasion à Beyrouth-Ouest, une vaste jungle aux frontières de plus en plus hermétiques.

L'Est et la montagne toute proche sont inaccessibles à la plupart des habitants. Ne pénètre pas qui veut en secteur chrétien. De toute façon, le passage est souvent impraticable en raison des combats sporadiques le long de la ligne de démarcation. L'aéroport est d'accès dangereux. Au prix qu'ont atteint les devises étrangères, le voyage devient un luxe. « *Quand je rentre à Beyrouth-Ouest,* avoue une jeune femme fortunée, *je sais que mes seules distractions seront la lecture, quelques rares visites, la vidéo quand l'électricité fonctionne* (mais les groupes électrogènes sont légion). *Si on ne veut pas se couper complètement du monde, il faut aller régulièrement à l'étranger.* » Pourtant, Mouzayan ne songe pas à partir. Dans la merveilleuse villa qu'elle vient de retaper au cœur de Beyrouth-Ouest, les objets précieux sont à leur place, comme les portraits des ancêtres, riches propriétaires musulmans. Dans le jardin qu'embaument les gardénias, alors que la nuit tombe doucement, on est tenté d'oublier la guerre, l'anarchie et la passion religieuse qui transforment inexorablement cette moitié de la « capitale du Proche-Orient » en un coupe-gorge sectaire. « *Nous payons notre résistance à Israël,* soupire, amer, un militant de gauche, ancien compagnon de route du Fath. *Jamais Damas ni même les régimes arabes ne nous pardonneront notre « héroïsme.* »



FRANCHINI.

L'impunité des miliciens

Livré aux milices, aux objectifs de parrains peu scrupuleux aux intérêts souvent contradictoires, Beyrouth-Ouest survit, plutôt mal que bien. Les rapts, confessionnels, politiques ou crapuleux, les assassinats, les règlements de comptes, se multiplient. « *Les milices n'ont plus,* explique un bon observateur, *les moyens de payer leurs obligés. Chaque chef de quartier dont l'autorité est proportionnelle au nombre d'hommes qu'il peut rassembler autour de lui est contraint de se débrouiller par lui-même. Le racket des magasins, les enlèvements avec rançon — même les enfants ne sont plus épargnés, — les vols, les braquages de banques, deviennent ainsi les moyens naturels de se procurer de l'argent.* »

L'impunité dont jouissent tous les miliciens, qui trouvent toujours plus ou moins une couverture politique à leurs méfaits, encourage une anarchie que tous les responsables dénoncent et qui vient de susciter une grève sans précédent.

Le nouveau « plan de sécurité » a été conclu d'autant plus vite à Damas que la venue en mission de bons offices d'un émissaire iranien à Beyrouth-Ouest y avait été peu appréciée. Il ne semble pourtant pas avoir plus de chances que les précédents d'être un tant soit peu appliqué.

L'immense majorité des Beyrouthins, toutes confessions confondues, rêvent de paix, mais ceux qui décident ne sont pas prêts à en payer le prix. Nul n'ignore dans ce tourbillon de rumeurs où sont les prisons des uns et des autres, les responsabilités dans les enlèvements et les fauteurs de troubles. L'aventure survenue à l'ambassadeur d'Autriche, sommé de payer une lourde somme par le propre service de sécurité mis à sa disposition par Amal, a fait le tour de la ville. Du coup, l'ambassade d'Autriche a fermé ses portes. Les représentations occidentales à Beyrouth-Ouest se comptent désormais sur les doigts d'une main. Pour prendre le cas de l'ambassade de France, plus aucun diplomate n'y réside en permanence. Les écoles, universités, hôpitaux, naguère réputés, sont dans une situation précaire. A l'hôpital américain, le départ d'une soixantaine de médecins a abouti à la fermeture de plusieurs services d'examens. Dans les écoles, plus encore que l'exode des étrangers, celui des professeurs chrétiens qui traversaient encore chaque jour la ligne de démarcation va être durement ressenti.

Beaucoup de chrétiens attendaient la fin de l'année scolaire pour partir soit vers l'Est, soit à l'étranger quand leurs moyens le leur permettent. « *De toute façon,* affirme un professeur, examinateur du baccalauréat, *nos élèves n'ont plus la possibilité de poursuivre ici des études supérieures de qualité.* »

L'université américaine de Beyrouth (AUB), jadis fleuron de l'enseignement supérieur au Proche-Orient, n'est plus que l'ombre d'elle-même. La plupart des professeurs qui sont partis n'ont pas été remplacés, et les menaces des milices pour faire admettre leurs candidats tiennent souvent lieu d'examen d'entrée. « *Les examens sont au bout des Kalachnikov* », confie un étudiant. Un autre déplore la baisse de qualification qui discrédite l'AUB. Mais n'est-ce pas dans cette même enceinte que, en mars dernier, cheik Fadlalah, guide spirituel du Hezbollah, fustigeait la culture occidentale et ses méfaits ?

Particulièrement visés par une islamisation rampante, les chrétiens quittent de plus en plus Beyrouth-Ouest. Ils étaient deux cent mille environ au début de la guerre et ne seraient plus aujourd'hui que trente mille. Les tracasseries dont beaucoup sont l'objet, les enlèvements — plusieurs centaines, — les intimidations, la confessionnalisation extrême de Beyrouth-Ouest, après celle de Beyrouth-Est, créent un malaise grandissant dans une communauté qui était restée souvent sur place faute d'argent, mais aussi par choix politique. « *Notre sentiment d'insécurité est viscéral,* explique Myriam. *Trop d'exemples, autour de nous, viennent confirmer nos craintes.* » Certes, les lieux de culte sont ouverts à Beyrouth-Ouest et les offices régulièrement célébrés. Mais nous devons adopter un « *profil bas* ». Les rumeurs largement répandues par les médias de l'Est qui cherchent à faire revenir leurs frères dans le réduit chrétien contribuent certes au malaise, mais les faits sur le terrain leur donnent trop souvent raison. « *Les quatre médecins spécialistes que nous avions l'habitude de consulter,* dit une jeune mère de famille, *sont tous partis depuis le début de l'année. L'un avait fait l'objet de trois tentatives d'enlèvement, les autres n'ont pas attendu qu'on exécute les menaces qu'ils avaient reçues.* »

Certes, il n'y a pas de campagne orchestrée pour le départ des chrétiens, mais trop souvent les incidents s'acharnent étrangement sur eux : le propriétaire veut récupérer l'appartement, le loyer quadruple, la voiture saute...

La quarantaine des pestiférés

Vice-président de l'Assemblée nationale, M. Mounir Abou Fadel, Grec orthodoxe vivant à Beyrouth-Ouest, s'en prend avec vigueur aux chrétiens qui partent. « *Ceux qui ont peur sont des lâches !* » Excès de langage révélateurs. A vouloir trop prouver... « *Je n'ai pas encore envisagé de partir,* avoue Myriam, *mais je me surprends, dans la rue, à appeler très fort mes deux fils de prénoms musulmans.* »

Comment ne pas craindre de s'afficher chrétien quant au cœur de Hamra, quartier commerçant de Beyrouth-Ouest, les drapeaux iraniens et les portraits géants de l'imam Khomeiny ornent les permanences du Hezbollah ?

Ce sentiment de n'être plus chez soi, les sunnites le ressentent avec rancœur, comme une usurpation. Leur impuissance militaire les contraint à de vaines gesticulations politiques. Tout en refusant un retour à l'ordre palestinien d'avant 1982, ils rêvent même que les fedayins fassent une brève sortie hors de leurs camps pour « *nettoyer* » la ville. Abandonnés d'une nation arabe qui se soucie comme d'une guigne de Beyrouth-Ouest, beaucoup regardent aujourd'hui vers Paris avec le secret espoir de voir renaître un jour le pacte marono-sunnite conclu en 1943 sous les auspices de la France.

On est pourtant loin de cette résurrection. La plupart des étrangers quittent Beyrouth-Ouest pour les vacances. De grands journaux vont passer la ligne vers l'Est chrétien. Chevillé au corps, l'espoir subsiste chez beaucoup de ceux qui s'accrochent encore. Beyrouth-Ouest évitera-t-elle la quarantaine des pestiférés ?

FRANÇOISE CHIPAUX.

TANZANIE : une randonnée de Zanzibar au lac Tanganyika

Trois naïfs sur les traces de Stanley

Trois Britanniques sont partis récemment de Zanzibar pour remonter jusqu'au bord du lac Tanganyika, où Stanley rencontra Livingstone. Etrangement, leur expédition s'est révélée encore plus difficile qu'au XIXe siècle.

UJIJI
de notre correspondant en Afrique orientale

« *Partir et ça ira mieux après.* » George et Christine Tardios avaient atteint la quarantaine, « *l'âge des désillusions* ». La vieille Angleterre ne leur disait plus rien qui vaille. L'envie prit donc, à ces deux enseignants britanniques, auxquels se joignit le jeune Andrew Graham (seize ans), de s'en aller traîner leurs guêtres ailleurs, au-devant d'un monde moins raffiné que le leur mais peut-être plus fraternel, peuplé, croyaient-ils, de « *bons sauvages* »...

Beaucoup de projets leur traversèrent alors l'esprit avant qu'ils ne s'arrêtent à l'idée de mettre leurs pas dans ceux de Henry Stanley qui, à la fin du siècle dernier, à la tête d'une imposante caravane de 129 hommes et de 27 ânes, avait rejoint, à partir de l'île de Zanzibar, Ujiji, sur les rives du lac Tanganyika. Là, sous un manguier, le 10 novembre 1871, le journaliste-explorateur avait rencontré un missionnaire-explorateur : « *Docteur David Livingstone, I presume.* »

Renseignements pris auprès de la Royal Geographical Society, aucun étranger n'avait jamais refait à pied le voyage de Stanley. C'était donc bien une « première » à laquelle allaient s'attaquer les trois marcheurs, non sans avoir, au préalable, éprouvé leur forme physique en s'initiant, outre-Manche, au nautisme, à l'alpinisme et au... parachutisme. Pas question, en effet, de partir le nez au vent comme de banals routards.

Tests concluants, il restait à trouver l'argent du voyage. La Royal Geographical Society leur refusa toute aide financière. Ils ne réussirent même pas à lui soutirer une simple lettre de recommandation. Cette auguste maison ne s'était-elle pas gaussée, au siècle dernier, du récit d'un missionnaire allemand qui avait vu, près de l'équateur, une montagne couverte de neige : « *Et pourtant, le Kilimanjaro existe bel et bien* », ironise George Tardios. Impossible d'intéresser quiconque au parrainage d'une expédition qui apparaissait, aux yeux du profane, comme vouée à l'échec. Résultat de cet appel de fonds : une paire de chaussures. Cette équipe de « *doux dingues* » dut se résigner à passer par les services d'une banque qui, avec la caution d'une compagnie d'assurances, consentit à leur avancer 4000 livres.

En route vers la Tanzanie, avec halte prolongée au Kenya pour recueillir auprès des Samburus d'utiles conseils pratiques sur la vie nomade. En juin 1983, George Tardios et son équipe débarquent à Dar-es-Salaam. Six mois sur place ne seront pas de trop pour leur permettre de régler les moindres détails de leur expédition : cours intensifs de swahili, recherches de documents cartographiques, dressage de quatre ânes à moitié sauvages au dur métier de bêtes de somme.

« Mendiants officiels »

D'Edward Sokoine, alors premier ministre, qui le reçoit chaleureusement, George Tardios obtient une autorisation de port d'armes, l'assistance de deux gardes de sécurité, l'approvisionnement gratuit, en cours de route, dans les magasins d'Etat. Les autorités régionales sont, en outre, invitées à délivrer à ces voyageurs peu ordinaires un document écrit qui leur servira, lorsque les fonds viendront à manquer, de « *certificat officiel de mendicité* »...

Les trois randonneurs lèvent le pied de Zanzibar le 6 février 1984, et de Bagamoyo, l'ancien port d'embarquement des esclaves, le 21 mars suivant. Les mêmes jours que Stanley, à cent treize ans d'écart. Lui mit sept mois pour rejoindre Ujiji, eux deux ans et douze jours. Lui, la plupart du temps, voyagea à cheval ou bien dans un hamac, sur la route, à l'époque très fréquentée, de l'ivoire, du sel et des esclaves. Eux couvriront à pied une distance totale de 2 415 kilomètres. Soucieux « *jusqu'à l'obsession* » de « *coller* » aux pas de l'explorateur britannique, ils s'écarteront délibérément des sentiers battus.

Bon nombre de villages que Stanley avait traversés ont aujourd'hui disparu de la carte, et les chemins qu'il avait empruntés sont retournés à l'état sauvage. A chaque étape, il leur fallait donc minutieusement préparer la suivante en s'aidant du compte rendu de voyage, souvent peu fiable, de l'illustre explorateur et des témoignages recueillis auprès des autochtones qui les tenaient eux-mêmes d'un père ou d'un aïeul. « *Nous n'avons pas marché, au total, plus de vingt minutes sur une vraie route,* raconte George Tardios. *Nous avons dû débroussailler au coupe-coupe environ le tiers du parcours. La végétation était parfois si touffue que nous faisions moins de 1 kilomètre à l'heure.* »

Comme ils cheminaient, le plus souvent, hors des zones habitées, force leur avait été d'emporter un très complet nécessaire de voyage, si bien que les ânes croulaient un peu sous la charge. Il fallait, à chaque étape, dresser les tentes près d'un point d'eau car, pour rester en forme, ces « porteurs » avaient besoin d'une grande rasade quotidienne : 15 litres chacun. Que d'aventures connaîtront ces pauvres bêtes ! « Livingstone » sera heurté par un train, « Stanley » sauvagement attaqué par des hyènes, « Speke » frappé par la maladie du sommeil et « Burton » mystérieusement empoisonné...

George et les siens, eux aussi, en auront leur lot de mauvaises expériences qui les conduiront « *presque au bord des larmes* ». Bien obligés de trouver leur route au milieu de myriades d'insectes, de moustiques et de mouches tsé-tsé. De lions mangeurs d'hommes, parfois. Couverts de piqûres, d'égratignures, les yeux fiévreux et l'estomac en capilotade : ce fut, pour ces randonneurs, « *une bataille de tous les instants contre les éléments hostiles* » qui les poussaient à renoncer à leur folle entreprise. Comble de malheur, un feu de brousse réduisit à néant leur maigre avoir et les condamna à se rééquiper complètement. Résultat : cinq mois à piétiner à Dodoma.



ROUIL.

Le 18 février dernier, ils touchent, enfin, au but. Sans enthousiasme. A leur égard, la population d'Ujiji se montre curieuse plutôt qu'amicale. « *Nous n'avons rien ressenti,* disent-ils. *A la différence de Stanley, nous, nous n'allions à la rencontre de personne.* » On les autorise à s'installer dans le musée (vide) bâti à l'emplacement où Stanley et Livingstone se serrèrent la main. Même pas l'émotion d'occuper un lieu historique : « *La vieille maison a été démolie, le lac a reculé d'environ 300 mètres, et le manguier a été arraché.* » Plus grand-chose, donc, à quoi se raccrocher...

Une dernière obligation avant de regagner leurs pénates : placer « Speke », « Stanley » et « Livingstone », envers lesquels ils avaient contracté une dette de reconnaissance dans une « *bonne maison* », pour le restant de leurs jours. Pour ce faire, les trois randonneurs n'ont pas hésité à remuer ciel et terre. Ils se sont d'abord tournés vers l'association — britannique, bien sûr — qui s'est donné pour mission de veiller au bien-être des ânes à travers le monde : l'International Donkey Protection Fund. Ils ont même écrit à Margaret Thatcher, au duc d'Edimbourg, président du World Wildlife Fund, et à Brigitte Bardot, en qualité d'amie des animaux...

De cette interminable promenade à travers la Tanzanie profonde, ils n'ont pas gardé très bon souvenir. Leur reviennent en mémoire des tas de scènes dont ils ont été les témoins : le procès de trois femmes accusées d'être des sorcières et, séance tenante, bannies à vie de leur village ; la justice expéditive, à coups de flèches, des Sungu-Sungu, défenseurs spontanés d'un certain ordre ; le braconnage des éléphants et la contrebande de l'ivoire vers le Burundi voisin. « *Nous avons pu constater par nous-mêmes dans quel mépris la vie est tenue et à quel point l'aide internationale est gaspillée* », souligne George Tardios.

Fallait-il monter pareille expédition pour se rendre compte, à son terme, que la vieille Angleterre avait quand même du bon ? « *Aujourd'hui, nous apprécions ce que nous avons laissé derrière nous, en Europe,* avouent les trois marcheurs. *Nous avons péché par naïveté. Nous sommes devenus plus sages, plus cyniques aussi.* » Repartir, pourquoi pas ? Mais cette fois-là, pour le seul plaisir de l'aventure vraie, sans plus jamais s'attendre à rencontrer de « *bons sauvages* », car, George Tardios en a maintenant la conviction, « *ça n'existe pas* »...

JACQUES DE BARRIN.

Politique

Le débat sur la communication au Sénat

L'opposition dénonce les inégalités entre chaînes publiques et privées

En adoptant, le vendredi 4 juillet, les articles 12 à 17, le Sénat a progressé – non sans peine – dans l'examen du projet de loi relatif à la liberté de communication. On en est toujours au chapitre 1 du titre Ier, et il s'agit encore des pouvoirs accordés à la Commission nationale de la communication et des libertés. Toute la journée, le débat s'est concentré sur la différence de statut entre chaînes publiques et privées au regard de la loi. Le texte du gouvernement donne en effet à la CNCL le pouvoir de réglementer les télévisions publiques sur le chapitre du pluralisme de la publicité ou des campagnes électorales. Pour les chaînes privées, le cadre réglementaire est renvoyé aux cahiers des charges accompagnant les autorisations.

L'opposition, pour sa part, n'admet pas que tous les opérateurs ne soient pas soumis aux mêmes contraintes inscrites dans la loi. *« Deux poids, deux mesures »*, s'indigne M. Franck Sérusclat (PS Rhône). *« Cette logique inégalitaire est le fil rouge de tout le projet »*, renchérit M. Pierre Gamboa (PC, Essonne).

Socialistes et communistes ont ainsi mené bataille toute la matinée, à coups d'amendements, sur le pluralisme. En vain : pour M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, la seule garantie du pluralisme réside dans *« la concurrence entre secteur privé et secteur public »*. M. Jean-Pierre Masseret (PS, Moselle) profite néanmoins de l'occasion pour dénoncer la reprise de *l'Union*, de Reims par M. Philippe Hersant, annoncer la saisine par le groupe socialiste de la commission pour la transparence et le pluralisme, et pour déplorer que le projet ne limite pas les concentrations multimédias.

Accalmie en début d'après-midi sur la réglementation publicitaire : soutenu par les socialistes, un amendement de la commission spéciale étend, dans ce domaine, les pouvoirs de la CNCL aux chaînes privées et instaure la possibilité d'un contrôle *a priori* des spots malgré les « réserves » du gouvernement. Seuls les communistes s'opposent à cet amendement qui dépouille la Régie française de publicité de ses prérogatives déontologiques.

Rare unanimité de la Haute Assemblée pour ajouter, sur proposition socialiste, un article sur la protection de l'enfance et de l'adolescence : la CNCL veillera à ce que la télévision mentionne les interdictions de films aux moins de treize ans ou aux moins de dix-huit ans.

La guerre de tranchées reprend *avec l'article 14 sur l'organisation* des campagnes électorales. L'opposition souhaite que les opérateurs privés soient soumis à l'obligation de programmer des émissions spéciales soumises au contrôle de la CNCL. *« La liberté de communication*, affirme M. Dreyfus-Schmidt, *c'est qu'il y ait égalité de chances entre tous les candidats. »* L'amendement que fait adopter la commission spéciale ne va pas aussi loin : il distingue les règles imposées aux chaînes publiques des recommandations adressées par la CNCL aux télévisions privées.

L'article 15 sur la concurrence ne pouvait qu'envenimer le débat. Cette idée maîtresse de la philosophie libérale est traitée en un article lapidaire qui donne à la CNCL un pouvoir de recommandation au gouvernement. Les communistes parlent du *« ver qui depuis 1974 ronge le fruit de la télévision »*. M. Michel-Dreyfus Schmidt souligne que le texte de l'article ne concerne que l'audiovisuel et exclut la presse et les télécommunications. Il veut obtenir des précisions sur les règles de la concurrence dans le secteur.

Le ministre de la culture et de la communication ne lui accordera pas un débat qu'il estime épuisé par la discussion générale. Agacé par la guérilla des amendements qui dure depuis quarante-cinq heures sur quinze articles, M. François Léotard s'en prend vivement au député socialiste et annonce qu'il utilisera *« le moment venu toutes les armes constitutionnelles dont le gouvernement a la disposition »*.

Les sénateurs se séparent samedi à 1 heure après avoir donné à la CNCL le droit de *« suggérer »* (et non plus de *« proposer »*) au gouvernement des modifications législatives. Il reste encore quatre-vingt-dix articles et quelque mille cinq cents amendements à examiner.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Comment en finir ?

Quelque quarante-cinq heures de débat... et dix-sept articles examinés sur les cent sept que compte le projet de loi « relatif à la liberté de la communication » : voilà un premier bilan quantitatif. Quant au volet « qualitatif », il se résume à l'adoption par la majorité sénatoriale des « grands principes » et à l'institution de la commission nationale de la communication et des libertés appelée à remplacer la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, née de la loi de 1982. Le Sénat, lui, a d'ores et déjà reconnu certaines missions ; les autres que le projet prévoit de lui confier n'ont pas encore été étudiées.

Ces premiers résultats ne seraient pas négligeables si n'était pas pris en compte le temps qu'il aura fallu pour y parvenir. C'est ce facteur « temps » qui préoccupe et le gouvernement et sa majorité.

L'un et l'autre recherchent les moyens d'accélérer l'examen du texte. Le gouvernement, n'ayant la possibilité du recours au 49-3 que devant l'Assemblée nationale, ne dispose guère, au Sénat, que de deux armes : le vote bloqué (ce qui limite les scrutins mais ne supprime pas la présentation des amendements et sous-amendements) et la suppression de l'examen des amendements non soumis préalablement à la commission. Sur ce dernier point, les difficultés vont croissant : la commission spéciale a elle-même déposé des amendements au texte du gouvernement. Sur cette base, socialistes et communistes ont eux-mêmes rédigé des amendements que la commission spéciale a examinés. Mais dans la mesure où ladite commission réécrit certains de ses amendements, la gauche souhaite alors sous-amender le texte de la commission. Cette dernière peut alors refuser d'en débattre en arguant qu'elle les a déjà étudiés sous forme d'amendements. Du coup, en séance publique, ces sous-amendements peuvent être déclarés irrecevables au prétexte qu'ils n'auraient pas été soumis à la commission... Une telle lecture du règlement (donnée par M. Etienne Dailly) inquiète, pour ne pas dire plus, les sénateurs de gauche.

S'ajoute comme moyen de faire plus vite le système de la priorité : demandée sur l'amendement de la commission, son adoption entraîne *de facto* la mise à l'écart des autres amendements déposés sur le même sujet.

L'utilisation de ces armes ne pourrait toutefois raccourcir considérablement la discussion, ne serait-ce que parce qu'elle provoque ou provoquerait des montées de fièvre se traduisant par la multiplication des incidents de séance et des rappels au règlement dans l'hémicycle.

La commission spéciale, qui se réunit ce samedi 5 juillet, devrait tenter de supprimer quelques articles jugés non indispensables dans le texte du gouvernement et de regrouper certaines dispositions.

Quant à l'hypothèse de scinder le texte en deux parties dont une serait examinée ultérieurement, elle se révèle d'autant plus difficile que le projet ne s'y prête pas du tout.

Ne resterait plus alors que l'hypothèse d'un retrait du projet, et éventuellement sa substitution par un texte d'une dizaine d'articles, simple cadre de la réforme. Ce serait un tel recul du gouvernement que, politiquement aujourd'hui, il est inconcevable.

Le gouvernement et sa majorité ne comptent plus guère que sur la lassitude de l'opposition et des socialistes en particulier qui ne font rien pour encourager cet espoir. D'où la décision de ne laisser aucun répit aux sénateurs en fixant les séances tous les jours de la semaine y compris le dimanche, matin, après-midi et soir. Cette tactique, si elle peut se révéler payante à terme, comporte malgré tout le risque de provoquer de l'agacement dans les rangs de la *majorité*, dont certains membres, en privé, contestent le caractère urgent de la réforme et critiquent l'aspect volumineux du projet et son impréparation. En outre, l'allongement des délais d'examen risque de compromettre la discussion des autres projets inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire, notamment celui portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales dont la privatisation irriterait ceux des sénateurs soumis à renouvellement en septembre prochain.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Qualité perdue peut-elle être retrouvée ?

Septembre 1980. – M. Georges Benedetti, socialiste, est suppléant de M. Edgar Tailledes réélu sénateur.

Mars 1981. – M. Georges Benedetti est élu député du Gard. S'applique alors à lui, l'article LO 138 du code électoral qui dispose que *« toute personne ayant la qualité de remplaçant d'un député ou d'un sénateur perd cette qualité si elle est élue député »*.

Mars 1986. – M. Benedetti ne sollicite pas le renouvellement de son mandat de député et il conduit la liste socialiste pour les régionales.

Juin 1986. – Edgar Taillades meurt dans la nuit du 22 au 23 juin. M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, fait connaître au président du Sénat que M. Benedetti remplace le sénateur décédé en application de l'article *LO 319 du code électoral*, qui prévoit que *« les sénateurs élus au scrutin majoritaire, dont le siège devient vacant pour cause de décès, d'acceptation de fonctions de membre du gouvernement ou de membre du Conseil constitutionnel ou de prolongation au-delà de six mois d'une mission temporaire conférée par le gouvernement, sont remplacés par les personnes élues en même temps qu'eux à cet effet »*.

Le 1er juillet, M. Jean-Claude Martinez, député du Front national, qui s'était déjà insurgé au début de la session parlementaire contre l'entrée en fonctions des suppléants de députés entrés au gouvernement, reproche de la même façon au ministre de l'intérieur de décider de la composition du Sénat. Il pose la question : *« La suppléance serait-elle une Belle au bois dormant que Pasqua, le prince charmant viendrait réveiller ? »*

La difficulté juridique ainsi soulevée est d'autant plus réelle *que le Conseil constitutionnel et* le Conseil d'Etat se sont jusqu'à présent refusés à intervenir dans des situations analogues.

A. Ch.

Point de vue

Le rôle du Conseil constitutionnel

La parole à la défense

par JEAN FOYER (*)

LE contrôle de la constitutionnalité des lois est de toutes les innovations du texte de 1958 celle qui a connu le plus remarquable développement. Les rédacteurs de la Constitution l'avait introduit d'une manière étriquée. Le Conseil constitutionnel ne pouvait être saisi que par les quatre plus hautes autorités de l'Etat : *président* de la *République*, premier ministre, présidents de chacune des deux Chambres du Parlement. En pratique, la saisine n'était guère imaginable que de la part du président du Sénat lorsque le gouvernement avait fait jouer le droit de dernier mot de l'Assemblée nationale. Lorsque le Conseil était *saisi*, il ne pouvait apprécier la conformité de la loi qu'avec les dispositions des articles 1 à 92 de la Constitution. Or, pour l'essentiel, la Constitution définite des compétences et pose des règles de procédure dont l'application prête d'autant moins à la contestation que l'interprétation des articles 34 et 39 ne peut être portée devant le Conseil qu'avant le vote de la loi dans les termes de l'article 41. Seuls l'article 2, qui pose le principe *d'égalité, l'article 64, qui pose celui* de l'indépendance de la justice, l'article 66, qui affirme que nul ne peut être arbitrairement détenu, et l'article 72, affirmant le principe de libre administration des collectivités territoriales, pouvaient constituer des pierres d'attente pour une vérification de la conformité des lois avec des règles matérielles ayant valeur *constitutionnelle*.

On s'explique dès lors que l'ordonnance organique du 7 novembre 1958 sur le Conseil constitutionnel, œuvre de collaboration entre François Luchaire et moi, n'ait pas autrement précisé la procédure que le Conseil devait suivre pour les déclarations de conformité à la Constitution.

Tout a changé le 16 juillet 1971. Saisi par le président du Sénat, qui n'avait avancé aucun moyen précis d'inconstitutionnalité, le Conseil constitutionnel a rendu une décision considérant comme allant de son pouvoir de vérifier la conformité de la loi aux Droits de l'homme et aux principes définis par la Déclaration de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946. Ce qui contredisait les déclarations formelles avancées par M. Janot devant le comité constitutionnel consultatif (1). Une révision du 29 octobre 1974 devait implicitement consacrer cette interprétation amplifiante en ouvrant à soixante députés et à soixante sénateurs la faculté de déférer une loi au Conseil constitutionnel.

Après avoir fait la fine bouche devant cette innovation, l'opposition d'alors commença de faire un grand usage de cette faculté. Les oppositions successives, après 1981 et 1986, ont continué. Pour toutes les lois importantes, la saisine du Conseil constitutionnel tend à devenir une des phases normales de la procédure législative.

De plus en plus, les recours des députés et des sénateurs ont pris coutumièrement les caractères du pourvoi en cassation. Ils formulent et développent des moyens d'inconstitutionnalité, ce qui laisse entier le pouvoir que se reconnaît le Conseil d'en relever lui-même d'office.

Dès lors se pose un problème que l'initiative du président du Conseil constitutionnel a proposé de résoudre d'une manière qui était maladroite, mais qui devrait recevoir une solution. Il serait normal que soit organisée la défense de la loi déférée au Conseil, et il serait nécessaire que le principe de contradiction soit mieux respecté qu'il ne l'est.

Les présidents des deux Assemblées ont eu raison de dénier au rapporteur *la qualité pour défendre* ce principe. La mission du rapporteur est d'exposer et de soutenir les conclusions de la commission qui l'a désigné. Il n'est pas rare que l'Assemblée ou le Sénat votent des dispositions différentes de celles souhaitées par la commission.

En réalité, il y a bien déjà dans les textes une sorte d'appel à la contra*diction, donc à la défense, en vertu* de l'article 18, alinéa 2, de l'ordonnance organique. Le président de la République, le premier ministre et les présidents des Assemblées sont avisés des recours. Les présidents des Chambres en informent leurs collègues. Les constitutionnalistes analysent les dispositions comme habilitant les destinataires de l'avis, immédiats ou médiats, à produire les observations du Conseil constitutionnel. Les députés socialistes ont usé de cette faculté à propos de la loi de nationalisation en 1982. Au surplus, le texte des recours est publié au *Journal officiel* depuis la présidence de M. Daniel Meyer.

En pratique, c'est le secrétariat général du gouvernement – *bien que, ostensiblement, il s'en défende* – qui produit les observations en défense. Mais, en dehors des membres du Conseil, personne ne connaît ces observations.

Le caractère de plus en plus juridictionnel pris par la procédure de déclaration de conformité exige qu'en la matière le principe le plus fondamental de toutes procédures, *c'est-à-dire le principe de contradiction*, soit exactement imposé et respecté.

Rien ne serait plus simple que d'impartir un délai aux destinataires de l'avis de l'article 18 – délai plus ou moins long selon que le gouvernement a déclaré ou n'a pas déclaré l'urgence – pour produire des observations qui feraient l'objet des *mêmes avis et publications que le* recours lui-même. Ces avis et publications ouvriraient tant aux auteurs de la saisine qu'aux autres destinataires de l'article 18 un bref délai pour répliquer.

Ainsi s'achèverait, grâce à la collaboration de tous, une construction dont l'édification aura constitué un grand progrès du droit public des Français.

(1) M. Raymond Janot, conseiller d'Etat, était secrétaire général du comité constitutionnel consultatif.

(*) Député RPR de Maine-et-Loire, ancien garde des sceaux.

M. Chirac et M. Lamassoure d'accord avec les neuf « sages »

« Le Conseil constitutionnel a toujours raison. » Ce postulat de la vie politique française se vérifie une fois encore, après sa décision d'annuler deux des dispositions du collectif budgétaire. Ceux qui en apparaissent comme les principales « victimes » approuvent bruyamment la décision des neuf « sages », juges de la constitutionnalité.

En l'absence de M. Valéry Giscard d'Estaing, un de ses proches, M. Alain Lamassoure, député UDF des Pyrénées-Atlantiques, qui fut, avec l'ancien président de la République, à l'origine de l'amendement réduisant les délais pendant lesquels l'administration fiscale peut vérifier les comptes des contribuables, s'est réjoui, vendredi 4 juillet, que le Conseil ait *« validé »* ce principe. Constatant que n'a pas été *« contestée la possibilité d'un régime de contrôle simplifié pour les revenus déclarés par des tiers, à condition que celui-ci ne se limite pas aux titulaires de revenus composés exclusivement de salaires, traitements, et pensions »*, M. Lamassoure a annoncé que, lors de la discussion de la loi des finances pour 1987, il ferait une nouvelle proposition d'amendement tenant compte de cette décision afin *« d'alléger les formalités de contrôle fiscal qui pèsent encore inutilement sur les salariés »*.

Le maire de Paris a une position analogue pour ce qui le concerne. M. Jacques Chirac, au cours d'une conférence de presse, vendredi 4 juillet, à l'Hôtel de Ville de Paris, a déclaré que, comme le Conseil constitutionnel, il estimait que la disposition supprimant le contrôle de la chambre régionale des comptes sur certaines dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris et du conseil régional d'Ile-de-France *« n'avait pas à l'évidence sa place dans le collectif »*. Mais il a ajouté : *« Si j'en avais été averti, elle n'y aurait pas figuré... »*

La communication interne n'est apparemment pas parfaite entre l'Hôtel Matignon et l'Hôtel de Ville ! En effet, cette disposition fut, certes, introduite par un amendement parlementaire, mais ses pères en furent MM. Pierre-Christian Taittinger et Dominique Pado, tous deux sénateurs de Paris, le second étant même adjoint au maire de la capitale. Mieux encore, leur texte fut fermement défendu par M. Alain Juppé qui cumule les responsabilités de ministre délégué aux finances et d'adjoint au maire de Paris pour les finances. N'en aurait-il pas averti alors son double « patron » ?

De toute façon le maire-premier ministre n'est en désaccord que sur la forme avec ses collaborateurs. Il estime que la mairie de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France revendiquent légitimement un droit qui n'est accordé qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat, séparation des pouvoirs oblige : *« Il faudra*, a-t-il donc ajouté, *faire voter un texte législatif adapté, mais cela n'a pas un caractère d'urgence. »* Paris a bien du mal à accepter d'être traité comme toutes les autres villes de France !

Th. B.

Les dissensions du Front national

M. Le Pen moins malheureux que Jésus !

CANNES
De notre correspondant régional

Comme l'ont montré les questions *qu'ils lui ont été posées*, vendredi 4 juillet, au cours d'un dîner-débat à Cannes, les électeurs de M. Jean-Marie Le Pen jugent avec inquiétude les événements politiques qui ont suivi le scrutin du 16 mars. Les « traîtres » au parti ? *« J'espère*, a déclaré M. Le Pen, *que le remords les ramènera dans la voie du respect de leur engagement. Les électeurs peuvent les y aider en leur écrivant ou en allant leur dire dans leurs réunions ce qu'ils pensent de leur attitude. »*

Le président du Front national a établi au demeurant un distinguo entre le cas de M. Bruno Chauvierre, un « vrai traître », lui, *« qui s'est conduit de manière malhonnête »*, et celui de M. Yvon Briant, secrétaire général adjoint du CNIP, *« un jeune homme imprudent qui a voulu aller plus vite que la musique ». « Ceux qui espéraient, parce que nous sommes à quatre députés de la dissolution, que je ne ferais pas appliquer strictement la discipline se sont trompés*, a souligné le président du FN. *Les skieurs savent que pour avoir une bonne assise sur ses skis, on ne se penche pas du côté de la montagne, mais au contraire du côté du précipice. »*

La stratégie d'ouverture du Front national ? *« Avec des militants sincères, fidèles, honnêtes, on pouvait assurer de façon honorable et digne la garde du drapeau et celle des tombes de nos morts, mais pas pour conquérir le pouvoir* (...) *car, pour cela, il faut rallier de plus en plus de gens, avec les risques que cela comporte d'être trahi. Permettez-moi de dire en souriant*, a ajouté M. Le Pen, *que, si nous avons perdu un homme ou deux sur trente-quatre ou trente-six, Jésus lui-même en perdit un sur treize, et il avait de meilleures sources de renseignements que moi. Cela était nécessaire pour l'accomplissement des écritures. »*

Interrogé sur le fait de savoir si son parti aurait encore un groupe parlementaire après le rétablissement du scrutin majoritaire, M. Le Pen a affirmé : *« M. Chirac aurait dû consulter son histoire politique et parlementaire. Il se serait aperçu que, par une espèce de justice immanente, ceux qui manipulent la loi électorale la voient généralement revenir sur eux comme un boomerang (...) Quand l'UDF se rendra compte que le RPR vise à la phagocyter, on verra sans doute une situation électorale différente. »*

A propos de l'élection cantonale partielle de La Ciotat, M. Le Pen a expliqué que le candidat du FN s'était retiré pour ne pas assurer la victoire du candidat communiste. *« Mais*, a-t-il poursuivi, *je n'ai pas suffisamment l'âme évangélique pour demander aux électeurs de voter pour le candidat RPR, qui nous a fait battre en mars 1985. Je les ai laissés libres de leur choix. Cela dit, je leur donne rendez-vous aux élections municipales. Je pense que le prochain maire de La Ciotat sera un Front national. »*

Au sujet d'éventuelles élections législatives anticipées, M. Le Pen répond que M. Mitterrand détient la réponse à cette question : *« Il peut modifier le calendrier, mais je ne crois pas que l'homme qui s'est donné comme le modèle de la force tranquille agisse dans ce sens. Je ne serais pas autrement étonné que par son comportement il espère peut-être se voir attribuer le prix Nobel... »*

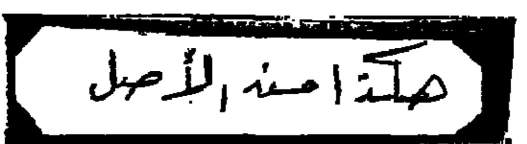
GUY PORTE.

● **La réaction de M. Malaud.** – Le président du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), M. Philippe Malaud, a estimé, le vendredi 4 juillet, après l'exclusion de M. Yvon Briant du groupe parlementaire du Front national, que les *«allégations»* des minoritaires de son parti regroupés à l'intérieur d'un «Comité de liaison des indépendants», autour de son ancien secrétaire général, M. Michel Junot, adjoint au maire de Paris, *«n'ont plus ni justification ni fondement»*. Ces contestataires avaient, en effet, accusé M. Briant de «rouler» pour M. Le Pen. *«Le bureau du CNIP est parfaitement homogène autour de la stratégie «pas d'ennemi à droite» et de la notion de soutien critique au gouvernement adoptée unanimement par le comité directeur*, a souligné l'ancien ministre. *Dans ces conditions, la poursuite de l'activité de cette tendance fractionniste devra être déférée devant le prochain comité directeur.»*

● **Un nouveau secrétaire du RPR en Guadeloupe.** – M. Daniel Beaubrun, quarante-quatre ans, proche de Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat à la francophonie, a été nommé, jeudi 3 juillet, secrétaire départemental du RPR en Guadeloupe, en remplacement de M. Raymond Guilliod, qui avait assuré l'intérim depuis la démission de M. José Moustache, ancien président du conseil régional.

M. Beaubrun, qui appartient depuis l'âge de dix-huit ans au mouvement gaulliste, est conseiller général du deuxième canton de Basse-Terre, conseiller régional, et conseiller municipal de la ville de Basse-Terre depuis mars 1983. Commentant sa nomination, il a affirmé vendredi que les *décisions* prises par le RPR *«même si elles ne sont pas approuvées à l'unanimité»* devraient être suivies par tous les membres du mouvement. Cette mise en garde fait suite aux nombreuses dissensions survenues parmi les militants locaux depuis deux ans. – *(Corresp.)*

● ***Le 14 juillet de M. Pons.*** – Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, se rendra, du 12 au 18 juillet, à l'occasion de la fête nationale, en Guyane et dans les deux départements antillais. Il présidera notamment les cérémonies du 14 juillet à Fort-de-France (Martinique). *«Par sa présence dans un département d'outre-mer, le jour de la fête nationale*, indique son cabinet, *le ministre entend souligner la place éminente qu'occupe l'outre-mer français dans la politique du premier ministre et de son gouvernement.»*



Virginie, cinq ans, violée et noyée dans la soirée du 26 juin

La Suze-sur-Sarthe, village secret face au plus inavouable des crimes

LA SUZE-SUR-SARTHE
De notre envoyé spécial

C'est un gros village cerné par l'eau. Un bon gros village secret, déchiré par les eaux vives de la Sarthe et discrètement mité par l'eau morte de mille mares – un mélange d'eaux claires et gaies qui jouent sur le sable, d'eaux sombres et plates qui stagnent sur l'argile.

Le voyageur qui vient du Mans et emprunte la départementale 23 découvre d'abord la lumière : la Sarthe glisse sous un beau pont de pierre, frôle une ancienne manufacture de caoutchouc, lèche des maisons aux toits d'ardoises. Puis vient l'ombre, ces dizaines de points d'eau comme autant de taches. Eaux troubles des abreuvoirs, eaux ternes prisonnières des fossés, eaux vaseuses des mares. Un damier d'îlots qui a échappé jusqu'à présent, à tout relevé topographique et que plusieurs dizaines de gendarmes arpentent aujourd'hui méticuleusement éprouvettes en mains, afin d'y prélever des échantillons de leurs eaux.

Si l'on en croit les enquêteurs, l'élucidation de l'énigme posée par la mort de la petite Virginie, cinq ans, retrouvée morte et violée voilà dix jours, est à ce prix : l'expertise vigilante, renouvelée, des différentes eaux de ce réseau hydrographique particulièrement complexe. Car, dans ce pays de pêcheurs mordus, le corps de la fillette a été découvert, le 25 juin, les poumons gorgés d'eau, les vêtements trempés. Un corps dissimulé dans une remorque aménagé pour la pêche par son père, ou plutôt un corps tassé, martyrisé une dernière fois pour le faire tenir dans une petite hotte en contreplaqué solidement fixée à ladite remorque. Une sauvagerie comme un défi lancé aux parents. Une *« vengeance de pêche »*, murmure certains. Comme si l'on pouvait violenter et noyer une gamine à la manière dont certains suppriment les chatons, sans remords, avec flegme.

C'était le jour de la demi-finale France-RFA. Les hommes qui travaillent aux usines Valéo et Galaxy, à la lisière du bois, avaient des soucis de supporters. Mme Josiane Couturier, la mère de Virginie, avait repris l'enfant chez sa nourrice en rentrant de son travail. Il était 17 heures et la petite jouait seule, comme souvent, au pied de l'immeuble de trois étages habité par ses parents. Une résidence HLM plutôt souriante : deux immeubles en tout et pour tout, trente-deux appartements, un bac à sable et des bouts de pelouse. Au-delà, des pavillons.

> *Plusieurs dizaines de gendarmes enquêtent méticuleusement tandis que l'ombre de Grégory Villemin plane sur ce pays de pêcheurs*

L'air était lourd. On allumait les téléviseurs. On attendait Platini, Tigana, Giresse et les autres. Vers 19 h 30, Mme Couturier s'inquiète de son enfant, appelle, alerte son mari. Virginie a disparu. Le temps de courir chez la nourrice, à deux pas, de visiter les caves, d'interroger quelques voisins, c'est l'angoisse et le début d'une battue improvisée. Tandis qu'une partie de la Suze-sur-Sarthe encaisse mal devant son petit écran la défaite des Bleus, plus de deux cents personnes finissent par se mobiliser et courir dans tous les sens. Il y a là le maire, M. Louis Gueretin, des membres du conseil municipal, les pompiers, les gendarmes, un maître-chien, des parents et des gosses à vélo.

Dans la hotte de la remorque

Cinquante fois, les uns et les autres tournent autour de la remorque des Couturier, la moitié d'une carcasse de 4 L astucieusement bricolée et repeinte avec un vert vif. Comme d'habitude, elle est rangée sur le parking, à 30 mètres, en face de l'entrée de l'immeuble. Chacun appuie sur la poignée de la porte arrière verrouilléeet n'insiste pas. Mais personne ne songe à soulever le couvercle de la hotte en contreplaqué fixée derrière, qui fait face à une haie de thuyas.

Les heures filent. La nuit finit par tomber. Les recherches se sont élargies. Les pompiers se sont même rendus dans une cité HLM identique, à 300 mètres de là, au domicile d'une femme, brouillée depuis deux ans avec les Couturier, mais surtout avec l'un de leurs meilleurs amis, grand pêcheur lui aussi, qui fut son compagnon. Rien.

Vers minuit, le maire rassemble tout son monde, suggère que les volontaires s'organisent avec des torches de cinquante mètres en cinquante mètres. La petite cité HLM retrouve un peu de son calme. C'est alors qu'une personne pense brusquement à vérifier la hotte de la remorque. Il est environ minuit trente.

« Ça causait pas »

Le lendemain 26 juin, la Suze se frotte les yeux, les jambes lourdes et les lèvres cousues. C'est jour de marché, mais *« ça causait pas »*, résume le maire. Ça « ragote » plutôt. On se murmure des histoires de rivalités de pêche et cela ne manque pas. Sur 3 700 habitants, la Suze compte sept cents pêcheurs en carte. On se récite des histoires de mépris et de haine supposées ou réelles. On se rappelle le code de bonne conduite : le vrai pêcheur ne se vante pas. Ou alors, gare aux *« véreux »*, ceux qui se vexent de faire moins bonne pêche que vous et vous traitent vite fait de *« braco »* (braconnier).

Bref, la Suze perd la boule : elle pleure la petite Virginie, plaint les parents, mais reproche en douce au père, M. Alain Couturier, un ouvrier horticole, d'être trop bon pêcheur et de partager son plaisir avec une bande de copains, comme pour oublier que le plus inavouable des crimes s'est produit chez elle par une belle soirée d'été, les fenêtres ouvertes et la tête à Mexico.

Mais faut-il le croire ? Peut-on imaginer que dans La Suze, pourtant aux aguets, personne n'ait rien remarqué ? Le maire, le 30 juin, a personnellement invité par tract tous les habitants à *« sortir de leur réserve »* et *« vaincre toute peur »*. A son tour, le père de Virginie, par l'intermédiaire de son beau-frère, a demandé, vendredi 4 juillet, que ceux qui ppourraient savoir parlent... Les gendarmes écouteront.

Ils étaient soixante-cinq au départ. Ils sont maintenant quarante. Leurs petites voitures bleues sont partout. On les voit tourner autour des mares, près des rivières, dans les caves. On les voit par deux, studieux, attentifs, engranger des dizaines de procès-verbaux d'adduction, environ deux cent quarante à ce jour. Le syndrome Grégory a frappé. La Sarthe n'est pas la Vologne, Virginie n'est pas Grégory Villemin, mais la gendarmerie veut visiblement réussir à La Suze l'enquête qu'elle a naufragée à Lépanges.

D'où sa prudence, d'où les moyens déployés, d'où *« un contrôle systématique par discipline intellectuelle »* de chaque bribe d'information, d'où des expertises et des contre-expertises d'échantillons d'eau. Les gendarmes ne veulent rien négliger et ne négligent apparemment rien. Ils ont filmé les obsèques et s'efforcent d'en tirer des renseignements. Ils ont saisi les carnets à souche de la société de pêche de La Suze. Ils ont établi la liste des personnes qui ont participé aux recherches de Virginie. Ils ont entendu et entendent encore quelque cinquante déviants sexuels de La Suze – pas moins – qui ont fait l'objet de procédures policières ou judiciaires dans le passé. Promis, juré, ils ne font pas d'impasse, n'écartent aucune hypothèse.

Simplement, tous semblent convaincus de se lancer dans une longue enquête. Magistrats et gendarmes n'attendent pas le résultat des expertises demandées avant fin juillet. Au cœur du bourg, la gendarmerie campe à la mairie, à deux paus d'un vieux château menaçant ruine, possession présumée de Gilles de Retz, maréchal de France, croqueur d'enfants. Voilà bien longtemps que la population a surnommé cette bâtisse le « château de Barbe-Bleue ».

LAURENT GREILSAMER.

Carrefour du développement

Avis de recherches pour M. Yves Chalier

M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de l'ex-ministre de la coopération M. Christian Nucci et qui dirigeait l'association Carrefour du développement, vient de faire l'objet d'un avis de recherches.

Cet avis de recherches a été émis par la direction centrale de la police judiciaire dont la section financière s'est vu confier la commission rogatoire d'enquête par M. Jean-Pierre Michau, le magistrat chargé du dossier. Cet avis, qui n'a aucune valeur coercitive, n'est destiné qu'aux policiers du territoire français ; en fait, M. Michau, qui n'a pas toujours délivré de mandat d'amener à l'encontre de M. Chalier, préfère laisser les policiers continuer leur enquête pour étoffer le dossier de l'accusation.

De son côté, M. Martial Dazat, administrateur provisoire de Carrefour du développement depuis le 6 mai dernier, a déposé le bilan de cette association, vendredi 4 juillet, au tribunal de grande instance de Paris, afin que soit reconnu son état de cessation de paiements.

M. Dazat a déclaré au terme de l'audience – à huis clos – que les fonds de l'association ne permettaient plus de payer les salaires des vingt et un employés et que le dépôt de bilan avait été provoqué par le refus, le 26 juin dernier, de tout licenciement économique par la direction départementale du travail. La décision du tribunal sera connue le 11 juillet prochain.

Un démenti de Mme Bahisson

Mme Marie-Danièle Bahisson, inculpée de « complicité d'abus de confiance » dans l'affaire du Carrefour du développement, dément avoir détourné des sommes d'argent en provenance de la Promotion française ou de la SCI le Domaine d'Ortie ou encore de Carrefour du développement.

Dans une déclaration transmise au *Monde* par son avocat, Me Gilles Huvelin, Mme Bahisson *« souhaite que l'instruction pénale puisse le plus rapidement possible permettre de déterminer les responsabilités réelles de chacun »*. Elle ajoute qu'elle a obtenu le 1er juillet la désignation d'un administrateur judiciaire *« pour assurer la sauvegarde du patrimoine de la SCI et de la Promotion française, afin que le gage des créanciers soit préservé »*. Mme Bahisson précise enfin qu'elle n'a *« jamais eu accès aux comptes »* des organisations précitées.

TÉMOIGNAGE

« Laisse-nous faire notre boulot, sale con ! »

M. Paul Otchakovsky-Laurens, éditeur à Paris, nous a fait parvenir le témoignage suivant, dont il a adressé copie au maire et au préfet de police de la capitale :

« Jeudi soir, 3 juillet 1986, vers 23 heures, au coin de la rue du Moulin-Vert et de la rue Hippolyte-Maindron (14e arrondissement), trois individus sortis d'une Renault bleu foncé, immatriculée 462 DMT 75, s'en prennent à un passant, un jeune passant, le ceinturent, le jettent à terre, le rouent de coups, le menottent, continuent à le frapper.

Alertés par les cris de la victime (cris de douleur autant que de protestation, et appels à la police), les riverains, les passants encore nombreux (il fait si chaud, ce 3 juillet 1986), croyant à une agression, cherchent à intervenir. Malheureusement, la police... ne répond pas au téléphone. Les pompiers, oui. En attendant leur arrivée, protestations, demandes d'explications. Voici quelques-unes des réponses obtenues (à ce mommemt l'homme est déjà à terre, totalement immobilisé) : *« Font chier ces cons ! » « Laisse-nous faire notre boulot, sale con ! »* Mais surtout, alors que rien ne le justifie, ni dans l'attitude des passants ni dans celle, et pour cause, de l'homme maintenu à terre, l'un des trois individus sort un pistolet et en menace à la ronde, en les visant ostensiblement tour à tour, les témoins de la scène.

Seule l'intervention des pompiers permettra finalement de comprendre que, malgré leur comportement de gangsters, il s'agissait de policiers en civil.

Le 14e arrondissement est un quartier plutôt tranquille. Cet été 1986, dans les quartiers plutôt tranquilles ont lieu de surprenants déploiements de force. Par exemple, le samedi après-midi, rue d'Alésia, dans la très dangereuse cohue des acheteurs de vêtements soldés, des rondes de CRS en « rangers » (on n'ose à peine croire qu'il s'agit de se faire voir des électeurs uniquement).

A propos, qu'est-il advenu du jeune homme interpellé le jeudi soir 3 juillet 1986, vers 23 heures, au coin des rues du Moulin-Vert et Hippolyte-Maindron, et enfourné dans une Renault bleu foncé, immatriculée 462 DMT 75 ? Ce jeune homme qui aurait, dit-on, seulement refusé, comme la loi ne le lui interdit pas encore, de présenter ses papiers d'identité.

L'avez-vous remarqué, les témoins de tels incidents n'en connaissent jamais l'issue...

Avant la discussion du projet de loi sur les étrangers

Des jeûnes de solidarité avec les « grévistes » de Lyon

Des jeûnes de solidarité avec les deux grévistes de la faim de Lyon, Djida Tazdaït et Nasser Zaïr, devaient avoir lieu, les samedi 5 et dimanche 6 juillet, dans plusieurs villes de France. A Bordeaux, une quinzaine de personnes avaient commencé, dès vendredi, ce jeûne sur le parvis de l'église Sainte-Croix. Ces actions surviennent à quelques jours du débat prévu à l'Assemblée nationale, le mercredi 9 juillet, sur le projet de loi du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.

A leur vingtième jour de grève, les deux jeunes Arabes lyonnais lient la fin de leur action à la prise en compte, pendant le débat parlementaire, d'amendements permettant le maintien de garanties judiciaires pour les étrangers. *« Nous ne nous faisons pas trop d'illusions,* déclaraient-ils le vendredi 4 juillet à Lyon, *et nous ne voulons pas forcer le jeu parlementaire, mais nous demandons à être écoutés. Nos propositions doivent pouvoir inspirer ceux qui voteront les amendements. »*

Les responsables religieux qui avaient soutenu, dès le début de leur grève de la faim, les deux jeunes Lyonnais, se font plus discrets. Le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon, a laissé son rôle de « médiateur » à Mme Janine Louis, sous-préfet, chargée dans la région des relations avec les migrants : *« J'espère,* dit-il, *que les contacts entre les jeunes et le gouvernement aboutiront au plus vite. »*

Le principe d'un « jeûne œcuménique » soutenu par les catholiques, les réformés et les musulmans de Lyon, a également été abandonné. A l'initiative de ce projet, le Père Delorme, prêtre lyonnais, qui jeûne lui-même depuis le 16 juin, a dit : *« Même si les résultats sont maigres sur le plan législatif, nous avons déjà montré que les jeunes peuvent faire quelque chose. »*

Quant à M. Charles Pasqua, il a annoncé, le 4 juillet, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, qu'il s'entretiendrait avec les autorités religieuses de France, ainsi qu'avec les ambassadeurs des pays du Maghreb et de l'Afrique noire, afin de leur présenter son projet de loi.

Le débat parlementaire sera précédé par plusieurs manifestations de protestation : un rassemblement pour les libertés, *« contre les projets sécuritaires et anti-immigrés du gouvernement »* aura lieu le lundi 7 juillet au Trocadéro, à l'initiative du Syndicat des avocats de France. Une délégation, représentant une centaine de partis de gauche, associations, syndicats et mouvements antiracistes, conduite par la Ligue des Droits de l'Homme se rendra également, le mardi 8 juillet, devant l'Assemlée nationale.

● La Ligue des droits de l'homme satisfaite de l'avis de la CNIL sur la carte d'identité infalsifiable. – Me Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, souhaite que le gouvernement se conforme aux conditions posées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans son avis sur le projet de carte d'identité infalsifiable (*le Monde* du 3 juillet). *« Comme l'a très bien dit la CNIL, il faut écarter tout ce qui est excessif par rapport à la finalité recherchée »*, estime Me Jouffa.

La filière d'héroïne pakistano-tamoule

Le tribunal d'Evry a prononcé vingt-neuf peines de prison

La sixième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance d'Evry, présidée par M. Jean-Louis Douel, a prononcé vendredi 4 juillet, vingt-neuf peines de prison allant de un an avec sursis à quinze ans ferme, dans l'affaire de la filière pakistano-tamoule examinée depuis mardi.

Hussein Gustasif, quarante-quatre ans, reconnu coupable d'importation d'héroïne, a été condamné à quinze ans de prison ferme, ainsi qu'à 1 200 000 francs d'amende. Mohamed Hussain, l'épicier pakistanais parisien chez lequel le trafic se déroulait, a été condamné a dix années de prison ferme et à un million de francs d'amende. Shezaad, vingt-huit ans, reconnu, lui aussi, coupable d'importation et de trafic, a été condamné à douze ans de prison ferme et 300 000 francs d'amende.

Pour importation également, Rizwan Ellahi a été condamné à huit années de prison ferme et Ahmed Nisar à sept ans de prison ferme, tandis que pour le seul trafic, Abdul et Zubaïr Butt ont été condamnés, chacun, à la même peine de sept ans de prison ferme.

Dans le Vaucluse

Un gendarme auxiliaire tué par des malfaiteurs lors d'une opération consécutive à un hold-up

Un important dispositif de gendarmerie, avec notamment un hélicoptère, a été mis en place dans la soirée du vendredi 4 juillet, pour tenter de localiser trois des quatre malfaiteurs qui ont tué, près de Bollène (Vaucluse), un gendarme auxiliaire et blessé un de ses collègues.

Les trois bandits, qui avaient participé à un hold-up à Pierrelatte (Drôme), ont tiré à plusieurs reprises sur des patrouilles de gendarmerie lancées à leur poursuite, tuant Sylvain Bugel, vingt et un ans, gendarme auxiliaire – incorporé depuis trois jours, il effectuait son service militaire – et blessant Jean-Pierre Robin, lui aussi gendarme auxiliaire.

Vers 15 heures, quatre hommes masqués et armés d'un pistolet-mitrailleur, d'un revolver et d'un pistolet de gros calibre, s'étaient attaqués à la Banque populaire de Pierrelatte. Pour faciliter leur fuite, ils avaient pris en otage le directeur de la banque, M. Michel Renard, qui a été libéré à Bollène.

Le signal d'alarme ayant fonctionné, une patrouille de la police nationale arrive devant la banque au moment où les gangsters sortent de l'établissement. Aussitôt, ces derniers font usage de leurs armes, tandis que les gendarmes ripostent. L'un des malfaiteurs, Denis Canovas, est légèrement blessé. Les trois autres agresseurs prennent la fuite à bord de deux voitures. Sur la commune de Bollène, ils sont repérés par une patrouille participant au plan « Epervier » mis en place après le hold-up.

Deux gendarmes tentent donc de les intercepter, faisant les sommations d'usage : une nouvelle fusillade éclate. Au même moment, un fourgon Trafic du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Orange, arrive sur les lieux. Trois gendarmes qui en descendent sont pris sous le feu des truands. Sylvain Bugel – qui n'est pas armé – touché à la tête, meurt sur le coup. Son camarade, effectuant comme lui son service national dans la gendarmerie, Jean-Pierre Robin, est atteint d'une balle au tibia, l'autre dans le ventre. Tandis que les malfaiteurs repartent à bord d'une voiture dérobée à une automobiliste prise en otage durant quelques kilomètres, Denis Canovas, lui, se couche sur le sol. Il est arrêté et placé en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie de Bollène.

● La « reconnaissance » de M. Jacques Chirac. – M. Chirac a exprimé, vendredi, *« sa reconnaissance pour l'œuvre accomplie »* à M. Guy Fougier, après la démission du préfet de police. *« Le préfet a estimé devoir donner sa démission, c'est son appréciation et sa responsabilité »*, a ajouté le maire de Paris, qui répondait à une question au cours de sa conférence de presse mensuelle à l'Hôtel-de-Ville. *« Il ne fait de doute pour personne que M. Fougier sera en mesure d'exercer d'autres responsabilités importantes, dans un délai aussi bref que possible »*, a conclu M. Chirac.

Société

Quatre-vingt douzième prototype mis au point par Dassault

Premier vol de l'avion Rafale

En présence de M. Serge Dassault, le fils de son constructeur, décédé, l'avion Rafale a effectué, vendredi 4 juillet, en fin d'après-midi, depuis la base d'Istres (Bouches-du-Rhône), son premier vol aux mains du chef-pilote d'essais de la société Dassault-Bréguet. Au cours de ce vol qui a duré une heure, le Rafale a atteint l'altitude de 10800 mètres et la vitesse de Mach 1,3 (soit 1400 kilomètres à l'heure environ). Selon la société, ce premier vol du Rafale a été pleinement réussi.

C'est en juin 1983 que M. Charles Hernu, alors ministre de la défense, a pris la décision de faire construire, par la société Dassault-Breguet, un avion expérimental, dénommé ACX, qui devait devenir le « démonstrateur » Rafale. Quatre-vingt-douzième prototype mis au point par cette société depuis son existence, le Rafale est destiné à préparer les avions de combat opérationnels qui serviront, après 1996, dans l'armée de l'air française et l'aéronavale. Dans sa configuration actuelle, le Rafale se présente comme un monoplace supersonique qui pèse à vide 9,5 tonnes et qui est propulsé par deux réacteurs F-404 General Electric.

La formule aérodynamique du Rafale comporte une aile delta de grand allongement (47 mètres carrés de surface), associée à un empennage frontal appelé « canard », et des entrées d'air semi-ventrales d'une conception entièrement nouvelle. Pour alléger l'appareil, les constructeurs ont utilisé de nouveaux matériaux, telles la fibre de carbone ou la fibre de kevlar, qui composent le quart de la masse de la structure. A cela s'ajoute l'emploi, pour la première fois, d'un alliage d'aluminium au lithium qui permet des gains très importants de densité et de résistance mécanique.

Pour répondre aux besoins des clients, le Rafale donnera naissance ultérieurement au Rafale-B, qui sera plus petit et plus léger encore. La surface de voilure sera ramenée à 44 mètres carrés et la masse à vide prévue est de 8,5 tonnes. Le Rafale-B, dans sa version opérationnelle, sera propulsé par deux réacteurs M-88 de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), qui développent, chacun, une poussée de 7,5 tonnes (au lieu de 7,2 tonnes pour les réacteurs américains). Outre ses canons, le Rafale-B devrait pouvoir emporter une masse totale d'armements de l'ordre de 7 tonnes (bombes, roquettes, missiles). Dans l'armée de l'air française, le Rafale-B devrait prendre la suite du Jaguar actuel et, dans la marine, il remplacera les Etendard et les Crusader des porte-avions.

On sait que la France avait proposé son « démonstrateur » Rafale à la Grande-Bretagne, à l'Italie, à l'Allemagne fédérale et à l'Espagne pour concevoir, en commun, un avion de combat européen. Les quatre pays en question ont préféré retenir un autre modèle d'avion, très différent dans son dessin et principalement mis au point par la société britannique British Aerospace (BAe). Cet appareil n'a toujours pas effectué son premier vol. La France a ouvert des conversations avec, notamment, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark pour examiner à quelles conditions ces quatre pays coopéreraient avec elle à la définition d'un avion, plus léger que le précédent, dérivé du Rafale-B.

Les expériences soviétiques dans l'espace

D'une station à l'autre

Leonid Kizim et Vladimir Soloviev, les deux cosmonautes soviétiques, ont à nouveau déménagé. Il ont quitté jeudi 26 juin la « vieille » station Saliout-7, en orbite depuis plus de quatre ans, pour rejoindre la nouvelle station Mir, dans laquelle ils avaient séjourné au début de leur actuelle mission.

Partis de Baikonour le 13 mars à bord du vaisseau Soyouz-T-15, les cosmonautes se sont installés dans Mir le 15 mars. Cette station nouvelle diffère de Saliout-7 par la présence de six sas d'amarrage au lieu de deux et par un aménagement intérieur renouvelé – les cosmonautes y disposent de cabines individuelles. Elle est conçue comme le module central d'une station, sur lequel viendraient se raccorder des laboratoires spécialisés. Elle bénéficie d'une communication permanente avec le sol, soit par liaison directe, soit par l'intermédiaire du satellite Cosmos-1700 (Loutch) que les Soviétiques ont placé en orbite géostationnaire au mois d'octobre dernier. C'est à bord de cette station Mir qu'un cosmonaute français – ce pourrait être à nouveau Jean-Loup Chrétien – devrait séjourner de quatre à six semaines dans deux ans, avec un programme de travail prévoyant une sortie dans l'espace.

Le 19 mars, un cargo Progress-25 s'amarre sur Mir, apportant aux cosmonautes divers équipements, ainsi que des ergols, des vivres et de l'eau. Les cosmonautes déchargent le Progress, largué le 20 avril. Il est rapidement remplacé par un Progress-26, amarré le 27 avril. Nouveau déchargement. Puis, l'aménagement de la station terminé, les cosmonautes la quittent le 5 mai pour rejoindre Saliout-7 sur laquelle est accroché le module laboratoire Cosmos-1686.

Intense activité

A bord de cette station, ils mènent un programme expérimental qui les conduit à sortir à deux reprises dans le vide, pour récupérer des appareils expérimentaux placés à l'extérieur de Saliout – en particulier une expérience française d'étude des poussières de la comète de Halley. Mais surtout pour construire une grande charpente haute de douze mètres, au bout de laquelle une plate-forme porte des appareils. La raison majeure de cette activité semble avoir été la mise au point de techniques d'assemblage.

Durant cette période, la station Mir a de la visite. Un nouveau type de vaisseau, le Soyouz-TM, y accoste le 23 mai. Comme c'est l'usage quand il s'agit de tester un vaisseau nouveau, le Soyouz-TM est vide et s'amarre automatiquement sur une station inhabitée. Ce vaisseau serait plus manœuvrable que ses prédécesseurs et pourrait atteindre n'importe lequel des six sas d'amarrage. Le Soyouz-TM repart le 30 mai vers le sol.

Le 22 juin, le Progress-26 se détache de Mir et retombe se consumer dans l'atmosphère. Les Soviétiques annoncent que « *le déchargement du cargo, le transfert du combustible, le pompage de l'eau potable* » ont été accomplis, et si la première opération date de la présence des cosmonautes à bord de Mir, il semble bien que les deux autres aient été faites en mode automatique, après leur départ. Et quatre jours plus tard, Kizim et Soloviev quittent Saliout-7, toujours à bord de Soyouz-T-15, et se réinstallent dans Mir.

Les Soviétiques font donc actuellement preuve d'une activité spatiale intense, comme s'ils voulaient souligner le contraste avec l'Occident, où les principaux véhicules – navettes spatiales, lanceurs américains Titan et Delta, lanceur européen Ariane – sont actuellement immobilisés à la suite d'accidents. Ils viennent même de s'offrir le luxe d'inviter un Britannique à participer à une mission spatiale. Un astronaute britannique aurait dû participer cet été à une mission américaine, mais l'accident de Challenger et l'interruption des vols de navettes a fait repousser cette mission à une date indéterminée mais lointaine.

MAURICE ARVONNY.

Fuite d'eau radioactive à la centrale de Tchernobyl

Une importante fuite d'eau radioactive s'est produite « *il y a quelque jours* » à la centrale nucléaire de Tchernobyl, a révélé, vendredi 4 juillet, le journal soviétique *Komsomolskaïa Pravda*. C'est un camion qui, à la suite d'une fausse manœuvre, a rompu la conduite servant à évacuer l'eau accumulée sous le réacteur nº 4, accidenté le 26 avril. Selon le quotidien, l'eau a alors jailli « *avec une force terrible* » à raison de 110 litres-seconde.

Quatre pompiers présents sur les lieux ne sont parvenus à colmater la fuite qu'à leur quatrième tentative, indique la *Komsomolskaïa Pravda*, sans préciser la durée de l'opération, ni la quantité d'eau contaminée ainsi déversée. Les examens médicaux auxquels les quatre hommes ont été soumis par la suite n'auraient révélé « *aucune anomalie* ».

Par ailleurs, l'agence Tass a indirectement annoncé vendredi 4 juillet que M. Boris Chtcherbina, vice-premier ministre, avait été remplacé à la tête de la commission d'enquête chargée d'établir les causes de la catastrophe. Sans évoquer le remplacement de M. Chtcherbina – pour raisons de santé, dit-on de source diplomatique, – l'agence de presse qualifie M. Vladimir Gusev de responsable de la commission.

En Europe de l'Ouest, l'« effet Tchernobyl » continue de s'estomper. La Grande-Bretagne a levé, vendredi 4 juillet, l'interdiction qui subsistait dans certaines régions d'Angleterre et du Pays de Galles sur l'abattage des moutons. En France, Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, a affirmé vendredi que les informations laissant entendre que le niveau de radioactivité en Corse représente un danger pour la santé n'ont « *aucun fondement scientifique* ».

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mis au point deux projets de conventions internationales sur l'annonce rapide de tout accident nucléaire et l'assistance mutuelle d'urgence. Ces textes, distribués aux 112 membres de l'Agence, seront discutés par les experts lors d'une réunion à Vienne le 21 juillet avant une conférence interministérielle en septembre prochain.

Villeurbanne : premières analyses rassurantes après l'alerte au pyralène

De notre correspondant régional

Lyon. – Les premières analyses effectuées après le double incendie du transformateur EDF de Villeurbanne sont rassurantes. Quatre cent quatre-vingt quinze personnes se sont présentées à l'hôpital Edouard-Herriot pour y subir des contrôles et « *aucun cas clinique anormal n'a été relevé* » indique un communiqué officiel, publié vendredi 4 juillet dans la soirée, par la « cellule de vigilance et de coordination » créée par le préfet de région M. Gilbert Carrère. Les contrôles des eaux distribuées par le réseau de la communauté urbaine n'ont fait apparaître aucune anomalie. La teneur « dosable » en PCB (pyralène) n'a « *pas été mise en évidence* » dans la nappe phréatique, après un prélèvement effectué à deux cents mètres en aval du point de pollution.

On devrait connaître lundi les résultats définitifs de la pollution athmosphérique enregistrée après les deux sinistres qui avaient entraîné la précipitation de suies abondantes sur un petit périmètre. Seules mesures de précaution maintenues : l'éloignement provisoire de huit personnes dont les habitations sont riveraines du transformateur incendié et la demande des autorités d'éviter la consommation de l'eau des puits privés situés à proximité.

Le poste haute tension devrait être prochainement détruit. Seule une procédure d'enquête judiciaire préalable semble retarder cette mesure. Le parquet de Lyon diligentera une procédure si les premières expertises font apparaître des manquements graves aux règles de sécurité. Enfin, l'usine de production de produits laitiers – essentiellement des yaourts – située à proximité du transformateur, qui avait détruit sa production des deux jours sensibles (lundi et mardi derniers), a repris une activité normale après un contrôle des services vétérinaires.

C.R.

SPORTS

LES INTERNATIONAUX DE WIMBLEDON

Romantisme sur court

L'Allemand de l'Ouest Boris Becker doit affronter, dimanche 6 juillet, le Tchécoslovaque Ivan Lendl en finale des internationaux de tennis de Grande-Bretagne. Pour en arriver là, Becker a facilement battu le numéro deux français Henri Leconte, tandis que le champion de Roland-Garros a été sévèrement accroché par le Yougoslave Slobodan « Bobo » Zivojinovic.

WIMBLEDON
De notre envoyé spécial

Henri Leconte pliait sous le poids de son sac lorsqu'il a pénétré sur le central de Wimbledon pour disputer les demi-finales des internationaux contre le tenant du titre, Boris Becker. Avait-il déjà fait ses bagages ? Etait-il déjà ailleurs ? En tout cas, il n'était pas là. Il était absent, déconnecté. C'était son anniversaire, le vingt-troisième. Becker lui a fait sa fête, la deuxième. Comme l'an passé, en quarts de finale. Mais, cette fois, on ne peut même pas dire que Leconte est sorti de la partie à un moment quelconque. C'est plutôt qu'il n'y est pas entré.

La tension de l'enjeu était-elle trop forte ? Les fusibles, en tout cas, ont fondu. Le bras gauche ne répondait plus. Une première balle de service, le plus souvent dans le bas du filet, une incapacité à contrôler l'engagement adverse : sur le gazon, cela ne pouvait pas pardonner. Mais où donc était passé le Leconte qui avait atomisé les Australiens Fitzgerald et Cash ? Ce n'était sûrement pas celui qui a marqué, en tout et pour tout, dans le premier set de cette demi-finale, deux points sur les engagements de Becker, qui en a concédé trois autres sur double faute. Ce n'était sûrement pas celui qui volleyait dans le filet avec autant de constance et qui se faisait passer par inadvertance. Bien sûr, Leconte a enlevé la troisième manche au tie-break, après même avoir eu une balle de set quand Becker servait pour le gain du dixième jeu. Mais cela a été la seule occasion de break de toute la partie. En revanche, Becker, qui avait sensiblement levé le pied à ce moment, avait été en position de le faire au troisième et au quatrième jeu.

L'ennui, dans cette défaite, ce n'est pas tant que le Français ait perdu. En soi, il n'y a rien de déshonorant à s'incliner devant le garçon qui est vraisemblablement le meilleur du monde actuellement sur herbe. L'ennui, c'est que Leconte n'avait même pas l'air mécontent de sa prestation. Mauvais au service, faible en retour, il n'a montré aucune pugnacité dans l'échange. Une fois, au quatrième jeu du deuxième set, il a mené 15/30 sur le service de Becker. Il a alors réussi un coup droit au bout d'une course terrible. Mais il n'y eut pas de seconde fois. Pourquoi se serait-il « défoncé » en effet ? « *En arrivant ici en demi-finales, comme à Roland-Garros, j'ai confirmé ma place dans les dix premiers mondiaux.* » Bienheureux Henri. Cela suffit manifestement à son bonheur. Hélas !

Avant ce match, les Anglais, qui avaient été époustouflés par les prestations préliminaires de Leconte, ne comprenait pas pourquoi celui-ci n'était pas plus populaire en France. En réalité, le numéro deux national réussit les coups les plus imprévisibles, mais il ne tente rien d'impossible. Il a l'audace rare, parcimonieuse. Il laisse passer certaines balles avec l'intelligence d'un charolais regardant les TGV. Et cela fait la différence avec un Noah, et surtout un Becker. Car ce jeune guerrier teuton, tout droit sorti d'une *légende wagnérienne*, a de la chance. Il en faut pour qu'un service retourné avec le cadre de la raquette retombe en lob pleine ligne derrière le serveur, comme cela est arrivé à Leconte au quatrième jeu du dernier set qu'il a d'ailleurs perdu.

Mais, plus encore, il a un cœur énorme qui lui permet de dribbler l'adversité. Ainsi, quand il a donné à Leconte cet unique balle de break au troisième set, il a égalisé en réalisant un plongeon de 3 mètres. Epoustouflant ! C'est cela, le romantisme sur court, la nuance entre les bons joueurs et les stars. Et sur ce coup-là, Becker est définitivement une star.

En revanche, Ivan Lendl, qu'il doit retrouver dimanche en finale, a été sévèrement accroché par le Yougoslave Slobodan Zivojinovic, qui lui a imposé l'épreuve des cinq sets, comme l'Américain Tim Mayotte en quarts de finale. C'est, d'ailleurs, la grande différence entre les deux matches de vendredi. Car l'autre poulain du manager roumain Ion Tiriac n'a pas rendu les armes devant le numéro un mondial. Bien au contraire ! En ronchonnant, mais surtout en matraquant son service, il a poussé le Tchécoslovaque dans ses ultimes retranchements. Ce fut une passionnante course-poursuite après le score.

Lors de l'ultime confrontation, dimanche, Becker pourra peut-être remercier « Bobo », son pote, exilé avec lui à Monaco, d'avoir ainsi mis à rude épreuve les nerfs de Lendl. D'autant que, comme à Paris il y a un mois, le Tchécoslovaque ne partira pas avec la faveur du public anglais. Habituellement réservé, celui-ci a pris ouvertement fait et cause contre Lendl lors d'un incident d'arbitrage qui a privé Zivojinovic d'une balle de break dans le quatrième set. Mais, depuis qu'il a battu l'Américain McEnroe à New-York l'an derner, Lendl, seul véritable joueur tout terrain, sait aussi surmonter ce genre d'adversité.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS DU VENDREDI 4 JUILLET

SIMPLE MESSIEURS
(Demi-finales)

Becker (RFA, 6) b. Leconte (Fr., 9), 6-2, 6-4, 6-7 (4-7), 6-3 ; Lendl (Tch., 1) b. Zivojinovic (Youg., 44), 6-2, 6-7 (5-7), 6-3, 6-7 (1-7), 6-4.

Tour de France cycliste

Thierry Marie dans un fauteuil

Le jeune Normand Thierry Marie, vingt-trois ans, professionnel depuis la saison passée, s'est approprié le premier maillot jaune du Tour de France. Il a remporté le prologue, vendredi 4 juillet, dans les rues de Boulogne-Billancourt devant le Belge Vanderaerden et le Français Bernard Hinault, à 2 secondes, en réalisant sur 4 600 mètres une moyenne de 51,578 kilomètres à l'heure.

Pour cet exercice bref – il n'a duré que 5 mn 21 s – mais nécessitant un effort intense, Thierry Marie utilisait un vélo très spécial. Au cadre plongeant, aux roues lenticulaires et au guidon en corne de vache, qui améliorent l'aérodynamique, il avait ajouté un aileron arrière. Comme sur les voitures de sport. Etait-il autorisé à le faire ? La question provoqua l'embarras des commissaires. On ne sait plus très bien, aujourd'hui, ce qui est réglementaire et ce qui ne l'est pas. Trop de libertés ont été prises avec les textes depuis que Francisco Moser, recordman du monde de l'heure, a imposé aux dirigeants de l'Union cycliste internationale sa bicyclette révolutionnaire.

Ainsi, les roues lenticulaires sont admises alors que le carénage est interdit. Or les roues lenticulaires, qui cachent leur véritable identité sous une définition hypocrite, ne sont pas autre chose que des roues pleines, dont carénées.

Avec une apparente bonne foi, Thierry Marie se défend, quant à lui, d'avoir voulu tricher : « *Je n'ai pas modifié mon vélo pour le rendre plus performant*, dit-il. *J'ai simplement adapté un accessoire supplémentaire – imaginez une sorte de porte-bagages – pour maintenir mes reins et bien consolider ma position, car je pédale très à l'arrière.* » Il a en somme gagné... dans un fauteuil. Le jury a bien voulu admettre cet argument, au demeurant fort plausible.

JACQUES AUGENDRE.

EN BREF

● **Les morts de nourrissons après vaccination.** – A la suite de l'enquête sur les décès de cinq nourrissons dans les heures qui avaient suivi une vaccination par le vaccin Tétracoq de l'Institut Mérieux (*le Monde* daté 22-23 juin), la direction générale de la santé indique que « *l'expertise clinique et anatomo-pathologique a montré que trois sur cinq des nourrissons décédés étaient porteurs de lésions témoignant d'un processus infectieux, probablement viral. Ces lésions ont été mises en évidence par l'examen anatomo-pathologique, mais les enfants décédés ne présentaient pas de symptômes, au moment de la vaccination, permettant de diagnostiquer une infection grave. En conséquence, la responsabilité des médecins ayant vacciné ces enfants ne saurait être engagée* ».

● **Premiers enfants nés après congélation d'ovule.** – Pour la première fois au monde, des jumeaux (un garçon et une fille) sont nés le 4 juillet à Adelaïde (Australie) après que les ovules nécessaires à leur fécondation eurent été conservés par congélation (*le Monde* du 21 décembre 1985 et du 25 avril 1986). Cette technique, critiquée dans les milieux spécialisés à cause des risques pour l'embryon, est mise en œuvre par le docteur Christopher Chen (Flinder's Medical Center d'Adelaïde).

RECTIFICATIF. – Dans l'article sur l'oscillation australe paru dans le dernier « Monde Sciences » (daté 3 juillet), nous avons attribué par erreur à l'Association française de géophysique un congrès de l'Association française de géographie physique.

Arabisants et islamologues serrent les rangs

Tous les ans a lieu dans une ville des Etats-Unis la réunion du MESA (Middle East Studies Association), qui tient de la foire du livre, du séminaire de réflexion et du bureau de placement : les membres de l'association (environ quatre mille Américains et étrangers) s'y retrouvent pour s'informer de ce qui se fait, se publie dans leurs disciplines respectives, faire connaissance, proposer leurs manuscrits, etc. Pour la première fois, les arabisants et les islamologues travaillant en France se sont retrouvés en grand nombre, à l'instar de ceux du MESA, pendant trois jours, du 30 juin au 2 juillet, à La Beaume, près d'Aix-en-Provence.

Les organisateurs – André Raymond, directeur de l'IREMAM (1), Jean Leca, professeur à la Fondation nationale des sciences politiques et directeur scientifique de Maghreb-Machrek, et Jean-Claude Vatin, directeur du CEDEJ (2) au Caire – ont accueilli près de trois cents personnes. Cette affluence atteste le besoin éprouvé par les arabisants, les iranologues, les turcologues et les autres islamologues de sortir de leurs ghettos respectifs. Ils ressentent aussi la nécessité de s'unir pour défendre leur domaine global, qui est menacé. En effet, et paradoxalement, c'est au moment où l'Islam a envahi l'actualité que les pouvoirs publics entendent réduire les postes de chercheurs et mettre fin aux activités de certains centres comme le département de l'enseignement de l'arabe au Caire, qui est pourtant considéré, sur le plan de la pédagogie, comme l'un des meilleurs du monde. Deux motions votées à l'unanimité ont été adressées aux pouvoirs publics.

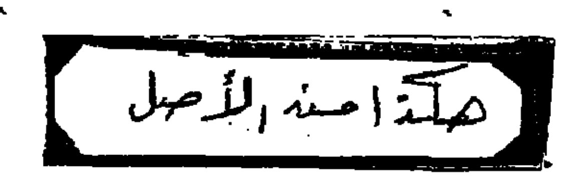
Quelque cent cinquante communications ont été faites dans une trentaine d'ateliers. A l'issue des travaux, les participants ont décidé la création d'une vaste association qui se propose de regrouper en France les quelque mille deux cents chercheurs, enseignants et spécialistes du domaine arabo-islamique, la communauté la plus importante en nombre dans ce secteur après celle des Etats-Unis. Le bureau provisoire de l'Association française pour l'étude du monde arabe et musulman (3) a d'ailleurs pris contact avec d'autres organisations comme l'Association française des arabisants et l'Association pour l'étude du monde musulman en vue d'établir une coopération organique.

PAUL BALTA.

(1) L'*Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman*, constitué début mai, regroupe cinq équipes : celle du CRESM (Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes), du CEROAC (Centre d'études et de recherches sur l'Orient arabe contemporain), du GREPO (Groupe de recherche et d'études sur le Proche-Orient), du LAPMO (Laboratoire d'anthropologie sur les zones berbères et sahariennes) et l'EAMA (Espace et aménagement dans le monde arabe).

(2) Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale.

(3) Provisoirement à l'IREMAM, 3-5, av. Pasteur, 13100 Aix-en-Provence.



Villeurbanne : premières analyses rassurantes après l'alerte au pyralène

Arabisants et islamologues serrent les rangs

EXPOSITIONS

Quinze ans de « dossiers » au musée du Louvre

Les entre-deux de Pierre-Paul Prud'hon

« La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime », tel est le titre élémentaire qui fait l'objet du nouveau dossier du département des peintures, au musée du Louvre. Une œuvre complexe à la charnière de deux siècles, qui jette un clair-obscur sur son peintre, Pierre-Paul Prud'hon.

Voici quinze ans, le département des peintures du Louvre inaugurait la série de ses « dossiers » avec le *Bain turc* d'Ingres. Il s'agissait de prendre un tableau significatif dans les collections du musée et d'en reconstituer, par l'étude et par l'image, la genèse, la vie, la postérité. Avec les variations inhérentes aux faveurs et aux passions du public, la formule a connu un succès constant, mérité. Sérieuses mais toujours d'accès facile, didactiques sans être ennuyeuses, ces expositions ont en outre révélé la richesse et la complexité du travail des conservateurs, peu apparentes d'ordinaire sur les discrètes étiquettes du musée. La peinture, quant à elle, dévoilant la somme de travail et d'inspiration que masquent l'aisance ou le génie de l'artiste, est devenue plus accessible. Beaucoup plus, en vérité, qu'au Grand Palais, dans ces vastes expositions qui célèbrent un peintre ou une école en leur épargnant les petitesses et le labeur quotidiens du métier d'artiste.

Mieux : tel artiste secondaire, ou que l'histoire de l'art n'a pas encore réhabilité, peut trouver dans ces dossiers l'occasion de plaider sa cause. C'est bien le cas de Prud'hon, passablement sorti de la conscience collective et remis en selle par *la Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime* (1808). Un tableau lui aussi injustement oublié, mais il est vrai que la justice, selon Prud'hon lui-même, n'est pas divine, seule la vengeance bénéficiant de ce principe d'éternité.

Pierre-Paul Prud'hon est né en 1758 à Cluny sous le nom moins sophistiqué de Pierre Prudon, que lui a donné son père, tailleur de pierre. Grâce à l'appui d'amateurs éclairés, comme le baron de Joursanvault, il apprend son métier à Dijon puis à Paris avant d'obtenir le Prix de Rome des Etats de Bourgogne. Ce prix, sans avoir le prestige de son homonyme national, va lui permettre de passer trois ans dans la capitale italienne. Marié, mal, et remarié avec une femme qui finira tragiquement, Prud'hon a une vie et une carrière fondées sur le principe de « l'entre-deux ».

Entre deux siècles (il meurt en 1823), entre la « tyrannie davidienne » et l'enthousiasme des romantiques, qui en feront un précurseur ; entre Joséphine, l'ingrate, dont il a laissé pourtant un somptueux portrait (1805), et Marie-Louise, qui en fait son conseiller artistique. Entre Canova encore, son ami à Rome, et l'admiration de Géricault, son copiste occasionnel. Entre sa réputation de « peintre de l'amour et de la grâce » et la célébrité exclusive de sa presque unique œuvre tragique, cette fameuse *Justice et Vengeance divine*... Et, entre toutes ces chaises, pourtant, Prud'hon est parvenu à asseoir sa réputation, celle du plus grand peintre de sa génération, nous dit M. Sylvain Laveissière, auteur émérite du catalogue. Emérite, et prudent, à l'instar de la justice, puisqu'il précise : *« Le plus grand peintre de sa génération, qui est celle de Mme Vigée-Lebrun et de Boilly et se situe entre celles de David et de ses principaux élèves. »* Ah, cet entre-deux !...



S'en sort-il au moins, avec l'œuvre grandiose qui fait l'objet de ce dossier du Louvre ? Oui, puisqu'il aura fallu choisir, pour schématiser, entre deux projets initiaux. Encore est-ce le commanditaire, le préfet de Paris Frochot, qui décida ce que serait en définitive le thème et l'allure de l'œuvre. Cette aventure, qui aurait pu se terminer par un glacial et terrible *Thémis et Nemesis*, est abondamment illustrée au Louvre, et a fait l'objet d'une enquête quasi policière restituant la lente élaboration du tableau.

Oui, il s'en sort, puisqu'il évite quant à lui de réfléchir sur les places respectives que la Justice et la Vengeance doivent occuper en ce bas monde. Les voici, dans l'œuvre achevée, côte à côte dans les airs, sens souci de préséance, l'air noble assurément, mais prêtes à assumer des rôles sensiblement différents de ceux désignés par le titre *« La justice expéditive et l'expédition punitive »*, voilà assurément ce que semblent être leurs vraies fonctions dans cette exquise allégorie.

Quant au crime, il a la tête de l'emploi, sans qu'il soit même besoin de lui faire présenter ses papiers.

Il s'agit en effet de Caracalla, tel que les bustes antiques en ont légué les traits, repris au dix-huitième siècle par un ami de Prud'hon, le sculpteur Nicolas Bornier. Cependant, Caracalla n'ayant guère que son frère sur la conscience, le peintre a accentué sa supposée férocité, lui donnant un charmant regard fixe et fuyant, aimablement illuminé par la sombre torche de la Justice. Ainsi obtient-on une « expression de cruauté bestiale » du meilleur effet.

Reste la victime, jeune corps livide et sensuel, et qui rapppelle assez exactement la description faite par Prud'hon lui-même d'un *Ajax et Patrocle* antique : « *Il faut que je vous parle*, écrit-il de Rome à son premier maître François Desvoges, *d'un groupe d'Ajax qui soutient un jeune guerrier mort. (...) Pour le* « faire », *en parlant du jeune guerrier, je n'ai jamais vu de sculpture aussi grandiose et grassement faite, et qui sente autant la belle nature comme le torse et les cuisses de ce jeune homme. (...) C'est une chose qu'on ne peut se lasser d'admirer.* » On notera toutefois que le rôle de l'assassin est tenu par l'adulte dans toute sa force et sa maturité, et celui de la victime par le jeune homme « fragile », de la fragilité tout au moins que lui prête l'allégorie. Qui tiendraient en 1986 les rôles d'un tableau similaire ?

La Justice, la Vengeance (divine), le Crime, la Victime, voici donc quatre personnages réunis pour les besoins du Palais de justice. C'est en somme le pendant laïc du Caïn et Abel cher à l'imagerie chrétienne. Pour être secondaires, cette « histoire » et l'allégorie qu'elle supporte sont encore très présentes lorsqu'on regarde aujourd'hui l'œuvre. On ressent assez nettement le décalage entre les lois, les peines, la morale contemporaine et celles qu'évoquent implicitement cette œuvre commandée à un ancien robespierriste, l'année même de la publication du code Napoléon (1804), et achevée deux ans avant celle du code pénal (1810).

Qu'à cela ne tienne, il reste la peinture elle-même, son « faire » comme disait Prud'hon, l'intelligence de sa composition, parfaitement analysée par ce dossier, son art de la lumière, sa force de conviction : ce « retable laïc » devait d'ailleurs si bien remplir son office — frapper l'imagination et inspirer la terreur, — que les accusés, dit-on sans sourire, tremblaient ou s'évanouissaient à sa vue. En 1815, la Restauration mit bon ordre à ce laisser-aller émotionnel, et envoya tant la Justice que la Vengeance (divine) mendier leur entrée à la porte du Louvre.

Hélas, si la Vengeance a gardé intacte sa fraîche dignité, la Justice, elle, a lentement dépéri malgré la protection du vieux musée, et la voici à jamais défigurée : les matières utilisées par Prud'hon, pour préparer sa peinture et qui en accéléraient le séchage, sont en effet aujourd'hui la cause d'une lente, monstrueuse et presque symbolique altération. Avant que les scientifiques du Louvre n'aient trouvé un remède à ce phénomène sans doute continu, et pu restaurer ce tableau auto-dévoré, seule une copie exécutée (mais inachevée) par Prud'hon lui-même, nous restitue l'intégrité de l'œuvre, peu avant 1821. Elle est venue au Louvre de Saint-Omer, comme nombre d'autres documents sont venus parfois de fort loin, pour compléter l'exposition, ainsi les dessins préparatoires prêtés par le Getty Museum (Los Angeles). Une raison de plus pour venir au Louvre méditer sur la cruauté et la désinvolture (divine) du Temps.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Musée du Louvre, Pavillon de Flore, jusqu'au 1er septembre. Catalogue : 55 F.

MUSIQUE

Le 27e Festival des arts populaires à Marrakech

Tambours et crotales

Chaque année, on célèbre dans les ruines ocre du palais Badia, à Marrakech, les musiques et les danses, les rituels, la quasi-totalité de la tradition rurale du Maroc.

Le Maroc multiplie les manifestations, les rencontres, les projets culturels ; après le colloque sur la culture marocaine à Taroudant (*le Monde* daté 22-23 juin), le 27e Festival national des arts populaires, qui vient de s'achever à Marrakech, précède un autre festival dans la même ville en juillet (1). Un autre encore en août à Asilah. Et d'autres en octobre à Agadir, puis Rabat...

Ils ont quitté leur village, ils ont laissé leurs terres, leurs moutons, leurs chèvres ; ils arrivent du Nord et du Sud, des montagnes du Rif et des confins du désert, avec leurs gandouras, leurs fusils, leurs bijoux, leurs pipeaux à sept trous, des tambourins dont il faut chauffer la peau... pour montrer pendant dix jours leurs chants et leurs danses dans les ruines du palais Badia.

Chaque année en juin, le Festival national des arts populaires rassemble depuis seize ans la plupart des musiques traditionnelles du Maroc. Formidable opportunité de voir — ou vérifier — la vitalité d'une culture populaire rurale, qui n'est pas seulement arabe ou berbère, mais dans laquelle on trouve une infinité d'influences, celle de l'Afrique noire, des traces gréco-latines, judéo-arabes, asiatiques même.

Piétons et mobylettes. La foule s'engouffre chaque soir sous la voûte, passe devant la garde provinciale, s'installe parmi les ruines au milieu du tintamarre inouï des crapeaux ! Trente-six troupes, quelques huit cents musiciens, chanteurs et danseurs — beaucoup plus que l'année dernière — pour un spectacle de quatre heures qui va s'achever à 1 ou 2 heures du matin. Il y a les *Ahidous* si dignes, si pudiques, avec leur balancement simple, presque poignant, les Oujdas, guerriers souples et mobiles, mur en perpétuel mouvement, les Taskiouines, dont le buste tressaille, le Figuig, le Hah, le Hassada... Il y a cette étrange danse de Tissint, rituel de mariage au symbolisme clair. L'homme avec un poignard, la jeune fille, mains ouvertes, épaules frémissantes, qui avance, recule. L'homme suit ou fuit. Une marche plutôt qu'une danse, qui s'accélère avec le rythme, s'achève avec le poignard passé au cou de la jeune fille et l'homme qui se met lentement à genoux.

Le problème de ce festival : offrir, en raccourci, des cérémonies qui durent souvent toute une nuit. Comment imaginer que les Gnaouas, confrérie religieuse prestigieuse, dont l'univers sonore vient des anciens esclaves amenés d'Afrique noire au seizième siècle, sont capables de guérir — avec leurs rythmes répétitifs, tambours et crotales de fer assourdissants, tension montante jusqu'à la transe — des maladies physiques et mentales ? On les a tout juste aperçus ! Même chose avec les soixante musiciens du Moyen Atlas, dirigés par un vieillard génial, malicieux, cabotin, qu'on aurait bien suivis jusque dans leur montagne.

Il est évident que, transposées sur une scène — même superbe, — ces danses archaïques ou codées, souvent religieuses, perdent de leur signification, sont un peu réduites à l'état d'échantillons folkloriques. Même si l'on se dit qu'on peut aller sur place vivre la vérité de ces musiques, n'est-il pas dommage de ne pas leur donner ici plus d'espace (une heure ou deux, ou même une nuit) ? Quitte à faire venir moins de troupes ?

CATHERINE HUMBLOT.

(1) Festival pour la jeunesse (reggae, rock, jazz, etc.) du 4 au 13 juillet à Marrakech.

Don Giovanni à Aix-en-Provence

Profits et pertes

Don Giovanni, de Mozart, a ouvert le Festival d'Aix-en-Provence. Mais ce n'est pas l'originalité de la mise en scène ni la qualité de l'interprétation qui vont sauver ce Don Juan-là de l'enfer.

Est-ce d'avoir vu et entendu « mille e tre » *Don Giovanni* et de l'avoir découvert dans les années 50 sous la baguette de Hans Rosbaud dans les décors légendaires de Cassandre, cette ville italienne qui nous paraissait un quartier d'Aix-en-Provence ? Toujours est-il que nous n'avons jamais retrouvé ici ces impressions d'antan et que le nouveau *Don Giovanni* mis en scène par Gildas Bourdet et Alain Milianti ne nous convient pas davantage que ceux de Jean-Pierre Vincent naguère.

Ce furent pourtant les chanteurs de *la Finta Giardiniera* au festival de 1984, mais il y a loin d'une œuvre de jeunesse quasi inconnue de Mozart à ce chef-d'œuvre illustrissime dont tant de grandes réalisations ont battu et rebattu les moindres détails.

L'ensemble de la mise en scène est assez classique, plutôt anecdotique, mais sans force ni véritable invention. Le rideau de scène inspiré d'une bacchanale de Rubens avec un gros Silène nu et, sur les côtés, trois cabinets particuliers superposés annonçaient une fête licencieuse dont il n'y a guère de trace. Toute l'œuvre se passe dans la cour d'un curieux palais rustique et gigantesque aux murs de bois blond avec une galerie courant à mi-hauteur (décor de Laurent Peduzzi) dont l'utilisation n'est pas toujours très judicieuse ni vraisemblable.

On notera que le catalogue est devenu un fichier plus moderne et que l'idéologie sécuritaire a doté Don Giovanni de quatre sbires en noir inquiétants qui disparaissent en général quand on aurait besoin d'eux et ne sont même pas capables de porter les bagages qui encombrent Leporello... Parmi les détails un peu ridicules, signalons l'adoubement de Don Ottavio en chevalier avec une cuirasse, une hallebarde et deux oriflammes, pendant l'air « Il mio tesoro ».

Tout cela pourrait passer par profits et pertes avec une grande interprétation musicale, ce qui n'est pas le cas. La qualité du jeune orchestre de l'Opéra de Lyon n'est pas en cause : seulement la direction de Stéphan Soltesz, d'une pâleur affligeante, ennuyeuse, et qui ne peut galvaniser une distribution honorable mais sans véritables personnalités.

Malgré une voix claire, bien timbrée, Gino Quilico est un Don Giovanni sec, sans dimension intérieure, simplement jeune et brutal, loin du personnage. Il ne nous paraît à l'aise que lorsqu'il joue le rôle de son valet.

Celui-ci (Jean-Philippe Lafont) a une tout autre saveur, mais souffre de ne pas côtoyer un patron d'une autre prestance. Avec lui, on remarque surtout l'Elvire de Mariette Kemmer, voix belle et touchante, qui rappelle un peu Suzanne Danco, et son personnage a un caractère vrai. Frank Lopardo tire le meilleur parti du personnage assez falot d'Ottavio, Suzanne Murphy chante avec émotion et style, malgré un timbre un peu mat et une couleur bloquée dans tous les registres, tandis que Sean Rea est un Commandeur simplement correct. Nos souvenirs enjolivent-ils le passé ? Non, il suffit de réécouter l'enregistrement de Rosbaud en 1956 pour retrouver la grandeur qu'atteignit Mozart au Festival d'Aix-en-Provence.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 8 10, 18 ; 23 et 26 juillet (21 h 15).

EN BREF

● **Des rencontres internationales de littérature**, organisées par la Maison du livre et des écrivains — en relation avec l'office municipal de la lecture, — débuteront à Sommières (Gard) lundi 7 juillet. Jusqu'au 15 juillet, lectures, spectacles, débats et ateliers — animés notamment par l'OULIPO (Ouvroir de littérature potentielle) — se succéderont. Plusieurs écrivains participeront à cette manifestation, où le Mexique et le Québec seront particulièrement à l'honneur. (Renseignements : 66-80-03-10).

● **Le bac en musique.** — Pour en finir avec les examens, la Troupe du 4e étage, association qui s'est donné comme objectif la formation d'acteurs à la comédie musicale, présentera jeudi 17 juillet à l'Olympia un spectacle de saison : *la Fugue du bac*. Quarante comédiens et chanteurs prêtent leur jeunesse à ce spectacle humoristique, déjà monté en avril dernier au Dejazet et qui sera repris à la rentrée d'octobre. Renseignements : (1) 45-04-78-84.

● **Mort de Rudy Vallee.** — Le plus vieux chanteur de charme américain, Rudy Vallee, est mort jeudi soir à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

De son vrai nom Hubert Prior Vallee, il était devenu célèbre en 1928 en utilisant un mégaphone pour couvrir les conversations bruyantes des clients du club new-yorkais où il se produisait. Considéré comme le père des « crooners » américains, de Bing Crosby à Presley, il participa à de nombreux films musicaux, notamment *Palm Beach Story* en 1942 avec Colette Colbert.

● **Musiciens amoureux, an III.** — Aux Musiciens amoureux, dont les concerts ont lieu à la Comédie des Champs-Elysées et que finance la Fondation Paribas, on annonce pour la prochaine saison, troisième du nom, vingt et un concerts de musique de chambre. Quelques temps forts : une soirée « années folles » avec Hugues Cuénod dans le *Socrate* de Satie et la projection d'*Entracte* de René Clair (6 octobre) ; *Tango*, avec Valeria Munarriz et ses danseurs (22 décembre) ; des soirées Nadia Boulanger (12 janvier) et Vladimir Jankélévitch (25 mai) ; un récital Alain Planès (26 janvier).

Renseignements et abonnements : 47-20-42-12.

Mort du musicologue Jean Massin

Le musicologue Jean Massin est mort vendredi 4 juillet. Il était âgé de soixante-huit ans.

[Historien et musicologue, journaliste et producteur de radio et de télévision, Jean Massin formait un étonnant couple de passionnés et d'érudits de la musique avec son épouse Brigitte. Avec elle, il a produit de nombreuses émissions consacrées aux grands compositeurs classiques sur France-Culture et à la télévision, et publié des ouvrages sur Beethoven et Mozart chez Fayard. Il dirigeait une équipe de spécialistes aux éditions Messidor-Temps actuels, afin de prendre par la main ceux qu'il appelait les *« piétons de la musique »* et de leur présenter une *Histoire de la musique occidentale*.

Auteur de nombreux autres livres (*Histoire de la musique de Monteverdi à Varèse*, chez Messidor) et études historiques (*Robespierre, Marat, Almanach de la Révolution française*) au Club français du livre, Jean Massin avait animé en 1984 un magazine mensuel sur TF 1 : « Sur les chemins de la musique. »]

Programmes

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam., 19 h 30 : la Bohème.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), dim. à 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; dim., 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; sam. à 20 h 30 : le Balcon.

BEAUBOURG (42-77-12-33), mar. Vidéo-musiques : sam., dim., 13 h : En *remontant le Mississipi*, de R. Manthoulis ; 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovsky ; Concerts/spectacles : sam. à 16 h, dim. à 18 h 30 : Dancing in Paris ; dim. à 17 h 15 : Performance de Y. Chuma ; cinémathèque de la danse : sam. à 18 h 30 : hommage à J. Baker.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24) sam. 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) sam. 16 h + 22 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Y'en a marre...ez vous.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45.43.32.92) sam. 20 h 30 : Poquelin et les autres.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45.08.48.28) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) sam. 20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako (dern.).

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) sam. 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) sam. 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THEATRE (43-56-64-37) sam. 21 h : Du sang sur le cou du chat.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) sam. 22 h : Vieilles Canailles sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 + 20 h 30 : Histoires de cœur (dern.).

ESSAION (42-78-46-42) sam. 17 h + 21 h : la Nuit du 4 août ; (dern.) ; sam. 19 h : Une Saison en enfer.

FONTAINE (48.74.74.40) sam. 18 h + 20 h 30 : Les mystères du confessionnal ; sam. 15 h 30 + 22 h : Les chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir, sam. 15 h + 21 h.

GALERIE 55 (43-26-63-51) sam. 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) sam., dim. 20 h 30 : l'École des mères.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) sam. 21 h : Des oiseaux par les yeux ; (dern.).

HUCHETTE (43-26-38-99) sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) sam. 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) sam. I. : *19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 30 : le* Rire national ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là ; (dern.).

MAISON SUISSE (*Cité internationale*) (45-89-38-69) sam. 20 h 30 : Exercices de style.

MARIE-STUART (45-08-17-80) sam. 18 h 30 : l'Entrée en matière (dern.).

MÉCÈNE (42-77-40-25) sam. 20 h 30 : Oh Gino.

MICHEL (42-65-35-02) sam. *18 h 45 et* 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). sam. 21 h, dim. 17 h : Et Juliette.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

PORTE GENTILLY (45-80-20-20) sam. 20 h 30, dim 17 h : Que leurre as-tu à ton monstre ? (dern.).

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) sam. 21 h : *Laissez-les vivre* (dern.).

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. sam., *dim. 20 h 30 : Huis clos.*

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02) sam. 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam. 22 h et 23 h 30 : *Nous on fait où on nous dit de faire.*

THÉÂTRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

THÉÂTRE NOIR : (43-46-91-93) sam. 20 h 30 : dim 17 h : Jacques ou la soumission (dern.).

TINTAMARRE (48-87-33-82) sam. 18 h *30 : le Voyage immobile* (dern.) ; sam. 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y'a-t-il un flic dans la salle ?

THÉÂTRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) sam. 18 h 30 : Namouna.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) sam. 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) sam. 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question.

La danse

(voir théâtres subventionnés)

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), sam. *20 h 30 : le Bal des masques (dern.* le 5).

Les concerts

SAMEDI 5

Cloître des Billettes, 20 h 45 : Ensemble *instrumental* de France P. Bride (Mozart, Rossini, Mendelssohn, Tchaïkovski).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Strasbourg (Brahms, Ravel).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : Orchestre de chambre J.J. Wiederker (Vivaldi, Pachelbel, Mozart).

Eglise Saint-Merri, 21 h : T. Delacour (Mozart, Liszt, Messiaen).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : voir le 4.

Maison Mansart, 18 h : Ensemble Mansart (Mozart).

Table verte, 22 h : J.-M. Poupelin, M. Beckouche (Bach, Schumann, Mozart, Britten).

DIMANCHE 6

Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, *17 h : D. Maurer (Bach, Mendelssohn,* Brahms, Dupré).

Théâtre des Champs-Elysées, 17 h : Rencontre musicale de la jeunesse Paris-Alsace (Saint-Saens, Liszt, Debussy, Fauré, Bizet).

Cloître des Billettes, 17 h : Trio Ravel-M. Lethiec (Ravel, Messiaen).

Eglise Saint-Merri, 16 h : Duo Carrière (Schumann, Liszt, Davis, Brahms).

Galerie Peinture Fraîche, 18 h : D. Verroust, B. Vinci (De Moscheles, Kuhlau, Dvorak, Donizetti).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : J. Mislin (orgue).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : la Chanson poétique française du 12e au 14e siècle, musique élisabéthaine.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; sam., 19 h : le Rat dans la contrebasse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. 20 h : C. Vence chante Boris Vian.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), sam. 22 h : P. Péchin, Rachel.

POTINIÈRE (42-61-44-66), sam. 21 h : Les Aventuriers de la gauche perdue.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) sam. à 21 h et 23 h : O. Piro Quintet.

Opérettes, comédies musicales

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34) sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) sam. 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

En région parisienne

FESTIVAL DU MARAIS PARIS
(48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles, sam. 20 h 30 : les Exaltés.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 5 - Dimanche 6 juillet

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais sam. 20 h : Au perroquet vert.

Hôtel d'Aumont, sam. *21 h 30* : la Tour.

Cirque d'Hiver, sam. 20 h 30 : la Fedelta Premiata.

Festival de la Butte Montmartre

(42-54-87-03)

Arènes de Montmartre, sam. 21 h 30 : Yes, peut-être ; dim. 18 h : Quatuor a cordes Parisii.

Festival de la Foire Saint-Germain

(43-29-12-78)

Salle du Mounayage, sam. à 22 h : A quoi rêvent les jeunes filles ?

ILE-DE-FRANCE
(47-23-40-84)

COURANCES, Château et Eglise, dim. 15 h : Orchestre de chambre J.-L. Petit.

MAISONS-LAFFITTE, Château, dim. 15 h 30 : Ens. vocal M. Piquemal.

Festival de Rueil-Malmaison

(47-32-92-33)

***Château de Malmaison**, dim. 21 h : Orchestre J.-F. Paillard.*

Festival de Jazz

(43-55-27-10)

THEATRE ARTISTIC ATHÉVAINS, sam. 20 h 30 : 1re partie : duo D. Deshays-Jac-Berrocal ; 2e partie : duo Ch. Zanési - A. Bisson ; dim. 20 h 30 : trio J. Ch. Capon.

Fêtes et Forts - Banlieue 89

(48-51-70-70)

Fort de l'Est à Saint-Denis, sam. de 14 h à 24 h : musique africaine et reggae (Salis Keita ; Hamidouche) ; dim. à partir de 16 h : Super Diamono, de Dakar.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 5 JUILLET

17 h, Hommage à Alexandre Trauner : les Routes du Sud, de J. Losey ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Montréal : 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Une sorcière innocente (Vo st anglais).

DIMANCHE 6 JUILLET

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, le Fantôme du Moulin-Rouge, de R. Clair ; 17 h, Au revoir Monsieur Grock, de P. Billon : 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Montréal ; 21 h, Hommage à Heinosuke *Gosho : Maman, marie-toi (Vo st anglais).*

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 5 JUILLET

RTL, Une journée pas comme les autres : 15 h, Adorable menteuse, de M. Deville ; 17 h 15, Journal d'un curé de campagne, de R. Bresson : Rétrospective du cinéma ar*gentin : 19 h 30, Camila, de M. L. Bemberg* (Vo stf) : 21 h 30, Rio-abajo, de E. Dawi (v.o.).

DIMANCHE 6 JUILLET

RTL, Une journée pas comme les autres : 15 h, Sur les quais, de E. Kazan (Vo stf) ; 17 h, le Procès, de O. Welles : Rétrospective du cinéma argentin ; 19 h 15, l'Histoire *officielle*, de L. Puenzo (Vo stf) ; 21 h 30, El camino hacia la muerte del viejo reales, de G. Vallejos (Vo stf).

SALLE GARANCE

T.l.j. à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; *UGC Rotonde, 6e* (45-74-94-94) : UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e *(45-74-95-40) ; UGC Gobelins*, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Forum Orient-*Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC* Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *Paramount Opéra*, 9e *(47-42-56-31)* ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gau*mont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC* Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; *Marignan, 8e (43-59-92-82)* ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secré*tan, 19e (42-41-77-99)*.

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-*79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46)* ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e *(42-25-10-30) ; Rotonde, 6e* (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.F. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, *5e (46-33-63-20)* ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (int. – 13 ans) : Forum 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GÉNESIS (Indo-fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : *Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gau*mont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-*76-23) : Escurial, 13e (47-07-28-04)* ; O. Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : *Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70)* ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hau*tefeuille, 6e (46-33-79-38)* ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-*18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43)* ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; *Maillot, 17e (48-28-06-06)* ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) (int. – 13 ans) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-07) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), *v.o. : Élysées* Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SCHOOL GIRLS (A.), *v.o.* : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera *Night*, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; *v.f. : Arcades*, 2e (42-33-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) : Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

COMMANDO (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-43-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

L. DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MASCULIN FÉMININ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Parnassiens, *14e* (43-20-30-19), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Republic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TERMINATOR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80). – V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

XTRO (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES FILMS NOUVEAUX

DAKOTA HARRIS, film américain de Colin Eggleston. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40)* ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA NUIT DU RISQUE, film français de Sergio Gobbi. Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OPERA DO MALANDRO, film franco-brésilien de Ruy Guerra. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex (42-35-83-93) ; Paramount Opéra (47-42-56-31) ; Pathé Clichy (45-22-46-01).

POLICE ACADEMY III, film américain de Jerry Paris. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SHOCKING ASIA II (*), film allemand de Ermerson Fox (v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44)) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PARIS EN VISITES—

MARDI 8 JUILLET

« L'Opéra », parties publiques, 14 h, haut des marches gauche (AITC).

« De la place des Vosges aux hôtels Rohan-Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flaneries).

« Hôtels, églises et ruelles du vieux Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« *Le* vieux quartier de Merriquincampoix », 15 h, parvis Hôtel-de-Ville, devant la poste (G. Botteau).

« Visite de l'exposition Chefs-d'œuvre de la tapisserie du XVIe siècle au XVIIIe siècle », 14 h 30, musée Petit Palais hall (Arcus).

« Frantz Liszt *raconté dans la villa* d'un de ses amis », 15 h, 16, rue Chaptal (Paris et son histoire).

« A la découverte de Notre-Dame », 15 h, portail central (Paris et son histoire).

« Une heure au cimetière Montmartre », 10 h, 11 h 30, *14 h 30 et 16 h*, devant le 16, avenue Rachel (V. de Langlade).

« Notre-Dame et l'art gothique », 14 h 30, devant le portail central.

« *Le* quartier Saint-Sulpice avec ses ruelles médiévales », 14 h 30, métro Mabillon (M. Banassat).

« Versailles : le quartier Saint-Louis », 14 h 30, devant façade cathédrale Saint-Louis (Office tourisme).

« La montagne Sainte-Geneviève », 15 h, métro Cardinal-Lemoine (Mme Cerise Sagave).

« L'Opéra *et ses souterrains* », 13 h 30, marches Opéra, place Opéra (Paris Passion).

Communication

En Guadeloupe

TDF retire sa plainte contre Canal 10

Télédiffusion de France (TDF) a retiré, le 4 juillet, sa plainte en référé contre Canal 10, une télévision privée qui émettait sans autorisation depuis le 25 février sur la majorité de l'archipel guadeloupéen. M. Michel Rodriguez, qui a déjà lancé Radio-Jumbo à La Dominique, un roman-photos en Guadeloupe et Radio-Bis, revendue au groupe de M. Robert Hersant, avait toujours voulu faire de Canal 10 *« une télévision complémentaire de RFO »*. La popularité de sa télévision – six heures d'émissions quotidiennes (de qualité irrégulière) et un projet de production locale d'une heure par jour – avait fait de M. Michel Rodriguez *« le hors-la-loi le plus choyé de l'île »*, y compris par certaines personnalités politiques. En retirant sa plainte, TDF donne satisfaction à la population et au patron de Canal 10.

En revanche, la plainte déposée par TDF contre Canal 4, une autre télévision privée, qui a commencé d'émettre sur vingt-quatre heures à partir du début du Mundial, et qui appartient à M. Fuhed, un commerçant d'origine libanaise, a été maintenue. – *(Corresp.)*

Bernard Lecomte quitte « Médiaspouvoirs » pour « l'Express »

Bernard Lecomte, rédacteur en chef du trimestriel *Médiaspouvoirs* édité par le groupe Bayard-Presse, intégrera *l'Express*, le 1er septembre, comme grand reporter au service « monde ». Bernard Lecomte restera toutefois membre du comité éditorial de *Médiaspouvoirs*.

Agé de trente-six ans, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut national des langues orientales, Bernard Lecomte est entré à *la Croix* en 1977. Spécialiste de l'URSS et des pays de l'Est, il couvrit notamment pour *la Croix* les deux voyages du pape en Pologne. C'est lui qui invita le premier Lech Walesa à se rendre en France en 1980. Bernard Lecomte a collaboré à Radio-France-Internationale, Radio-Monte-Carlo, *Historia*, etc., et a écrit *les Giscardiens*, avec Christian Sauvage (Albin Michel, 1978). Il a été nommé rédacteur en chef de *Médiaspouvoirs* en juillet 1985, lorsque cette revue succéda à *Presse-Actualités*.

● **Une commission de travail aux NMPP.** – Une commission de travail a été créée aux Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), dont le capital est détenu à 51 % par des coopératives de journaux et à 49 % par le groupe Hachette. Celui-ci désigne en outre, statutairement, le directeur général des NMPP, qui est actuellement M. Jean-Etienne Cassignol. Cette commission de travail est chargée de réexaminer et d'actualiser les règles de majorité et les règles de fonctionnement qui régissent les décisions prises par les coopératives et par Hachette.

Liberté

Il n'y en a eu que pour elle. Pour fêter dignement ses cent ans, Miss Liberty emplit les pages des journaux, envahit les écrans de télévision. Apothéose vendredi soir, où la statue de Bartholdi a éclairé les trois chaînes françaises : gala sur TF 1, dans un grand hôtel parisien ; journal de 19-20 heures sur FR 3, en direct de l'île des Cygnes ; rediffusion sur A 2 d'un documentaire d'Alain Decaux, *« Une statue nommée liberté »*, tourné il y a dix ans.

Document qui, non seulement, n'a pas pris une ride, mais qu'un détail projette dans l'actualité. Combien de téléspectateurs auront remarqué, dans le générique de fin, le nom discret du preneur de son ? Un certain Aurel Cornéa, l'un des membres de l'équipe d'Antenne 2, toujours aux mains des chiites, pour qui la liberté est plus qu'un vain mot.

A. W.

Samy Ketz Grand Prix du correspondant de guerre 1986

Le premier Grand Prix du correspondant de guerre a été décerné, le 4 juillet, à Samy Ketz, directeur du bureau de l'Agence France-Presse à Beyrouth. Ce prix doté d'une somme de 10 000 francs, récompensera, chaque année, *« un journaliste français ou étranger, de presse écrite ou audiovisuelle qui, pour exercer son métier dans des sites conflictuels, a accepté des risques »*. Placé cette année sous le signe de Jean-Paul Kauffmann et des otages du Liban, le prix a été attribué par un jury de journalistes présidé par M. Yves Courrière.

Né en 1950 à Paris, Samy Ketz est entré à l'AFP en 1975, au service social. Envoyé à Beyrouth lors de l'entrée de l'armée israélienne au Liban en 1982, il a ensuite été nommé directeur adjoint, puis directeur du bureau de l'AFP à Beyrouth.

● ***Le Bigaro* en kiosque.** – Après *le Monstre*, *Laberration* et autres *Clébard déchaîné*, les kiosques affichent depuis le 4 juillet un nouveau journal parodique, *le Bigaro*, qui contient, comme il l'indique, des informations rigoureusement fausses, mais drôles ! Alain Péréfys donne le ton dans son éditorial en proposant de vaincre le chômage par *« la décondition féminine, Dieu ayant créé la femme pour être mère et non tourneur-fraiseur »*. Un reportage sur un nouveau service du ministère de l'intérieur, le BDU (Bureau de délation utile), est illustré par les souvenirs troublants d'un certain Lecorbeau. La rubrique « Vie au féminin » s'autorise un spécial mode « Tchador 86 : jouez la transformation ».

L'humour se glisse dans les « Bigaro-ci, Bigaro-là », dans les échos (M. Léotard *« pressenti pour mettre en scène* la Valise en carton), les programmes de télévision, avec les avis de Dominique Limite, etc. Tout est faux, excepté la publicité, qui a permis à l'agence Citation (sans le groupe Jalons, cette fois) de réaliser et de vendre l'exemplaire 20 F.

● **Le SNJ-CGT s'oppose à toute mesure de licenciement à l'AFP.** – Le Syndicat national des journalistes CGT a qualifié d'*« inacceptables »* les mesures de licenciement ou de suppression d'emploi qui, selon lui, devraient être annoncées au conseil d'administration de l'Agence France-Presse le 8 juillet. Le SNJ-CGT estime que 10 % des 2 000 salariés de l'AFP seraient menacés par ces mesures. Toutes les organisations syndicales de l'agence avaient conclu, le 6 juin, un *« pacte d'unité »* dans lequel ils refusaient *« toute atteinte aux salaires, aux acquis sociaux, à l'emploi et aux conditions de travail »*.

Informations « services »

EN BREF

AUDIOVISUEL

TRICHLOMOTEUR. – Sur quinze mille monteurs, un sur cinq travaille régulièrement (c'est-à-dire environ huit mois par an). Conscientes des difficultés de la profession et de la nécessaire adaptation aux nouvelles techniques, six jeunes femmes, monteuses professionnelles, ont créé une agence – la première en France – mettant à la disposition des réalisateurs et des producteurs, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des professionnels qualifiés pour effectuer leurs montages. L'agence s'occupe également des problèmes annexes : réservations de salles et de régies.

★ **Trichlomoteur, 9, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris. Tél. : 45-23-50-80.**

CONCOURS

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION. – Les épreuves d'admissibilité du concours d'entrée à l'Institut national des techniques de la documentation (INTD), pour la formation des cadres supérieurs de la documentation en un an à plein temps, auront lieu à Paris les 18 et 19 septembre prochain. Les épreuves d'admission (oral) auront lieu le 9 octobre pour soixante-dix places à pourvoir dans la prochaine promotion.

Les titulaires d'une maîtrise ou d'un titre équivalent ainsi que les cadres ayant au moins trois ans d'activité peuvent retirer les dossiers d'inscription à l'INTD. Les droits d'examen sont fixés à 150 F.

Les épreuves d'admissibilité comprennent la synthèse d'un dossier de presse, une épreuve de langue obligatoire et une épreuve de langue facultative. On peut s'inscrire jusqu'au 11 juillet et du 1er au 12 septembre.

★ **INTD, 1, rue Montgolfier, 75003 Paris.**

PRIX

SÉRIEUX S'ABSTENIR. – Dans le cadre du huitième Festival de dessin humoristique amateur, qui se tiendra du 1er au 17 août à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), un concours est ouvert aux dessinateurs amateurs de dix-huit ans minimum. Chaque concurrent devra envoyer avant le 20 juillet à l'Office de tourisme un ou plusieurs dessins (cinq maximum) d'un format 21 × 29,7 cm à l'entre noire sur papier blanc (couleurs exclues). Le thème est libre. Les œuvre sélectionnées par le jury (présidé par Jacques Faizant) seront exposées. De nombreux prix en espèces ou en nature seront attribués aux lauréats.

★ **Office de tourisme, Syndicat d'initiative, 1, avenue de la Chambre-d'Amour, 64600 Anglet. Tél. : 59-03-77-01.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 5 juillet 1986 :

DES DÉCRETS

● Nº 86-801 du 24 juin 1986 portant publication des amendements de 1983 à la convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

● Nº 86-802 du 1er juillet 1986 relatif aux marchés passés au nom des sociétés d'habitations à loyer modéré.

DES ARRÊTÉS

● Du 17 juin 1986 concernant le rendement à l'hectare de certains vins à appellation d'origine contrôlée de la récolte 1985.

● Du 26 juin 1986 portant approbation de la convention conclue le 25 mars 1985 entre l'ordre des avocats au barreau de Paris et le barreau de Bruxelles.

UNE CIRCULAIRE

● Du 2 juin 1986 relative à la commission départementale de la sécurité routière.

PHILATÉLIE

A nos lecteurs

Plusieurs lecteurs nous écrivent ou nous téléphonent pour regretter la disparition de notre rubrique philatélique hebdomadaire. Qu'ils se rassurent, cette rubrique n'est que suspendue et, dès la rentrée, nous leur fournirons les informations qu'ils demandent dans ce domaine.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent se reporter à notre mensuel spécialisé, *le Monde des philatélistes*, dont le numéro de juillet-août vient de paraître. (Téléphone : (1) 42-47-99-08).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4262

HORIZONTALEMENT

I. Un goût prononcé pour la bière. Blonde des plus troublantes. – II. Propriétaire ou locataire d'un bâtiment. On le boucle en arrivant. – III. S'exprime à haute voix dans un sens, passé sous silence dans l'autre. Sont au courant. Foin ! Jardin suspendu. – IV. Avec elles, c'est notre peau qui est en jeu. Cassés, font l'objet d'une réduction. Exclamation. – V. Passe souvent en courant. Apostolique et romain. Variété d'escargot. – VI. Très sévère ou très émancipée. Travaux de batterie. – VII. Héritage parental. A donc une fâcheuse tendance à grossir. – VIII. Sujet de méditation. Manière d'être. Avoir pour règle de contester tous les règlements. – IX. Un tiers en trop. Chemin de « traverses ». Mesure. – X. Coupe vraiment de trop. Service d'ordre. On le dit obtus quand il est ouvert. – XI. Symbole chimique. Pourrait qualifier une allumeuse. – XII. Donne du prix à la vie et peu d'intérêt à l'argent. – XIII. Une des neuf sœurs. Jouent un double jeu. – XIV. Personnel. Donner un coup de fer. Colonnes de bars. – XV. Spécialiste du « piano ». Brut ou brutal. Villa italienne.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II									■						
III			■					■			■				
IV								■			■			■	
V		■				■				■			■		■
VI						■									
VII	■					■									
VIII				■	■			■							
IX							■				■		■		
X					■				■	■					
XI			■											■	■
XII	■														
XIII					■										
XIV			■					■							■
XV					■				■		■				

VERTICALEMENT

1. Gîte à la noix. Point de rencontre pour des amateurs de ballon. Est au bord des larmes. – 2. Ville et golfe de Grèce. Se comporte donc comme un « mouton » ou une « brebis ». – 3. Initiation aux armes ou une arme pour initiés. Régime à basses calories. Négation. – 4. Un homme qui aime bien les gourdes. Une addition qui se fait à l'aide d'une division. – 5. Se glisse parfois dans le tuyau de l'oreille. Article d'importation. – 6. Ferme un voie d'accès. Sont bien élevées après avoir été dressées. – 7. Espèces de dragons. Classe de petits. – 8. Voir à moitié. Un animal qui pique. Usée à l'extrême ou soignée à la perfection. – 9. Relative à une formation d'enfant. Lettre grecque. – 10. Volatile en Afrique, sublimé en Egypte. Est dur à « descendre ». Dépasse donc un certain seuil. – 11. Bien entortillé. Toute une collection à ranger. Prénom féminin. – 12. A perdu le sens de la famille. – 13. A le bec dans l'eau, dans l'Hérault. Tourne la tête lorsqu'on le siffle. Bases d'entretiens mouvementés. – 14. Fut un farouche adversaire des Etats-Unis. Psychologue américain. Contrôle de ressources. – 15. Cracheur de feu. Elle a l'esprit de suite. Préposition.

Solution du problème nº 4261

Horizontalement

I. Testament. – II. Escalator. – III. Loire. Eté. – IV. Epée. Grès. – V. Ferré. Nés. – VI. Cause. – VII. Rue. Hie. – VIII. IB. Lerma. – IX. Quai. Séné. – X. Psi. Net. – XI. Estafette.

Verticalement

1. Téléférique. – 2. Esope. Ubu. – 3. Scierie. Apt. – 4. Tarer. Lisa. – 5. Ale. Eche. If. – 6. Ma. Airs. – 7. Eternuement. – 8. Notées. Anet. – 9. Tressée. Eté.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 5 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 7 JUILLET A 0 HEURE TU

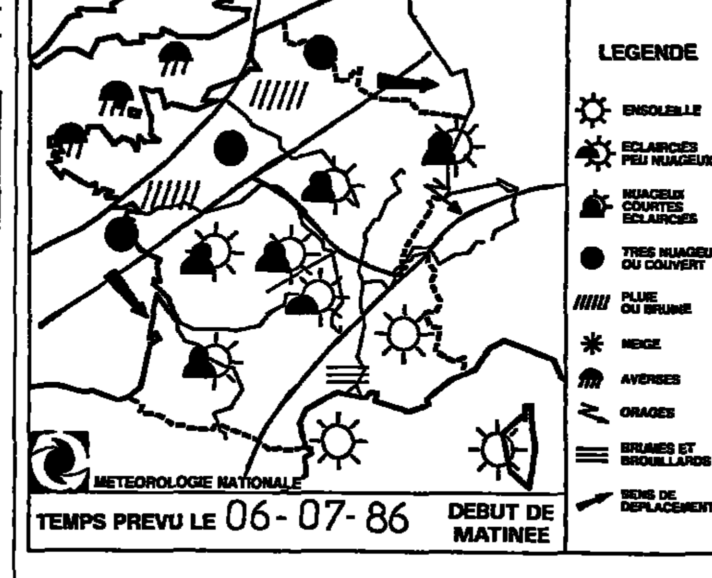
Evolution probable du temps en France entre le samedi 5 juillet à 0 heure et le dimanche 6 juillet à minuit.

Une perturbation active va traverser notre pays dans la journée de demain. A l'avant, une évolution orageuse se déclenchera dès la mi-journée. A l'arrière, pénétration de masses d'air plus fraîches et instables.

Dimanche matin, le ciel sera généralement très nuageux, excepté sur la Provence-Côte d'Azur et la Corse, où il fera beau. Une zone pluvieuse, située le matin des pays de Loire au Bassin parisien, au Nord et aux Ardennes, traversera rapidement notre pays, pour se situer en soirée des Pyrénées au pourtour méditerranéen, aux Alpes et au Jura. Seule, la Corse sera épargnée. Les pluies prendront un caractère orageux dès la mi-journée. A l'arrière s'établira un temps plus frais et variable, accompagné d'averses essentiellement localisées sur le quart nord-est.

Les températures minimales varieront de 13 à 16 degrés du nord au sud, et pourront atteindre 20 degrés près de la Méditerranée. Les températures maximales seront de 16 à 20 degrés de la Bretagne, au nord et au nord-est, de 20 à 24 degrés dans l'intérieur ; elles varieront de 25 à 30 degrés des côtes méditerranéennes, aux Alpes et à la Corse.

Généralisation du vent d'ouest à nord-ouest modéré avec établissement du mistral et de la tramontane en soirée.



TEMPÉRATURES maxima - minima – Valeurs extrêmes relevées entre le 4-7-1986 à 6 h TU et le 5-7-1986 à 6 h TU. **Temps observé** le 5-7-1986 à 6 heures TU

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	29	16	S
BIARRITZ	23	16	S
BORDEAUX	28	14	N
BOURGES	28	14	C
BREST	19	15	P
CAEN	23	13	C
CHERBOURG	19	14	C
CLERMONT-FERR.	26	15	N
DIJON	27	14	C
GRENOBLE St-M-H	31	17	–
LILLE	23	14	N
LIMOGES	26	19	–
LYON	27	16	S
MARSEILLE-MAR.	31	21	S
NANCY	26	12	N
NANTES	25	13	C
NICE	27	21	S
PARIS-MONTS.	27	17	C
PAU	25	17	–
PERPIGNAN	33	20	S
RENNES	24	13	C
ST-ÉTIENNE	27	16	S
STRASBOURG	27	12	N
TOURS	27	13	C
TOULOUSE	29	15	S
POINTE-A-P.	–	–	–
ÉTRANGER			
ALGER	29	16	S
AMSTERDAM	22	16	P
ATHÈNES	29	21	S
BANGKOK	33	26	C
BARCELONE	30	18	S
BELGRADE	27	17	S
BERLIN	28	15	S
BRUXELLES	23	15	C
LE CAIRE	33	28	S
COPENHAGUE	22	15	P
DAKAR	28	25	N
DELHI	33	25	S
DJERBA	35	24	N
GENÈVE	29	14	S
HONGKONG	30	28	A
ISTANBUL	28	19	S
JÉRUSALEM	27	17	S
LISBONNE	31	17	S
LONDRES	26	15	P
LOS ANGELES	26	18	C
LUXEMBOURG	24	14	N
MADRID	34	20	S
MARRAKECH	35	25	S
MEXICO	26	12	B
MILAN	31	19	S
MONTRÉAL	21	9	A
MOSCOU	20	10	C
NAIROBI	22	16	N
NEW-YORK	26	14	S
OSLO	25	15	C
PALMA-DE-MAL.	32	17	N
PÉKIN	26	19	P
RIO-DE-JANEIRO	23	18	S
ROME	28	17	S
SINGAPOUR	30	26	C
STOCKHOLM	24	15	C
SYDNEY	18	11	S
TOKYO	23	20	C
TUNIS	31	23	N
VARSOVIE	32	17	N
VENISE	30	20	S
VIENNE	31	21	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Régions

RETOUR A LILLE

« Lille ville au futur ». *Le Monde* a publié sous ce titre, dans ses éditions datées du 20 juin, un supplément de douze pages. Certains de nos lecteurs, lillois ou autres, nous ont fait connaître leurs réactions sur tel ou tel des articles publiés à cette occasion. Nous leur donnons la parole. Notre correspondant Jean-René Lore revient sur un projet qui intéressera tous les visiteurs de la métropole du Nord : l'équipement hôtelier de la ville, qu'il était urgent de remettre en chantier.

« NORD ÉCLAIR » ET LE PLURALISME

Le point de vue de la direction...

LE pluralisme de la presse ne vaut-il d'être défendu que lorsqu'il a disparu ? Il existe encore dans notre région du Nord, au contraire de ce que l'on observe dans la plupart des autres provinces. Vous le soulignez dans le supplément spécial du 20 juin sur le Nord. Mais l'ensemble des commentaires que vous avez consacrés dans ce numéro à la presse régionale ne contribuent guère à consolider ce pluralisme. *Nord Eclair* y est, en particulier, traité avec beaucoup de légèreté, voire de condescendance, ainsi que l'a déjà relevé Jules Clauwaert dans notre journal du 22 juin.

Légèreté : dans le sondage que vous publiez sur l'audience des quotidiens du Nord, vous ne faites aucune allusion aux zones de diffusion distinctes de ces quotidiens, ce qui lui ôte beaucoup de sa signification. Rassemblant dans un même tableau les bonnes opinions recueillies sur des journaux différemment implantés, vous rapprochez l'incomparable.

Condescendance : vous expédiez en quelques lignes l'une des expériences les plus intéressantes vécues dans la presse écrite depuis la Libération. Pour se moderniser, *Nord Eclair*, journal démocrate et social d'inspiration chrétienne, a passé avec le groupe Hersant, voici onze ans, un accord tout à fait original qui prend en compte la double réalité de l'entreprise de presse : une entreprise soumise aux lois du marché mais qui produit, par ailleurs, une marchandise pas tout à fait comme les autres, l'information, symbole et vecteur de démocratie. Ainsi, depuis 1975, l'équipe rédactionnelle de *Nord Eclair*, dépendante pour ses moyens des résultats de l'entreprise, a-t-elle exercé sa pleine responsabilité sur le contenu du journal, dans la fidélité aux options originelles. L'accord signé en 1975 a été loyalement appliqué.

Au demeurant, je ne doute pas de l'estime en laquelle vous tenez *Nord Eclair*, puisque pas moins de cinq collaborateurs du journal ont signé des articles dans votre supplément sur Lille. Au moins puis-je vous remercier de cet hommage-là. »

ANDRÉ FARINE,
directeur général de Nord Eclair Edition.

... et de la rédaction

LA convention créant la SA Nord Eclair Edition, lors de la cession du journal au groupe Hersant, a permis au titre de sauvegarder son indépendance rédactionnelle et sa personnalité dans un contexte économique difficile et où le pluralisme est menacé, sinon supprimé partout.

Dans cette structure, les journalistes, quoique minoritaires, disposent de moyens d'intervention non négligeables. Nous avons notamment participé de plein droit à la désignation du directeur de la rédaction ; nous intervenons au quotidien sur le contenu par le biais du conseil de rédaction et sur les options fondamentales au sein du conseil d'administration où nous nous retrouvons face aux représentants des fondateurs du journal et à ceux du groupe Hersant.

Nous sommes attachés à la personnalité économique de la rédaction constituée en société autonome et pour laquelle nous revendiquons des moyens matériels supplémentaires, notamment ceux d'une relance vigoureuse et d'une diversification indispensable.

RÉGIS VERLEY,
président de l'Association des journalistes de Nord Eclair.

LA FIN DE LA PÉNURIE HOTELIÈRE

Pluies d'étoiles dans le centre de la ville

LILLE, ville de congrès. Ces quatre mots ont pris depuis quelques années forme de slogans dans la capitale des Flandres. Celle-ci dispose, en effet, d'un outil remarquable depuis l'ouverture du Palais des congrès et de la musique en mai 1983 : un investissement de poids (145 millions de francs) réalisé à l'initiative de la municipalité après la faillite du projet d'un promoteur privé, en plein cœur de la ville. Un atout pour « se placer » sur le marché national et international des congrès.

D'ailleurs, après deux ans et demi de fonctionnement, Maurice Chanal, directeur de cet équipement, pouvait se vanter d'une cinquième place au palmarès 1985 des villes de congrès en France (hormis Paris et... Nice qui n'avait pas encore ouvert son centre de congrès). Il est vrai que la présence de Pierre Mauroy à Matignon lui avait permis un départ à l'arraché. Les taux de fréquentation permettaient à chaque exercice de présenter des comptes excédentaires (compte non tenu des remboursements d'emprunts contractés pour la construction du palais et pris en charge par la ville). Le Nouveau Siècle accueillait ainsi 40 000 congressistes-jours en 1983, 60 000 en 1984, 51 000 en 1985 ; des chiffres qu'il faut multiplier par trois et même davantage pour prendre en compte les spectacles organisés dans cet ensemble, qui est également « palais de la musique ». On arrive ainsi, pour l'an dernier, à un total de 160 manifestations et à plus de 180 000 personnes accueillies.

Pourtant, en dépit de cette réalisation séduisante, la ville fait par certains aspects figure de sous-développée, tout au moins aux yeux de la clientèle de congressistes potentielle anglo-saxonne. Regrettable pour une ville qui veut jouer la carte de sa position géographique au cœur de l'Europe du nord-ouest. Lille présente, en effet, ce paradoxe d'offrir un palais des congrès en plein centre et de pouvoir vanter son caractère de ville très vivante le soir, avec ses rues piétonnes et ses places animées ; mais d'envoyer dormir bon nombre de ses hôtes à la périphérie, à quinze ou vingt minutes du centre, voire bien davantage quand elle accueille des rassemblements de mille cinq cents ou deux mille personnes dont certaines doivent alors aller loger jusqu'à Douai, Cambrai ou Dunkerque.

Cette métropole d'un million d'habitants que forme l'agglomération de Lille, Roubaix, Tourcoing compte soixante-trois établissements hôteliers réunissant un total de 2 700 *chambres. La moitié environ* se situe dans Lille *intra-muros*. Mais ce partage, qui peut paraître heureux, masque en fait un déséquilibre profond et des distorsions importantes entre le parc hôtelier lillois et le parc situé en périphérie : Lille-centre regroupe ainsi 80 % des chambres « une étoile » mais seulement 20 % des chambres « trois étoiles » (les 256 chambres du Royal, du Carlton et du Bellevue). Et si pour les deux étoiles l'équilibre



Le Palais des congrès et de la musique.

paraît mieux préservé (52 %-48 %), il cache lui aussi une différence dans la nature des établissements : dépendant de chaînes hôtelières, les « deux étoiles » situés en périphérie ont été construits dans les dix dernières années, alors que ceux implantés en centre-ville sont de conception plus traditionnelle, même si certains ont consenti d'importants efforts de modernisation.

De ce fait, Lille ne dispose pas d'un parc hôtelier digne de son palais des congrès, pas davantage d'ailleurs qu'à la mesure de ses ambitions de ville-carrefour européenne. Mais Lille met les bouchées doubles et va rattraper son retard en quelques années. *« On va construire en deux ans plus d'hôtels que depuis dix ans »*, explique Alain Bourdon, directeur de l'office du tourisme.

Une dizaine d'établissements nouveaux devraient ouvrir leurs portes d'ici à 1987, dont quatre dans le seul centre-ville où on n'en a pas construit depuis près de cinquante ans. La carte hôtelière lilloise va s'en trouvée rééquilibrée.

Les galeries de l'Opéra

L'investissement le plus spectaculaire sera sans doute la construction, par le groupe Accor, d'un « trois étoiles » au cœur de la ville, face au palais des congrès : 120 chambres de luxe programmées en trois étoiles pour des raisons de surtaxation. Le même groupe a lancé un second projet, tout aussi ambitieux : un Ibis « deux étoiles » à proximité immédiate de la gare, qui ouvrira, comme le précédent, au début de l'année prochaine avec ses cent cinquante et une chambres.

Un autre établissement « deux étoiles » est programmé (ouverture fin 1986) dans l'immeuble actuellement en construction des futures galeries de l'Opéra, qui accueillera dans quelques mois toute une série de magasins de luxe, à deux pas de la Grand-Place.

Enfin, quatrième projet en centre-ville, un socio-hôtel (Urbaclub) de 90 chambres « deux étoiles » financé par le secteur de l'économie sociale (Ircantec, GMF, caisse des dépôts...). A cela vont s'ajouter des ouvertures d'hôtels nouveaux (Campanile, Climat de France, indépendants) en périphérie. D'autres projets existent, notamment la construction d'un « deux étoiles » ou d'un « trois étoiles » à l'emplacement de l'ancienne Bourse du travail, tout près de la préfecture.

Pour faire face à cette concurrence nouvelle, l'hôtellerie traditionnelle lilloise va devoir revoir son fonctionnement et même son *look*. Certains établissements ont déjà entrepris de se moderniser. Lille se prépare à vivre sa révolution hôtelière.

JEAN-RENÉ LORE.

LE VAL AU CRIBLE

Très cher, trop cher ?

CERTES, le VAL est technologiquement très réussi. Il faut cependant remarquer que le pilotage automatique a été expérimenté avec succès dans les années 50 par la RATP. Celui-ci assure d'ailleurs la conduite des métros parisiens aux heures de pointe, le conducteur n'actionnant que la fermeture des portes.

Ce que je ressens, c'est qu'à une volonté louable d'améliorer les transports en commun lillois s'est superposée une opération de prestige. Tous les Lillois sont effectivement très fiers de leur métro. Il suffit par exemple de voir le soin avec lequel ont été décorées les stations pour les comprendre.

Mais le réseau de transport urbain de Lille ne se limite pas qu'à une seule ligne de VAL. Il existe notamment de nombreuses lignes de bus. Là, le bilan semble moins satisfaisant : véhicules archi-combles et fréquences médiocres, voire inadmissibles (jusqu'à un bus à l'heure). Moi-même, désirant emprunter un bus, j'ai attendu pendant plus de vingt minutes pendant lesquelles sont passés deux véhicules... complets. Cela avait lieu à la station Leclerc desservie par les lignes nos 1 et 2... Comme d'autres personnes, j'ai dû rejoindre à pied la ligne du VAL, située à quelques kilomètres de là. J'ai l'impression que le réseau de bus paye pour son petit frère le VAL. Celui-ci coûterait-il plus cher qu'on nous le dit ?

Ce n'est pas tout : il existe une ligne de tramways, le Mongy, qui relie les communes de Roubaix et Tourcoing à Lille. Celle-ci est sur la quasi-totalité de son tracé en site propre, c'est-à-dire dissociée de la circulation routière, ce qui lui permet d'assurer un service impeccable. « Malheureusement », c'est un tramway. Il est donc prévu de remplacer celui-ci en partie et à grands frais par une ligne de VAL en tunnel, alors qu'il aurait suffi d'acheter des tramways neufs afin d'améliorer encore les services rendus. C'est beau, la logique !

J.-J. FLEURY.
(Neuilly-sur-Seine.)

Champion toute sécurité

SANS *personnel dans les stations* ni dans les rames, voilà le VAL, premier métro qui a réussi à traiter un problème de sécurité essentiel : aucun voyageur n'a accès à la voie. Les rames s'arrêtent au centimètre près devant des portes palières placées sur le quai – comme pour les ascenseurs – qui ne s'ouvrent et ne se ferment que lorsque le train est stoppé correctement à quai.

Ces dispositifs interdisent à tout voyageur de s'engager dans le tunnel, de tomber par mégarde ou malversation sur la voie, de se jeter sous le train pour se suicider, ou de jeter des objets.

Dans les métros actuels, autres que le VAL, de nombreuses erreurs dues au débouché direct du quai sur la voie provoquent des accidents et empoisonnent le travail des exploitants.

Ces incidents angoissent certains usagers qui redoutent des scènes dramatiques et entretiennent une réputation d'insécurité qui diminue la fréquentation du métro – sans parler des retards subis par les voyageurs. Les accidents coûtent à la collectivité de la même manière qu'un mort ou un blessé sur la route.

La RATP, pour elle-même, ne pouvant assurer « l'arrêt au but » *avec une précision suffisante* avait à l'époque creusé dans certaines stations une « fosse anti-suicide » mais n'a pas généralisé ces dispositions.

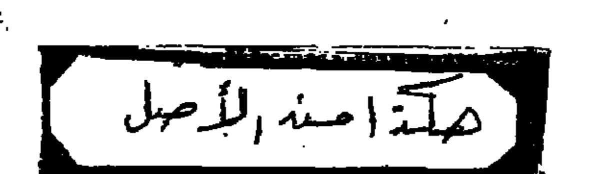
Le métro de Lyon, en construction, aura la même précision d'arrêt au but que le VAL, mais ses responsables n'envisagent pas la mise en œuvre de cet équipement préventif, qu'ils préfèrent remplacer par un dispositif loin d'assurer la même sécurité. Ce dispositif détecte, par analyse d'image prise par une caméra de télévision, la présence d'un corps étranger sur la voie, et dans ce cas commande l'arrêt du train.

L'arrêt d'un train n'étant pas instantané, tout voyageur ou objet tombant sur la voie à l'arrivée du train sera broyé comme si le détecteur n'existait pas.

Il est évident que ce système sophistiqué n'assurera qu'un service très partiel et que la technique de prévention du VAL, éprouvée et satisfaisante, est la seule que l'on puisse admettre pour épargner des vies humaines et des frais d'exploitation.

A ce niveau, la question est politique plus que technique.

GILDAS LEMAITRE.
(Aix-en-Provence.)



L'accord euro-américain sur les importations de céréales en Espagne

Le maïs de la discorde

Défendu par M. Guillaume, l'accord euro-américain sur les importations de céréales en Espagne est vivement critiqué par MM. Chaban-Delmas et François-Poncet, qui se sont adressés au premier ministre.

Pas avare de symboles, l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), qui avait déjà qualifié de *« véritable Munich »* l'accord euro-américain sur les importations de céréales en Espagne, a organisé, le 4 juillet, une mini-manifestation au pont de Grenelle, à Paris. Objectif : offrir la réplique de la statue de la Liberté le jour de la Fête de l'indépendance des Etats-Unis, à savoir 2 tonnes de maïs. Elles ont été déversées sur la chaussée. Fallait-il, comme le soutient le ministre de l'agriculture, ou ne fallait-il pas, comme le proclament les producteurs de céréales, faire la part du grain en offrant aux Etats-Unis la possibilité d'exporter pendant six mois du maïs et du sorgho en Espagne, en faisant comme si la règle de la préférence communautaire était mise entre parenthèses, bien que ce pays soit maintenant depuis six mois dans la Communauté ?

La réponse n'est pas évidente. S'il ne s'agissait que d'apprécier au plan technique comme au plan tactique ce qu'il est raisonnable d'accorder aux Etats-Unis, et de comparer les mérites respectifs de la négociation globale et de l'accord partiel, les arguments des uns et des autres mériteraient intérêt. Mais cette affaire prend une dimension politique, et des divergences apparaissent dans la majorité. Après avoir écrit à Jacques Delors, président de la Commission européenne, c'est au premier ministre Jacques Chirac que le président de l'Assemblée nationale Jacques Chaban-Delmas, l'ancien ministre Jean François-Poncet et les parlementaires aquitains de la majorité viennent de demander *« instamment de ne pas souscrire à un accord qui priverait l'agriculture du Sud-Ouest, dont la production de fruits et de légumes est gravement menacée par la concurrence espagnole, de la seule compensation qu'elle peut espérer et qui risquerait de constituer un dangereux précédent »*.

« Nous rappelons, poursuit M. Chaban-Delmas, *que notre région a été sévèrement pénalisée par la décision des deux précédents gouvernements de supprimer le plan Grand Sud-Ouest, et qu'en conséquence elle affronte sans réelle préparation ni protection les risques que l'élargissement comporte, notamment pour son agriculture. Les réserves que vous avez si justement et si fortement exprimées à l'encontre de l'élargissement bâclé nous autorisent à espérer que vous ne resterez pas insensible à notre appel. »*

Cet argument de l'élargissement mal préparé est aussi utilisé par M. Guillaume... mais pour justifier cette fois la nécessité de l'accord avec les Etats-Unis. Il y a certes dans l'adresse des parlementaires aquitains une préoccupation régionale, puisque les producteurs de maïs concernés, lésés selon eux par l'accord, sont concentrés dans le sud-ouest de la France. Mais force est de constater qu'il y a un flottement dans la majorité sur cette affaire, qui n'augure rien de bon quant à la poursuite des négociations avec les Etats-Unis. Il y a, sous-jacent, le vieux clivage entre les nationalistes gaulliens et les atlantistes. On y retrouve même l'alliance objective des premiers avec le Parti communiste qui, par la voix de M. Lajoinie, demande au ministre de l'agriculture de refuser cet accord qui *« constitue une nouvelle capitulation de l'Europe devant les exigences des Etats-Unis »*. L'agence soviétique Tass n'est pas en reste, qui parle de *« reculade »* de la CEE pour un compromis *« qui ne résout pas le fond du conflit »*.

La coalition gouvernementale ne va certes pas sauter pour quelques centaines de milliers de tonnes de maïs, mais cette question des rapports transatlantiques est suivie avec inquiétude dans les états-majors politiques et ministériels.

Dans la sphère agricole, on assiste à un retournement des positions : M. François Guillaume, qui n'a jamais été tendre pour ses collègues centristes, joue les conciliateurs avec Washington quand, par exemple, les dirigeants des producteurs de blé haussent le ton, de manière inhabituelle, en écrivant : *« Une fois de plus, la politique du gros bâton aura payé. Les Européens se sont inclinés. Ils ont en principe une ligne de défense fixée au 31 décembre, date de la fin des négociations au Gatt. On verra alors si la défaite est une vraie déroute et si l'Europe et la France ont sacrifié leurs productions céréalières et une bonne part de leur agriculture. Pourquoi parler de coresponsabilité ou de quotas ? C'est un débat hypocrite si par ailleurs des concessions exorbitantes viennent condamner l'avenir. »* C'est un ton qu'aurait affectionné l'ancien président de la FNSEA, mais, depuis, le ministre doit suivre une ligne fixée à Matignon.

JACQUES GRALL.

Un plan pour l'emploi

Le gouvernement veut relancer les TUC

(Suite de la première page.)

Chômeurs de longue durée, ceux-ci seraient appelés à effectuer des travaux pour les collectivités locales. Celles-ci, par convention avec l'Etat, s'engageraient à verser un complément d'indemnités ou des prestations en nature, un peu à la manière des TUC (travaux d'utilité collective).

La reprise d'anciennes recettes

Avantage de la mesure qui pourrait toucher 100 000 personnes en année pleine : elle ne coûterait rien à l'État ni à l'UNEDIC, et améliorerait les statistiques du chômage. Inconvénients : elle ne viendrait pas en aide aux plus démunis, les chômeurs non indemnisés, et cela pour des raisons financières.

La deuxième solution, à laquelle le ministre des affaires sociales tient beaucoup, est moins avancée. Elle circule sous un intitulé vague — *« Les activités de services mutuels dans un cadre de voisinage »* — et consisterait en une exonération des charges sociales pour certaines petites tâches effectuées actuellement « au noir ». Le travail domestique, la distribution des journaux ou même le portage du pain pourraient entrer dans cette catégorie de services rendus, aux côtés de bien d'autres activités d'entraide. Cela devrait favoriser le développement des *« sous-emplois »*.

Côté replâtrage, on trouve essentiellement la relance de deux dispositifs. D'abord, les TUC, pour lesquels on se fixerait un objectif encore plus ambitieux qu'actuellement (210 000 à 250 000 bénéficiaires contre 185 000 en mai dernier). Pour cela, on envisage d'en améliorer le volet formation, trop souvent sacrifié. Ensuite, on s'apprête à relancer les stages de formation pour les chômeurs de longue durée, interrompus faute de financement depuis février 1985. Très onéreuse — 3 milliards de francs pour la précédente campagne — la formule a permis à 40 % des stagiaires de retrouver un emploi. S'il paraît difficile de dépasser 40 000 bénéficiaires en 1986, on se fixe un objectif de cent mille pour 1987 (chômeurs de longue durée de moins de vingt-cinq ans exclus).

Côté corrections légères, il est question d'intervenir sur les allocations spéciales de solidarité, financées par l'Etat et versées sous conditions de ressources aux personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance-chômage, ou n'ayant pas obtenu de prolongation. Dans ce dernier cas, qui touche deux mille à trois mille personnes, on supprimerait les « délais de carence » pendant lesquels aucune allocation n'est versée. M. Philippe Séguin s'est prononcé pour cette mesure.

En échange, on abaisserait le plafond de ressources pour les allocations de solidarité, ce qui aurait pour effet de réduire de 6 % à 7 % le nombre des bénéficiaires. Toutefois, M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat, y serait opposé : l'opération ne serait pas sans conséquence sur le système de revenu minimum pour les personnes sans ressources, qu'il souhaite étendre avec l'aide des collectivités locales.

Quant aux projets à long terme, ils ne sont jamais que la remise au goût du jour d'idées déjà évoquées ici ou là. Par exemple, on aimerait bien rapprocher l'ANPE, chargée du placement, des demandeurs d'emploi, et l'UNEDIC, gestionnaire des chômeurs pour leurs indemnités : entre les deux institutions, il y a des synergies à développer. En outre, puisqu'une réforme de l'ANPE a été annoncée, on la ferait en confiant la tutelle de cet organisme aux partenaires sociaux, à l'exemple de l'Office fédéral du travail allemand. L'ANPE, comme l'UNEDIC, serait placée sous contrôle paritaire après une négociation qui viendrait alimenter la politique contractuelle.

Après tout, font observer les défenseurs de ce schéma, le placement est une responsabilité publique peu différente de la gestion d'un chômeur pratiquée par l'UNEDIC. Les partenaires sociaux seraient tout à fait capables de s'en occuper et réaliseraient peut-être la mobilisation pour l'emploi que certains désespèrent de voir se concrétiser.

Au-delà, ce rapprochement permettrait certainement de faire avancer un projet ancien et séduisant. Sauf en de rares cas, l'entrée en stage de formation entraîne actuellement la suspension provisoire de l'indemnisation par l'UNEDIC. Pendant la durée du stage, le chômeur est rémunéré par l'Etat, qui finance également la formation. Pourquoi, s'interrogent certains, ne pas maintenir le paiement des allocations UNEDIC pendant le stage, l'Etat ne supportant dès lors que le coût de la formation proprement dite ? Cette nouvelle répartition des charges, en soulageant l'Etat, lui permettrait de multiplier, pour une même dépense, le nombre de bénéficiaires de stages.

On pourrait amplifier l'effet de la mesure par le rapprochement de l'ANPE et de l'UNEDIC. Les partenaires sociaux, gestionnaires de l'UNEDIC, ont toujours voulu la séparation des comptes par crainte d'être entraînés dans le financement indirect d'une politique de l'emploi. Si des garanties leur étaient données, et s'ils étaient gestionnaires de l'ANPE, ils pourraient changer d'avis, espère-t-on.

Tel qu'il se dessine, le plan emploi est dicté par une préoccupation majeure. Plus le temps passe, plus le gouvernement s'inquiète des « effets de substitution » que pourrait provoquer, sur les autres catégories de travailleurs ou de chômeurs, les mesures prises en faveur des jeunes, les chefs d'entreprise pouvant être tentés de se séparer des plus vieux salariés pour profiter des avantages liés à l'embauche des jeunes. Il s'agit donc de corriger les risques les plus graves et de rééquilibrer un programme de traitement social.

ALAIN LEBAUBE.

Les petits métiers

Depuis quelques jours, M. Philippe Séguin a commencé à lancer publiquement l'idée d'accorder, dans le cadre des réductions d'impôt pour 1987, des avantages fiscaux pour de petits emplois, occupés de façon intermittente ou au « noir » notamment dans le cadre familial. Le ministre a notamment évoqué le projet devant les élus locaux de l'Union pour le développement de l'Aquitaine, réunis dimanche 29 juin à Dax. Vendredi 4 juillet M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales, a pris le relais. Il s'agirait de déduire du revenu imposable une partie des salaires ou des charges sociales payés pour ces travaux.

L'objectif est double. Premièrement : « gonfler » un peu les mesures en faveur des familles. Car malgré le supplément — considérable — de recettes obtenu pour la Sécurité sociale par M. Séguin, les sommes disponibles restent limitées ; en facilitant l'emploi de personnel domestique — garde d'enfants ou de personnes âgées — on peut aussi aider les familles en particulier celles où les femmes travaillent à l'extérieur. Deuxièmement : essayer par ce biais de créer des emplois, en incitant des ménages, qui aujourd'hui n'utilisent pas ce genre de services, à y faire appel à leur tour. *« Les ménages peuvent aussi créer des emplois »,* dit-on au ministère des affaires sociales.

Mais l'idée n'est pas facile à mettre en pratique. Pour que la mesure incite vraiment à créer des emplois et ne serve pas seulement à « blanchir » des travaux actuellement effectués « au noir », il faut placer la barre assez haut, donc accepter de perdre des sommes non négligeables pour le fisc, ce que l'administration de la rue de Rivoli ne voit pas d'un bon œil. A cela s'ajoutent les réticences habituelles des services fiscaux à l'égard de réductions d'impôt non traditionnelles.

D'autre part, on redoute que ces mesures servent surtout aux catégories sociales favorisées qui seules utilisent aujourd'hui ce type de services. On discute donc ferme entre la Rue de Grenelle et la Rue de Rivoli sur le niveau d'exonération accordé : celui d'un SMIC, d'un tiers ou d'un demi-SMIC, et l'on multiplie les simulations.

D'autant qu'il faut éviter de faire concurrence à des professions existantes. Il faut donc essayer de circonscrire assez clairement les activités concernées. Ce qui n'est pas facile, puisqu'il s'agit précisément de tâches assez mal définies aujourd'hui.

G. H.

REPÈRES

Chômage

Légère baisse aux Etats-Unis

Le chômage a diminué de 0,2 % en juin aux Etats-Unis par rapport à mai, revenant à 7,1 % de la population active. Selon les chiffres officiels, 8,40 millions de personnes étaient au chômage en juin, soit 111 000 de moins qu'en mai. Le mois dernier, 109,6 millions de personnes avaient un emploi civil, soit 563 000 de plus qu'en mai.

Dans l'industrie, 55 000 emplois ont été perdus le mois dernier. Les industries pétrolières et gazières, affectées depuis plusieurs mois par la baisse des prix du pétrole, ont réduit leurs effectifs de 150 000 personnes. Ce secteur a perdu 320 000 emplois depuis mars 1982.

Le bâtiment, qui, depuis le début de l'année, a soutenu l'activité économique, a supprimé en juin 30 000 postes de travail, mais les 4,9 millions d'ouvriers du bâtiment représentent 300 000 emplois de plus qu'en juin 1985. En revanche, le secteur des services a créé en juin 145 000 emplois, après 200 000 en mai.

Loyers

En hausse de 3,51 %

L'indice trimestriel du coût de la construction de l'INSEE publié au *Journal officiel* du 4 juillet s'est établi à 855 pour le premier trimestre de 1986, en hausse de 3,51 % par rapport à celui de l'année précédente (826). Cette hausse est applicable pour la révision annuelle ou pour le renouvellement de tous les loyers dont le bail prend pour référence l'indice du premier trimestre. Rappelons que les loyers des appartements vacants sont libres depuis le 1er janvier 1986. Quant aux *« dispositions transitoires »* prévues dans le plan Méhaignerie, elles ne pourront être applicables que lorsqu'elles auront été votées par le Parlement et publiées au *Journal officiel*.

Paiements courants

Excédent en avril

La balance des paiements courants a, selon les premières estimations officielles, dégagé, au cours du mois d'avril, un excédent de 162 millions de francs en chiffres bruts, après un déficit de 2,1 milliards de francs en mars.

Le commerce extérieur (en données balance des paiements) a été déficitaire de 4,9 milliards. Les opérations de négoce ont été excédentaires de 780 millions de francs. L'excédent des services et autres biens et services atteint 5,5 milliards. Le déficit des transferts unilatéraux s'est élevé à 1,2 milliard de francs.

En données corrigées des variations saisonnières, la balance des paiements courants enregistre un déficit de 787 millions en avril, après 1,9 milliard en mars.

La balance des paiements courants des quatre premiers mois de l'année, en données bruts, est déficitaire de 4 milliards de francs, contre 17,5 milliards de francs pour la période correspondante de 1985. En données corrigées des variations saisonnières, elle est excédentaire de 5,1 milliards, contre un déficit de 8,2 milliards de francs pendant les quatre premiers mois de 1985.

Le tourisme économique

Une autre France à découvrir

Intéresser les Français à leur économie, valoriser les entreprises aux yeux des étrangers, tel est le pari de l'association Une autre France à découvrir (1), qui propose une liste de mille deux cents établissements à visiter. L'organisation, née il y a un an, regroupe des représentants des partenaires sociaux et des tours-opérateurs. Pour mener à bien son opération, elle a dû vaincre bien des réticences : les chefs d'entreprise méfiants n'osent ni ouvrir une usine ancienne ni dévoiler les secrets de sa technologie, et les syndicats restent sceptiques. En France, le travail n'est pas valorisé comme dans des pays industriels tels que l'Allemagne fédérale, le Japon ou les Etats-Unis, où le tourisme d'entreprise est largement pratiqué.

Pourtant, le tourisme économique a déjà fait ses preuves dans certains secteurs. Des entreprises y trouvent un intérêt économique direct, en proposant un produit à la vente : usines de chocolat (certains établissements de Poulain vendent directement 28 % de leur production), caves de Roquefort (170 000 visiteurs par an) ; d'autres doivent justifier leur existence dans l'environnement : c'est ainsi que les centrales nucléaires (400 000 visiteurs par an) se sont banalisées aux yeux des Français. Deux à trois millions de personnes parcourent déjà chaque année les usines Peugeot à Sochaux, le port autonome de Strasbourg, les Salines du Midi. Dans le Languedoc-Roussillon, les tissages catalans rivalisent avec les arènes de Nîmes.

La documentation sur ces nouveaux sites touristiques était disparate et dispersée. L'association l'a codifiée et centralisée. Elle propose ainsi aux agences de voyages, aux touristes français et étrangers une documentation sur minitel recensant les établissements à visiter.

Trente mille nouvelles entreprises vont être informées et sollicitées au cours des mois à venir. Des circuits « haute technologie » seront aussi proposés aux professionnels français et étrangers. Mais il faut noter que les guides touristiques jouent déjà le jeu en citant et présentant dans leur édition de 1986 les principales entreprises ouvertes au public.

M. C. R.

(1) Association Une autre France à découvrir. Direction du tourisme, 2, rue Linois, 75740 Paris Cedex 15. Tél. : (1) 45-75-62-16.

ENTREPRISES

Regroupement de l'industrie pharmaceutique suédoise

La société Suédoise Pharmacia a annoncé, vendredi 4 juillet, le rachat des laboratoires pharmaceutiques Leo pour la somme de 3,3 milliards de couronnes (autant de FF). Le nouveau groupe comptera six mille trois cents employés. Avec un chiffre d'affaires annuel estimé 4,5 milliards de couronnes, il sera pratiquement aussi grand que le numéro un actuel de l'industrie pharmaceutique suédoise, Astra. Ce rapprochement renforce la position de Volvo dans le secteur puisque le constructeur automobile contrôlera à peu près 21 % de Pharmacia. Une tentative similaire de restructuration de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique suédoise avait échoué au début de l'année. Après bien des péripéties, Volvo avait décidé de rompre l'accord de principe conclu avec la société de biotechnologies Fermenta, dirigée par M. Refaat El-Sayed. Celui-ci se déclare aujourd'hui *« profondément déçu ». « On m'a volé mes idées,* dit-il, *la restructuration va se faire. Mais, sans moi... »*

Rhône-Poulenc se renforce dans le film polyester au Brésil

Le numéro un français de la chimie va investir 34 millions de dollars (240 millions de francs) pour construire au Brésil une unité de films polyester pour emballage, d'une capacité de 10 000 tonnes par an. En renforçant son potentiel industriel sur ce créneau d'activité en Amérique du Sud, l'entreprise française vise à obtenir une dimension internationale capable ultérieurement de lui permettre d'attaquer le marché d'Amérique du Nord (90 % de la production sera exportée). Rhône-Poulenc se classe déjà au cinquième rang mondial dans le film polyester avec une capacité de 30 000 tonnes par an.

Camions Mercedes en Chine

Daimler-Benz va transformer sa technologie en Chine, pour la construction d'une usine de poids lourds, a annoncé la firme ouest-allemande le 4 juillet. La Chine, qui essaie de substituer une production locale aux importations de véhicules, espère fabriquer huit mille camions par an dans cette usine, d'après l'agence Chine Nouvelle.

FAITS ET CHIFFRES

Étranger

● **RFA : baisse de la production industrielle en mai.** — La production industrielle en RFA a baissé de 1,9 % en mai par rapport à avril en données corrigées des variations saisonnières. Il y avait un grand nombre de jours fériés et de ponts en mai. En un an (mai 1986 comparé à mai 1985), la production industrielle a augmenté de 2,7 %.

Sur une période de deux mois, la production a augmenté de 2 % (avril-mai par rapport à février-mars). Elle a augmenté de 5 % en avril-mai 1986 par rapport à avril-mai 1985.

● **PRIX : Hausse de 0,2 % en juin en RFA.** — Les prix de détail ont progressé de 0,2 % en juin, selon les chiffres privisoires publiés par l'Office fédéral de statistiques de Wiesbaden. Par rapport à juin 1985, les prix ont toutefois baissé en RFA de 0,2 %, souligne l'Office.

Social

● **CHANTIERS DE NORMANDIE : 246 EMPLOIS SUPPRIMÉS.** — La direction des Chantiers mécaniques de Normandie (CMN) a annoncé, le 4 juillet, à son comité d'entreprise qu'elle souhaitait supprimer 246 emplois en raison de la faiblesse du plan de charge. Cette diminution des effectifs serait réalisée par le biais de 187 licenciements, le reste des allégements consistant en mises en préretraite et en conversions de temps complets en temps partiels.

● **NEUVES-MAISONS : huit blessés dans l'explosion d'un four électrique.** — Huit ouvriers ont été blessés, dont un gravement, lors d'une explosion, le 4 juillet, du four électrique de l'aciérie de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle). L'accident serait dû à une entrée d'eau qui, au contact des électrodes du four, l'aurait fait exploser.

Transports

● **GRANDE-BRETAGNE : le TGV à la casse.** — L'équivalent britannique du TGV français, l'APT (Advanced Passenger Train), va être envoyé à la casse avec ses dix voitures. Les chemins de fer du Royaume-Uni ont pris cette décision, le 3 juillet, après les déboires des quatre prototypes électriques ou à turbine à gaz qui ont coûté 43 millions de livres (460 millions de francs). Ce train aurait dû atteindre la vitesse de 255 km/h, mais sa suspension s'est révélée catastrophique pour le confort de passagers qui souffraient, à bord, du mal des transports. Il avait été retiré du service en 1985. — *(Reuter.)*

● **ERRATUM.** — Le pouvoir d'achat des salaires mensuels nets a baissé de 0,6 % par an en moyenne entre octobre 1981 et octobre 1985 et non entre octobre 1982 et octobre 1985, comme une erreur nous l'a fait écrire dans nos dernières éditions datées du 4 juillet, page 24, dans le « repère » évoquant les trois années de baisse du pouvoir d'achat en France.



Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 30 juin au 4 juillet

Un bon fond

SERAIT-CE déjà l'été indien ? Calendrier à la main, les boursiers se sont repris à espérer cette hausse d'été que d'aucuns appelaient de leurs voeux après la purge de mai-juin. Le fait est que les beaux jours ont refait leur apparition sous les lambris du palais Brongniart. Non seulement le volume d'activité a dépassé, pour la première fois depuis bien longtemps, la barre du milliard de francs, mais la clientèle étrangère a recommencé à gravir l'escalier central à la Bourse de Paris. En haut de l'affiche, le score était sans appel : cinq séances de gains consécutifs avec des écarts appréciables (2,6 % jeudi) et une hausse de plus de 5,5 % pour l'ensemble de la semaine qui fait craindre à quelques esprits chagrins que *« le marché remonte trop vite »*.

Ils ont pourtant raison. *« Après une phase de forte baisse et à rythme rapide, d'importants ajustements de position ont été opérés sur les valeurs françaises et la position de place a diminué de moitié »*, rappelle un habitué de la rue Vivienne. *« La cote s'en est trouvée assainie, et le fond du marché reste acheteur. Certes, on peut encore baisser de quelques points au cours de la période estivale, mais les cours devraient rebondir »*, assure-t-il en manifestant toutefois une certaine prudence, compte tenu de l'attitude que pourrait adopter l'étranger.

« Depuis deux jours, on le sent très présent sur le marché », affirme tel autre professionnel qui a cru reconnaître l'accent américain au détour des colonnes et s'enhardit jusqu'à évoquer la présence – discrète – d'émissaires de l'empire du Soleil levant. Il est vrai qu'à Wall Street l'indice Dow Jones, qui culmine à des niveaux record, paraît fermement installé au-dessus de la barre des 1 900 points. Pendant ce temps, Tokyo gambade sur les chemins de crête, et les Bourses européennes affichent encore une insolente santé.

Si l'on veut bien laisser de côté le cas du marché madrilène, qui s'est envolé avec une hausse de 120 % en un an, l'Italie n'est pas mal lotie avec une progression spectaculaire de 95 %, suivie par la Suède (80 %), la Finlande et la Belgique avec un gain de 60 % environ. Avec une hausse de 35 % en moyenne, Francfort et Amsterdam fixent les limites de leurs ambitions, et la France (+ 60 %) n'a aucun mal à se distinguer. *« Paris a toujours connu des mouvements monétaires »*, rappelle à juste titre un boursier ordonné qui tient ses archives à jour. L'actuel mouvement de baisse du dollar ne devrait qu'accentuer ce phénomène.

« L'Allemagne fédérale, qui est un très gros exportateur industriel vers les Etats-Unis est naturellement plus sensible à la baisse du dollar que peut l'être la France, par exemple, un pays plutôt importateur », souligne un professionnel, pour expliquer l'attrait de Paris face à Francfort. La glissade du billet vert incite les fonds américains qui gèrent des sommes colossales à se tourner de plus en plus vers l'étranger, constate justement le Centre d'observation et de prospectives sociales (COPS) dans une étude qu'il vient de consacrer aux projets d'investissements des *pension funds* américains.

Mais Paris a sa fierté. Compter sur les autres ? Pourquoi pas, mais nous avons tout de même quelque 20 milliards de francs sous forme de coupons qui tombent dans notre escarcelle en ce mois de juillet, tient-on à faire remarquer. Certes, rétorque tel autre, mais il suffit de quelques émissions importantes, témoins les certificats d'investissement de la BNP et du Crédit lyonnais lancés dans une conjoncture difficile et qui, depuis, évoluent en clopinant, pour « éponger » une partie importante de ces liquidités. Heureusement, pour l'heure, c'est surtout la « *rétention des vendeurs » qui saute aux yeux.*

Tonton signe...

A ces éléments techniques favorables à la Bourse s'ajoute un climat politique moins crispé. « *Tonton signe...* ». Entendez par là que François Mitterrand a signé la loi sur la privatisation en acceptant la promulgation de la loi d'habilitation qui autorise le gouvernement à agir par ordonnances dans le domaine économique et social, laquelle a été publiée au *Journal officiel* le 3 juillet dernier. Bien plus qu'un clin d'oeil à Jacques Chirac, cette décision est interprétée comme la volonté de l'Elysée de ne pas gêner Matignon maintenant que le Conseil constitutionnel a, sur plusieurs points, mis l'accent sur les nécessaires garde-fous à respecter.

Rassérénés sur ce sujet, les boursiers ont repris leurs petites affaires en délaissant ces « actions de commis » (des titres hautement spéculatifs) qui leurs ont valu quelques déboires récemment. Au bénéfice des valeurs de distribution, d'armement ou à dominante technologique, tandis que l'étranger jetait encore son dévolu sur Peugeot, Michelin, Thomson-CSF, Lafarge-Coppée, L'Oréal... Au « *hit parade* » hebdomadaire, Pechelbronn, CFDE et Chargeurs SA se partagent les trois premières marches du podium avec des hausses de 16 % à 20 %. Télémécanique électrique et CGIP ont été également bien en cour. On notera à propos de cette dernière que le reclassement de « papier » opéré dans le cadre de l'accord conclu avec le groupe De Benedetti et Valéo a été facilité par la suspension de cotation des actions de l'équipementier automobile *français le 4 juillet. Une mesure provisoire ; les cotations* reprendront le 7 juillet prochain.

Mais certains titres donnent encore du souci au palais Brongniart. L'annonce d'un premier semestre 1986 déficitaire pour Poclain est jugée préoccupante, et on s'interroge aussi sur l'avenir d'Olida après la décision directoriale de *« gérer l'existant »* sans aborder *franchement* une modernisation que l'on croyait indispensable. Au fil des valeurs, c'est la SCREG qui retient encore l'attention avec une chute des cours de 23 %. *« L'action ne vaut plus rien »*, affirme un professionnel, alors qu'elle cotait encore 40 francs vendredi, *« mais c'est le droit de souscription qu'il faut surveiller »*, ajoute-t-il en faisant allusion aux opérations complexes d'augmentation de capital auxquelles recourt cette entreprise, reprise par Bouygues.

Naturellement, ce sont encore Fives-Lille et Générale de fonderie qui suscitent des commentaires. La communauté financière n'a toujours pas digéré la désinvolture avec laquelle les responsables de la première entreprise ont pu se prévaloir en mai dernier de quelque 10 millions de francs de bénéfices pour NASA Electronique, filiale à 60 % de Fives-Lille, un résultat qui se transformait quelques semaines plus tard en une *perte de 70 millions* de francs aggravée par autant d'abandons de créances. On savait que l'évolution de NASA était difficile à entrevoir, mais, à ce niveau, ce n'est plus de myopie mais d'une cécité totale dont les dirigeants de cette entreprise ont fait preuve.

Pour la Générale de fonderie qui a vu ses effectifs au niveau du groupe dégringoler de onze mille trois cents personnes fin 1981 à environ six mille aujourd'hui la cause est entendue : la Compagnie internationale de chauffage est cédée à Nord-Est, société holding à caractère industriel du groupe Paribas, lequel est également directement engagé dans la Générale de fonderie. Cela au nom d'une synergie entre les deux affaires, Nord-Est possédant sa propre activité de fabrication de radiateurs. Une fois que sera cédée l'activité de robinetterie (les discussions se poursuivent avec des partenaires qui ne sont pas nécessairement européens, précise-t-on à la direction), il ne restera plus à la Générale de fonderie qu'une activité de holding financier coiffant des participations minoritaires dans les entreprises cédées, quelques autres bricoles et trois sociétés industrielles spécialisées dans la climatisation, la fonderie et le chauffage électrique.

Là encore, on peut reprocher à des dirigeants de ne pas avoir prévu à temps la déconfiture de telle ou telle de leurs sociétés (dans le cas présent du groupe Fievet), mais au moins faudrait-il les inciter à ne pas oublier qu'ils ont des actionnaires et que ceux-ci seront certainement reconnaissants à la société de les prévenir à temps de ces retournements de situation... L'action Générale de fonderie sera rayée du marché à règlement mensuel à partir du 23 septembre *prochain et transférée au comptant* : ce que certains interprètent comme l'étape précédent une future inscription au seul marché hors-cote.

SERGE MARTI.

Produits chimiques

	4-7-86	Diff.
BASF	830	– 12
Bayer	915	– 35
Hoechst	829	– 14
Imp. Chemical	107,50	– 1,50
Institut Mérieux	4 300	+ 300
Laboratoire Bellon (2)	1 545	+ 54
Norsk Hydro	149	– 8
Roussel-Uclaf (1)	1 520	+ 56,50

(1) Coupon de 21,50 F ; (2) coupon de 24 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	4-7-86	Diff.
Charter	27,60	– 0,5
Géophysique	296	+ 11,1
Imétal	64	– 4,5
INCO	89,60	– 2,90
Michelin	3 050	+ 240
Min. Penarroya	41,50	– 4,8
RTZ (1)	64,95	+ 0,75
ZCI	1,23	+ 0,02

(1) Coupon de 1,60 F.

Bâtiment, travaux publics

	4-7-86	Diff.
Auxil. d'entrepr. (4)	1 459	+ 39
Bouygues	1 285	+ 75
Ciments Français (3)	699	+ 65,50
Dumez	1 395	+ 105
GTM	375	– 3
J. Lefebvre	788	+ 34
Lafarge	1 340	+ 59
Maisons Phénix	236	+ 6
Poliet et Chausson (2)	1 530	+ 23
SCREG (1)	40	+ 20,10
SGE-SB	82	+ 3,40

(1) Droit de 12 F ; (2) droit de 83 F ; (3) coupon de 16,50 F ; (4) coupon de 10 F.

Métallurgie construction mécanique

	4-7-86	Diff.
Alspi	385	+ 35
Av. Dassault-B. (2)	1 280	+ 104,30
Chiers-Châtillon (3)	55,80	+ 0,30
De Dietrich (5)	1 500	+ 28
FACOM (1)	1 485	– 43
Fives Li.	291	– 14
Marine Wendel	391	+ 23
Penhoët	1 500	+ 70
Peugeot SA	995	+ 106
Poclain	65,50	– 0,70
Sagem (4)	2 864	+ 50
Strafor	525	+ 19
Vallourec	87	+ 0,30

(1) Coupon de 32 F ; (2) coupon de 29,30 F ; (3) coupon de 1,80 F ; (4) coupon de 36 F ; (5) coupon de 28 F.

Matériel électrique services publics

	4-7-86	Diff.
Alsthom-Atlantique (2)	431	+ 27,50
CIT-Alcatel (1)	2 155	– 5
Crouzet	338	+ 20
Générale des Eaux	1 365	+ 79
IBM	1 030	– 17
Intertechnique	1 920	+ 65
ITT (7)	400	+ 38
Legrand (5)	4 200	+ 431,25
Lyonnaise des Eaux	1 480	+ 165
Matra (3)	2 489	+ 256
Merlin-Gérin	3 385	+ 195
Moteurs Leroy-Somer	896	+ 54
Moulinex	88,10	– 4,90
PM Labinal (4)	690	+ 88
Radiotechnique (8)	900	+ 15
SEB	569	+ 29
Siemens	1 975	– 50
Schlumberger	236,50	+ 5,30
Signaux	535	inch.
Téléméc. Electrique (6)	3 420	+ 465
Thomson-CSF	1 360	+ 100

(1) Coupon de 70 F ; (2) coupon de 16,50 F ; (3) coupon de 57 F ; (4) coupon de 13 F ; (5) coupon de 31,25 F ; (6) coupon de 35 F ; (7) coupon de 1,50 F ; (8) coupon de 15 F.

Skis Rossignol et Salomon : le poids du dollar

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,21 milliard de francs en 1985-1986, en progression de 9,8 %, le résultat net des skis Rossignol sera légèrement inférieur à celui de 1984-1985 (41,64 millions de france contre 41,97 millions de francs). Motif : la prise en charge de frais exceptionnels de restructuration de deux filiales pour 12,5 millions de francs avant impôt, avec, notamment, la fermeture de l'unité de fabrication canadienne. Avec d'importants investissements (72 milliards de francs), une activité très satisfaisante aux Etats-Unis (25 % du marché mondial et 35 % des ventes de la firme), le chiffre d'affaires de l'exercice 1986-1987 devrait progresser de 10 %, de même que le bénéfice, dont la hausse pourrait être plus importante, mais est freinée par la baisse du dollar, dont la valeur moyenne tombera de 9,50 à 7,50 francs d'un exercice à l'autre. Même son de cloche chez Salomon (fixations et chaussures de ski). Après un exercice 1985-1986 ultra-brillant (+ 33 % sur le chiffre d'affaires, à 2,2 milliards de francs, et + 30 % sur le bénéfice, à 217 milliards de francs), la firme d'Annecy envisage une progression de 10 % sur le chiffre d'affaires et un maintien des résultats au niveau antérieur. *Raison : une certaine* stagnation des parts de marché, les dépenses pour la diversification (golf et ski alpin) et, surtout, la baisse du dollar. Après une période de consolidation, le développement devrait reprendre en 1988-1989. Avec quel dol*lar ? C'est tout le problème.*

F. R.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	4-7-86	Diff.
Bail Equipement	621	+ 15
Bancaire (Cie)	1 143	+ 79
Cetelem	1 509	+ 18
Chargeurs SA	1 245	+ 172
CFF	1 740	+ 205
CFI (6)	519	+ 29,50
Eurafrance	2 895	+ 72
Hénin (La)	660	+ 28
Imm. Pl.-Monceau	882	+ 37
Locafrance	680	+ 33
Locindus (2)	1 050	+ 1
Midi	6 020	+ 440
Midland Bank (4)	523	+ 59,50
O F P	1 470	– 70
Paris. de réesc. (3, 3b, 3t)	870	+ 73
Prétabail (5)	1 565	+ 19,60
Schneider	695	+ 70
UCB	745	+ 21

(1) Coupon de 6 F ; (2) coupon de 56 F ; (3) coupon de 15 F ; (3b) droit de 55 F ; (3t) droit de 163 F ; (4) coupon de 7,50 F ; (5) coupon de 84,60 F ; (6) coupon de 9,50 F.

Valeurs diverses

	4-7-86	Diff.
Accor	443,20	+ 38,20
Agence Havas	1 700	+ 15
Arjomari (4)	1 807	+ 59
Bic	623	+ 33
Bis (3)	1 342	+ 87
CGIP	1 140	+ 155
Club Méditerranée	570	+ 23
Essilor (1)	2 800	+ 228
Europe 1	1 388	+ 64
Hachette	2 800	+ 100
L'Air Liquide	809	+ 44
L'Oréal (2)	3 746	+ 366
Navigation Mixte	1 120	+ 122
Nord-Est	182	+ 4
Presses de la Cité	2 000	+ 31
Sanofi	733	+ 23
Skis Rossignol	1 345	+ 105

(1) coupon de 28 F ; (2) coupon de 30 F ; (3) coupon de 25 F ; (4) coupon de 22 F.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 27 juin	Cours 4 juillet
Or fin (kilo en barre)	78 250	78 500
– (kilo en lingot)	78 350	77 100
Pièce française (20 fr.)	521	520
Pièce française (10 fr.)	390	375
Pièce suisse (20 fr.)	522	516
Pièce latine (20 fr.)	451	442
● Pièce tunisienne (20 fr.)	451	430
Souverain	571	567
Souverain Elizabeth II	589	586
● Demi-souverain	356	346
Pièce de 20 dollars	2 920	2 870
– 10 dollars	1 460	1 362
● – 5 dollars	880	880
– 50 pesos	2 980	2 940
● – 20 marks	580	585
– 10 florins	472	466
● – 5 roubles	350	350

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 juillet

COURS	ÉCHÉANCES Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Premier	111,20	111,90	112,55	112,80
+ haut	111,35	112,05	112,75	112,90
+ bas	111,20	111,90	112,55	112,75
Dernier	111,25	111,90	112,75	112,85
Cours comp.	111,25	111,90	112,75	112,85

Nombre de contrats : 2 590.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Pechelbronn	+ 20,3	SCREG	– 23,2
CFDE	+ 19,4	Fonder. (Gén.)	– 11,4
Chargeurs SA	+ 16,2	Penarroya	– 10,4
Télémécanique	+ 16,2	*Majorette*	– 9,4
CGIP	+ 15,7	Imétal	– 6,6
Labinal	+ 15,4	Moulinex	– 5,8
Francarep	+ 15,0	Valeo	– 4,8
CFF	+ 13,4	Sefimeg	– 4,7
Midland BK	+ 13,4	Fives Lille	– 4,6
Compt. Mod.	+ 12,6	OFP	– 4,5

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	30 juin	1er juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet
RM	561 260	610 503	722 144	1 278 061	–
Comptant R. et obl.	6 324 620	5 980 100	4 587 825	5 279 817	–
Actions	375 791	356 868	265 851	515 750	–
Total	7 261 671	6 947 471	5 575 820	7 073 628	–

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)

Françaises	135,1	135	136,4	139,9	–
Étrangères	107,4	106,9	106,6	106,3	–

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)

Tendance	135,1	135,3	136,3	141,4	143,3

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	355,6	354,9	357,3	365,3	372,0

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Michelin	72 373	210 354 389
Peugeot	145 567	133 241 641
CSF	98 161	128 342 897
Midi	21 990	125 427 613
BSN	30 110	114 478 113
Total	295 351	108 602 456
Carrefour	33 733	99 973 531
Moët-Hennessy	45 819	95 385 272
Accor	222 967	92 402 196
Lesieur	79 102	88 820 767
Lafarge	66 895	88 531 678
Renault part.	44 951	78 242 792
L'Air Liquide	99 147	77 178 644

(*) Du 26 juin au 3 juillet inclus.

Onzième conférence internationale des Bourses de valeurs

La onzième conférence mondiale de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières se tiendra à Paris, du 15 au 18 juillet 1986, avec la participation de plus de trois cents représentants d'une cinquantaine de pays. Cette organisation regroupe les institutions qui, dans chaque pays, réglementent et contrôlent les Bourses de valeurs et les marchés financiers.

L'ordre du jour de cette importante manifestation comporte quatre points : l'internationalisation des marchés (les nouvelles technologies et leurs conséquences dans le domaine du développement et de la réglementation des marchés), l'intégration des activités financières, la privatisation des entreprises d'Etat et les facteurs actuels de développement des marchés. Cette conférence mondiale associera les commissions nationales des pays membres à des observateurs.

La Commission des opérations de Bourse (COB) a reçu mission d'organiser cette réunion internationale au cours de laquelle interviendront M. Yves Le Portz, président de la COB, M. Hohn Shad, son collègue de la SEC américaine, ainsi que ses homologues britannique, brésilien, canadien, malais, mexicain, nigérien, coréen, thaïlandais, vénézuélien... La séance d'ouverture du 16 juillet, à 10 h 15, sera marquée par une intervention de M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Outre l'organisation de différents ateliers, sont prévues des présentations et des démonstrations de divers systèmes informatisés utilisés par les Bourses des différents pays tels que le SEAQ (Londres), la NASDAQ (National Association of Securities Dealers, Etats-Unis), CATS (Toronto), ou le système Instinet (Reuter).

★ Renseignements : IGG, 15, rue Fénelon, 75497 Paris, Cedex 10, tél. : (1) 48-78-11-00. Lieu de la conférence : Palais des congrès, 2, place de la Porte-Maillot, 75017 Paris, tél. : (1) 46-40-27-58.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

En hausse

En dépit du repli observé jeudi, à la veille du 4 juillet consacré à la fête de l'indépendance qui revêt cette année un éclat particulier, le marché new-yorkais a continué à progresser, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles clôturant la mini-semaine boursière à 1 900,87 points. Les statistiques relatives au chômage ont peu influencé le Big Board alors que les pronostics établis par le *Wall Street Journal* et selon lesquels la croissance économique des Etats-Unis pour les six mois en cours sera supérieure à celle du premier semestre 1986, ont plutôt réconforté la communauté financière. La remontée éventuelle des taux d'intérêt et du dollar n'est guère escomptée dans la mesure où l'annonce d'un lourd déficit commercial en mai dernier (plus de 14 milliards de dollars) constitue plutôt un élément d'attentisme.

	Cours 27 juin	Cours 3 juil. (*)
Alcoa	38	38 1/8
ATT	25 3/8	24 1/8
Boeing	62 1/8	64
Chase Man. Bank	44 3/4	44 3/8
Du Pont de Nemours	83	82 1/8
Eastman Kodak	58 1/4	57 3/4
Exxon	61	60 3/4
Ford	55 1/8	54 5/8
General Electric	80 5/8	80 1/8
General Motors	76 3/4	77 7/8
Goodyear	33	33 1/4
IBM	147 1/4	149
ITT	54	58 1/8
Mobil Oil	31 3/8	31
Pfizer	71	72 3/4
Schlumberger	33 7/8	34 1/8
Texaco	32 1/8	30 7/8
UAL Inc.	54 7/8	52
Union Carbide	21 1/4	24 1/8
US Steel	20 1/2	20 3/8
Westinghouse	53 1/2	52 1/2
Xerox Corp	55	56

(*) Fête nationale le 4 juillet.

LONDRES

Hésitant

Appuyé en début de semaine par la performance record de Wall Street, et par le retour des investisseurs après les émissions d'actions de Morgan Grenfell et Thames TV, le Stock Exchange a par la suite viré à la baisse, après les résultats décevants de GEC (électriques), qui a enregistré la première diminution de son bénéfice annuel depuis dix-neuf ans, les pauvres débuts en Bourse de Morgan Grenfell et l'échec de l'OPA de Dixons sur Woolworth.

Les compagnies pétrolières ont été déprimées par l'ajournement sans résultat positif de la conférence de l'OPEP à Brioni et l'affaiblissement consécutif des cours du pétrole.

Indices *« FT »* : industrielles : 1 356,5 contre 1 354,4 ; mines d'or : 196,3 contre 198,5 ; fonds d'Etat : 91,66 contre 90,84.

	Cours 27 juin.	Cours 4 juillet
Beecham	418	435
Bowater	336	315
Brit. Petroleum	585	578
Charter	270	261
Courtaulds	300	297
De Beers (*)	633	650
Free gold	7 5/8	7 5/16
Glaxo	10 1/4	10 3/8
Gt. Univ. Stores	13 5/8	13 3/8
Imp. Chemical	996	100 1/8
Shell	800	776
Unilever	17 13/64	17 51/64
Vickers	470	478
War Loan	39 5/8	39 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Morosité

La Bourse a été morose cette semaine. A l'exception d'une brève reprise mercredi, les cours n'ont cessé de baisser pour terminer sur une chute d'environ 2 % en une seule séance, vendredi. En fin de semaine, plusieurs indices ont atteint leur niveau plancher de l'année. L'indice de la Commerzbank a atteint vendredi 1867,4 points contre 1951,6 points le vendredi précédent.

	Cours 27 juin	Cours 4 juillet
AEG	304	293
BASF	267	257
Bayer	297	282
Commerzbank	309	295
Deutschebank	783	741,50
Hoechst	267	255,10
Karstadt	351	347
Mannesman	212	187
Siemens	634	613
Volkswagen	535,50	472

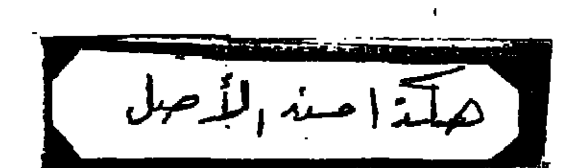
TOKYO

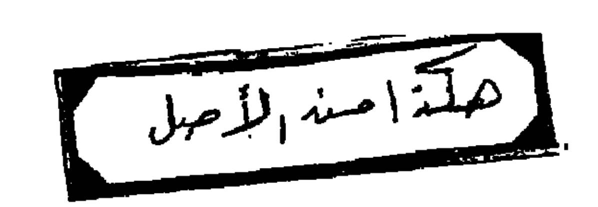
La hausse, toujours

La Bourse de Tokyo a vécu une semaine de hausse avec le soutien des investisseurs privés, l'indice Nikkei enregistrant de nouveaux records. Le Nikkei a terminé la séance de samedi à 17 595,36 yens, contre 17 500,43 yens la précédente semaine.

L'indice général a avancé d'une semaine à l'autre de 1 350,14 points à 1 355,31 points. Il avait progressé de 5,58 points la précédente semaine.

	Cours 27 juin	Cours 4 juillet
Akaï	490	460
Bridgestone	706	741
Canon	1 020	997
Fuji Bank	1 570	1 580
Honda Motors	1 170	1 130
Matsushita Electric	1 470	1 370
Mitsubishi Heavy	402	398
Sony Corp.	3 380	3 230
Toyota Motors	1 570	1 580





Crédits, changes, grands marchés

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

LONDRES

FRANCFORT

TOKYO

L'EUROMARCHÉ

En déclin prévisible : l'utilisation du billet vert

La situation générale s'est indiscutablement améliorée cette semaine sur le marché international des capitaux ainsi qu'en témoigne l'évolution du rendement de l'emprunt-phare à trente ans du Trésor américain qui s'est replié aux environs des 7,10 % alors qu'il y a encore peu il s'approchait rapidement de la barre fatidique des 8 %. La majorité des opérateurs s'attend à un nouvel abaissement du taux de l'escompte aux Etats-Unis et au Japon, sitôt terminées les élections nippones qui se déroulent ce week-end. Malgré cette encourageante perspective, l'euro-activité dans le secteur libellé en dollars américains reste stagnante.

La trop grande instabilité du dollar explique l'utilisation croissante des autres monnaies. Sur l'équivalent de près de 114 milliards de dollars d'émissions internationales lancées durant les six premiers mois de cette année, seulement 58 milliards, c'est-à-dire 51 %, ont vu le jour sous forme de dollars des Etats-Unis. Le yen, avec l'équivalent de 11,4 milliards de dollars, soit 10 % du total émis, s'est révélé la seconde devise du marché international des capitaux, suivi de près par le franc suisse (9,50 %), puis par le deutschemark (8,76 %), la livre sterling (6,5 %) et l'ECU (4,3 %).

A elles seules, les devises européennes, y compris le franc suisse, ont servi de support à près d'un tiers du volume internationalement émis pendant le premier semestre de 1986. Ce développement est appelé à s'accroître encore davantage au cours des douze mois à venir par suite de l'ampleur des excédents de la balance des comptes courants extérieurs que vont, à eux seuls, dégager cette année la Suisse, l'Allemagne, le Benelux et la France. Ils devraient atteindre l'équivalent de 110 milliards de deutschemarks, selon une étude publiée cette semaine par la National Westminster Bank. Ces excédents devraient être employés à trois fins principales : rembourser les dettes en dollars des pays européens (20 milliards de deutschemarks) ; financer les déficits des nations européennes affectées par la chute du prix du pétrole ou par un déficit structurel (8 milliards), et prêter hors d'Europe (32 milliards).

Le Crédit lyonnais innove

L'exception à la règle dans le secteur à taux fixe libellé en dollars a été le Crédit lyonnais. Pour ce faire, la banque française a utilisé une nouvelle formule où la technique du règlement différé s'allie à celle, traditionnelle, de la libération immédiate. D'une durée de sept ans, le montant de l'opération s'élève à 200 millions de dollars, répartis en deux tranches égales dotées d'un coupon annuel identique de 7,75 %. Mais l'une, à règlement immédiat, est offerte à un prix de 100,75, tandis que l'autre, à libération différée, est proposée à un prix de 101,125. Le règlement total de la première tranche devra s'effectuer le 20 août prochain. A cette date, par contre, seulement 15 % de la seconde tranche devront être acquittés par les acheteurs, le solde n'étant requis qu'un an plus tard, le 20 août 1987.

Cette structure présente un double avantage pour les investisseurs. Elle leur permet de jouer la détente des taux et assure une plus grande liquidité ultérieure de la tranche à libération partielle, c'est-à-dire un meilleur marché secondaire, parce que les deux volets seront entièrement fongibles. Le produit de la transaction dirigée par la banque américaine Morgan Stanley, en association avec le Crédit lyonnais lui-même, servira à refinancer des euro-emprunts antérieurs à un bien meilleur coût. Les fonds drainés par la présente opération feront, en effet, l'objet d'un « swap » qui permettra au Crédit lyonnais d'obtenir des dollars dont le taux d'intérêt variable sera de plus de 50 points de base inférieur au Libor.

Dans l'immédiat, le secteur des émissions internationales libellées en deutschemarks continue d'être hésitant.

Deux euro-emprunts en deutschemarks se sont, toutefois, très bien comportés cette semaine. Le premier, à taux fixe, émane de la Banque mondiale, qui est venue offrir 500 millions de deutschemarks sur dix ans à partir d'un prix de 99,25 % assorti d'un coupon annuel de 6 % pour procurer un rendement brut à échéance de 6,10 %. Très bien reçue, la transaction de la Banque mondiale s'est placée sans encombre.

Pour sa part, le Crédit foncier de France a préféré se tourner vers le secteur à taux d'intérêt variable pour lever 300 millions de deutschemarks sur dix ans. L'opération qui sera garantie par la France, portera un intérêt semestriel qui sera l'addition d'une marge de 5 points de base (0,05 %) à la moyenne des taux offerts et demandés sur les dépôts en euro-deutschemarks à six mois. A tout cela, qui est déjà fort maigre pour les prêteurs, s'ajoute le fait que les euro-obligations Crédit foncier seront préalablement émises à un prix de 100,30. La prime de 0,30 % par rapport au pair, signifie que ce sont les investisseurs qui, en outre, acquitteront tant la commission bancaire de 0,20 % que les frais d'introduction à la Bourse de Francfort, qui s'élèveront à 0,10 %. On ne peut dire qu'il s'agisse là d'un cadeau pour les prêteurs. En dépit, toutefois, de ces conditions très avaricieuses, la proposition du Crédit foncier a débouché sur un vif succès. L'attrait exercé par les émissions dont le risque est à caractère souverain, a pour effet de renvoyer aux oubliettes toute autre considération.

Les euro-émissions à taux fixe en ECU et en francs français n'attirent guère plus d'acheteurs que celles libellées en dollars. Comment s'en étonner ?

Conscient de marcher sur des œufs, le comité chargé de surveiller l'évolution du marché de l'euro-franc français a, une fois de plus, préféré jouer la prudence d'autant plus que l'intérêt étranger pour le papier français est actuellement très faible. Le calendrier de juillet a donc été limité à une poignée d'euro-emprunts nouveaux. De plus, il a été recommandé aux emprunteurs de ne pas chercher des durées trop longues. Michelin dont on ne sait trop bien si son opération ressort du calendrier de juin ou de celui du mois en cours, a, en début de semaine, lancé une euro-émission de 750 millions de francs d'une durée de sept ans. Offerte au pair, elle a, en fin de compte, bénéficié d'une demande très raisonnable grâce à son coupon annuel de 8,25 %. Celui-ci paraissait, lors du lancement, presque généreux. Heureusement que la clairvoyance conjuguée de l'emprunteur et des banques chefs de file de la transaction, à savoir Lazard et le CCF, avait fait choisir ce taux au lieu d'un 8,125 %. *« Il s'agissait d'un presque rien »*, comme le dit la chanson. Ce presque rien combiné avec une très belle signature a, cependant, fait toute la différence.

Dans la foulée de Bibendum, la Banque hypothécaire du Danemark, sous la garantie du gouvernement danois, Sumitomo Corporation et un emprunteur du secteur public français sont les trois débiteurs autorisés à solliciter le marché de l'euro-franc français ce mois-ci.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Marée descendante pour le dollar

Le « dérapage » attendu du dollar ne s'est pas fait attendre : il s'est produit dès cette semaine, essentiellement au profit du yen, qui se retrouve au voisinage de son plus haut cours historique atteint le 12 mai 1986, 159,90 yens pour un dollar. Cela, en dépit des interventions de la Banque du Japon pour plusieurs milliards de dollars. Il s'est produit sans attendre les élections nippones, comme si les opérateurs avaient voulu prendre les devants, jouant une nouvelle baisse du billet vert. A Tokyo, les exportateurs ont vendu massivement du dollar pour se couvrir, sans doute, contre un glissement ultérieur de la devise américaine.

Il faut dire que, devant l'accumulation de nouvelles défavorables en provenance de l'économie des Etats-Unis, la foi dans le dollar, ou tout au moins dans ses parités actuelles, commence à vasciller. Déficit record de la balance commerciale, très faible hausse des indicateurs économiques en mai, diminution des commandes à l'industrie, chute des ventes de maisons individuelles et, à la veille du week-end, réduction du nombre des emplois dans l'industrie : en dépit des déclarations officielles, tout laisse à penser que la croissance risque de rester « molle », de l'autre côté de l'Atlantique.

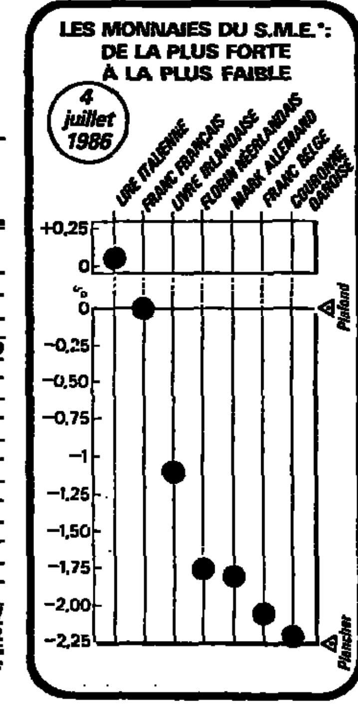
Par ailleurs, les pouvoirs publics, qui, il y a encore une quinzaine de jours, par la voix de M. Baker, secrétaire au trésor, paraissaient vouloir s'accommoder des taux de change du moment, semblent estimer que la baisse n'est pas encore suffisante. En milieu de semaine, M. Fred Bersten, ancien sous-secrétaire au trésor et directeur de l'Institut des relations économiques internationales, annonçait, à Tokyo, que le dollar, après un palier à 160 yens, fléchirait jusqu'à 120-130 yens d'ici la fin de la décennie. Il a estimé que le « billet vert » finirait par baisser de 10 % à 15 % par rapport aux autres monnaies, y compris le dollar canadien et le won sud-coréen. De son côté, M. Yoh Kurosawa, vice-président de l'Industrial Bank of Japan, a déclaré qu'un repli du dollar en dessous de 150 yens était possible dans les six mois qui viennent, ajoutant que le « niveau de survie » pour les entreprises japonaises se situe entre 170 et 180 yens pour un dollar.

En tout cas, la montée du yen cette semaine n'est pas de nature à améliorer les chances de M. Yasuhiro Nakasone, premier ministre sortant, et qui voudrait bien revenir. Outre la sévère réduction des bénéfices des grands exportateurs et les difficultés croissantes qu'elle occasionne aux petits, la hausse qui se poursuit depuis le 22 septembre 1985 a entraîné pour les compagnies d'assurance japonaises des pertes de change de près de 4 milliards de dollars (632 milliards de yens) sur leurs placements à l'étranger, essentiellement aux Etats-Unis, couvertes, il est vrai, par des plus-values sur la cession d'une partie de leur portefeuille boursier au Japon même. Le yen a monté par rapport à toutes les monnaies, battant son record à Paris à 4,32 F pour 100 yens.

Le mark s'est redressé un peu au sein du système monétaire européen, aux dépens du franc français, s'élevant à Paris, de 3,19 F à 3,1975 F. Pour expliquer ce raffermissement, on met en avant la faiblesse persistante de la couronne danoise et du franc belge, et aussi, dit-on, les nouvelles mesures d'assouplissement du contrôle des changes annoncées par MM. Chirac et Noir.

Ce qui impressionne le plus, c'est l'annonce d'une levée totale de ce contrôle dans les prochains mois, y compris la suppression de la sacro-sainte interdiction faite aux résidents de détenir des comptes en devises en France, et celle faite, depuis la guerre, aux banques françaises, de prêter des francs aux non résidents, de manière à éviter de fournir des munitions à toute spéculation contre le franc. Un bel acte de foi dans la solidité de notre monnaie, que rien ne menace à moyen terme, selon l'Institut privé de conjoncture IPECODE pour lequel la stabilité du franc paraît *« assurée pour longtemps »*.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 30 JUIN AU 4 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,5430	–	14,3990	56,7215	46,8485	2,2497	40,3747	0,8670
	1,5255	–	14,1793	55,3097	45,2386	2,2124	40,1687	0,06589
Paris	10,7160	6,9450	–	393,93	319,75	15,6240	283,87	4,6563
	10,7586	7,0525	–	390,07	319,04	15,6028	283,29	4,6474
Zurich	2,72003	1,7630	25,3851	–	81,1694	3,9662	72,0621	1,1820
	2,7581	1,8080	25,6364	–	81,7915	4,0000	72,6250	1,1914
Francfort	3,3514	2,1720	31,2743	1,2320	–	4,8863	88,7798	1,4562
	3,3721	2,2105	31,3440	1,2226	–	4,8985	88,7929	1,4566
Bruxelles	68,5863	44,45	6,4003	25,2127	20,4650	–	18,11688	2,9802
	68,9526	45,20	6,4090	25,0000	20,4478	–	18,1562	2,9785
Amsterdam	3,7750	2,4465	35,3367	138,77	112,64	5,5039	–	1,6402
	3,7977	2,4895	35,2995	137,69	112,62	5,5877	–	1,6405
Milan	2301,38	1491,50	214,75	846,00	686,69	33,5545	609,64	–
	2314,95	1517,50	215,17	839,32	686,49	33,5730	609,56	–
Tokyo	247,57	160,45	23,1029	91,0096	73,8720	3,6096	65,5834	0,10757
	252,62	165,60	23,4810	91,5929	74,9151	3,6637	66,5193	0,10912

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 4 juillet, 4,3284 F contre 4,2580 F le vendredi 27 juin.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le café en chute libre

Qu'il s'agisse de l'arabica (coté à New-York) ou du robusta (coté à Londres et Paris), le café est, depuis le début de 1986, le jouet de spectaculaires variations. Le 3 juillet, la tonne de robusta s'échangeait outre-Manche pour 1 632 livres, touchant ainsi son plus bas niveau des neuf derniers mois. En janvier, au plus fort de la sécheresse brésilienne, qui a détruit la moitié de la prochaine récolte, 1986-1987 (celle-ci est estimée à 14,7 millions de sacs de 60 kilos, contre 29 millions de sacs pour l'actuelle campagne 1985-1986), elle valait encore plus de 3 000 livres...

Devant cette situation paradoxale, les opérateurs ne savent plus à quel saint de Bahia se vouer. *« Les cours sont de 400 livres inférieurs à ceux de l'an dernier, alors que le Brésil, premier producteur mondial, disposera de moitié moins de marchandise »*, s'étonnait récemment un professionnel britannique. La rechute vertigineuse du café tient en réalité à l'affolement général qui a saisi négociants et torréfacteurs l'hiver dernier, à mesure que le soleil grillait les « cerises » du Parana et du *Minas Gerais*. Craignant une pénurie, ils ont rapidement constitué de gros stocks, aidés par les Etats concurrents du Brésil, trop heureux d'écouler à bon prix leur café. Dès avril, la torréfaction, jugeant ses réserves suffisantes, a nettement ralenti ses achats ; le coût du stockage pesant de surcroît sur ses liquidités. La peur a, pour un temps, écarté le danger.

Les spéculateurs, tels des insectes attirés par la lumière, avaient accru la flambée de janvier. Mais, devant la soudaine désaffection des professionnels, ils ont à leur tour pris la poudre d'escampette et accentué par leurs ventes le repli des cotations. Les pays producteurs concurrents du Brésil ont aussi contribué à ce retournement.

Au cours des sept premiers mois de la campagne 1985-1986, entre octobre et avril, leurs exportations ont atteint le volume record de 40,7 millions de sacs, un montant inégalé depuis cinq ans. Ces derniers souhaitent en effet gonfler leur part de marché au détriment de Sao Paulo, dans la perspective d'un rétablissement des quotas d'exportation. Ces contingents, fixés par l'accord international, ont été levés le 19 février, lorsque le café caracolait à New-York au-dessus de 250 cents la livre. Ils seront rétablis dès que le prix moyen calculé par l'ICO (Organisation internationale du café) retombera à 134,55 cents. Il se situait à 147,04 cents le 3 juillet. Or les futurs quotas devraient tenir compte de l'évolution des parts de marché des producteurs. Un enjeu qui a longtmeps motivé leurs ventes à tout-va.

« Le café a, semble-t-il, touché le fond », estimait ces jours-ci un professionnel. Après le chaud, le froid lui redonnera peut-être un coup de fouet. Avec l'hiver brésilien, les risques de gelées existent. Ils subsisteront jusqu'à la dernière semaine d'août.

ERIC FOTTORINO.

Un nouveau tableau de cotation

PRODUITS	COURS DU 04-07
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	913 Livres/tonne (+ 1)
Aluminium (Londres) Trois mois	737 Livres/tonne (– 23)
Nickel (Londres) Trois mois	2 510 Livres/tonne (– 180)
Sucre (Paris) Août	1 220 Francs/tonne (– 18)
Café (Londres) Septembre	1 608 Livres/tonne (– 82)
Cacao (New-York) Septembre	1 791 Dollars/tonne (+ 30)
Blé (Chicago) Septembre	245,25 Cents/boisseau (– 6,50)
Maïs (Chicago) Septembre	182,75 Cents/boisseau (– 6,85)
Soja (Chicago) Août	143 Dollars/t. courte (– 1,20)

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

A compter de cette semaine, notre tableau de cotations portera sur neuf produits, choisis pour leur importance dans le commerce mondial des métaux, des denrées, des céréales et des oléagineux. Le cuivre, l'aluminium et le nickel ont été ainsi retenus comme représentatifs de l'activité industrielle et commerciale dans le secteur des « non-ferreux ».

La France détient, en outre, une forte position comme producteur sur ces trois métaux. Le café, le cacao et le sucre sont de loin les trois denrées faisant l'objet des échanges les plus importants, de même que le blé et le maïs pour les céréales. Le tourteau de soja a été préféré aux huiles et aux graines, car c'est sous cette forme que les plus grosses quantités de soja pénètrent en France.

Les cotations prendront pour référence le marché directeur de chaque produit (Londres pour le cuivre, etc.). Dès lors qu'une matière première non incluse dans le tableau enregistrera une variation notable, celle-ci sera signalée.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

En attendant Godot

Tous les marchés financiers attendent Godot, comme dans la célèbre pièce de Samuel Beckett, à savoir une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Qui en prendra l'initiative ? Les Etats-Unis, où les nouvelles de l'économie ne sont pas bonnes ? Selon M. Henry Kaufman, célèbre gourou de Wall Street, les taux vont *« continuer de baisser »* d'ici à la fin de l'année dans ce pays, avant de se raffermir légèrement l'année prochaine.

Dans une déclaration à la chaîne de télévision CBS, il a prévu une diminution du taux d'escompte fédéral au cours des deux prochains mois, et peut-être une deuxième réduction d'ici à la fin de 1986, ajoutant qu'il voyait une nouvelle hausse des cours à Wall Street, indiquant qu'à son avis le niveau de 2 000 pour l'indice Dow Jones serait dépassé relativement facilement (il est à 1 900 à l'heure actuelle, à son sommet historique).

Au Congrès, on a entendu le président de la sous-commission de politique monétaire internationale du Sénat, M. John Heinz, inviter M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, à procéder sans plus attendre à une réduction du taux d'escompte, imité par M. Robert Dole, chef de file de la majorité républicaine de ce même Sénat. A vrai dire, M. Volcker est toujours resté insensible aux pressions, d'où qu'elles viennent, Maison Blanche ou Congrès, mais il est possible que, cette fois-ci, devant la mollesse de la croissance de l'économie américaine, il fasse un geste. Le fera-t-il le premier, ou attendra-t-il les partenaires des Etats-Unis, très sollicités pour jouer les locomotives ? A Tokyo, le gouverneur de la Banque centrale refuse de modifier sa politique, même après les élections législatives du 6 juillet. Pour lui, il n'est pas question d'abaisser le taux d'escompte, notant qu'en raison d'une forte demande intérieure il n'y avait pas lieu de redouter une crise de l'économie.

En Allemagne, même son de cloche. La Banque fédérale ne va ni baisser ses taux directeurs, fixés à 3,5 % pour le taux d'escompte et à 5 % pour le taux Lombard, ni les relever, comme la rumeur en avait couru il y a quelques jours, a déclaré, le 3 juillet, son président, M. Karl Otto Poehl, dans une conférence de presse donnée à l'issue de la réunion du Conseil national de la banque. Bien que, de l'étranger, on appelle presque chaque jour la Banque fédérale à abaisser ses taux, il n'y a, pour cela, *« aucune marque ni aucune raison d'un point de vue d'économie intérieure »*, a réaffirmé M. Poehl.

En revanche, la Banque fédérale ne prendra aucune mesure restrictive qui aurait pour effet de ralentir la croissance de la masse monétaire, trop rapide en avril et en mai. M. Poehl a révélé que cette croissance était moins rapide désormais, revenant de 7 % en rythme annuel à 6,5 % pour un objectif de 3,5 % à 5,5 %. L'une des explications de ce ralentissement est le reflux de capitaux extérieurs, entrés en Allemagne avant le réajustement du système monétaire européen début avril et ressortis après.

M. Poehl a refusé de commenter la possibilité d'une réduction éventuelle des taux d'intérêt américains et japonais. *« Nous menons notre propre politique et eux la leur. Quant aux taux d'intérêt allemands, ils sont déjà les plus bas du monde »*, a-t-il ajouté.

Epaulant le refus de l'Allemagne de relancer davantage son économie, la fédération patronale du bâtiment a annoncé que les commandes nouvelles enregistrées dans ce secteur en avril dernier étaient supérieurs de 11,3 % en termes réels à celles d'avril 1985, ce qui laisse prévoir la sortie du tunnel pour ce secteur, très déprimé depuis trois ans.

On en est là. En attendant, les taux à long terme fléchissent aux Etats-Unis, ce qui dope le marché des obligations. Cet optimisme se communique à Paris, où les cours du MATIF à l'échéance de décembre poursuivent leur lente remontée (112,75 contre 111,80).

Même la reprise des adjudications mensuelles du Trésor, sous forme d'obligations assimilables (OAT), n'a pas trop affecté le marché. Celui-ci a « digéré » assez correctement la dernière en date de ces opérations, qui a eu lieu sous la forme d'une nouvelle tranche à taux nominal de 7,50 %, échéance juillet 1996. Les soumissions ont été de 29,4 milliards de francs. Il a déjà été adjugé pour 6,5 milliards de francs, au prix pondéré de 98,37 %, soit un rendement moyen de 7,76 % contre 7,83 % pour l'adjudication de 26 milliards de francs du 10 avril dernier et 8,26 % pour celle de 12,8 milliards de francs du 3 avril.

De l'avis général, le taux final de 7,76 % a été « très tiré », avec un succès un peu forcé, aidé, dit-on, par quelques « grosses mains », à moins que le marché n'anticipe absolument une nouvelle baisse des taux.

En tout cas, le bon accueil réservé à cette adjudication a un peu redoré le blason du Trésor, qui porte toujours le poids des 26 milliards de l'émission du 10 avril, pas encore entièrement casés.

Sur le marché financier, on a noté, en fin de semaine, le lancement de deux emprunts de la BFCF, 4 milliards de francs au total, dont une tranche à taux fixe à treize ans, 7,90 % nominal et 8,20 % réel, avec possibilité d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur à partir de 1993, et une tranche à taux variable (95 % du TMO) à dix ans. L'accueil a été très mitigé, surtout en raison des possibilités de remboursement anticipé, que les souscripteurs n'affectionnent guère.

D'une manière générale, le marché obligataire, quoique convalescent, n'est pas bon, et attend un signe patent de baisse des taux. Rappelons qu'au 30 juin il avait collecté depuis le début de l'année 209 milliards de francs, 25 % de plus que pendant la même période de l'an dernier. C'est beaucoup, c'est trop, disent certains. Notons enfin que, selon les statistiques de TGF (technique de gestion financière), l'encours des SICAV court terme a augmenté de 3,4 milliards de francs en juin, atteignant 279,3 milliards de francs avec des modifications assez sensibles. Les SICAV dites monétaires (plus de 75 % de leurs actifs en bons du Trésor, billets de trésorerie, réméré, créances hypothécaires) ont progressé de 21,8 milliards de francs, aux dépens des SICAV régulières (pour leurs performances) et des SICAV dites sensibles. Il faut y voir une plus grande prudence des gestionnaires, désormais attentifs au risque de pertes en capital sur toute remontée des taux.

F. R.

Le Monde

Dans le neuvième arrondissement de Paris

Un jeune homme est mortellement blessé par un CRS

Un jeune homme âgé de vingt-huit ans, Loïc Lefèvre, peintre carrossier, domicilié à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), a été tué par un policier dans la nuit du 4 au 5 juillet, rue de la Victoire, à Paris (9e arrondissement). Il était un peu plus de 1 heure du matin lorsqu'une 2 CV de couleur verte, immatriculée dans les Vosges (7421 QE 88), roulant apparemment à vive allure et venant de la droite, a croisé un fourgon de CRS, l'obligeant à freiner brusquement.

Les policiers, qui voulaient contrôler le véhicule, l'ont alors pris en chasse. A bord de la 2 CV, deux jeunes gens ont tenté de prendre la fuite en direction du boulevard Haussmann. Ils se sont ainsi engagés en sens interdit dans la rue de Mogador. Le conducteur, serrant de près le trottoir, cherchait à éviter les véhicules arrivant en sens inverse, mais a fini par heurter une R 5 et par percuter une borne métallique. Le passager de la 2 CV est alors sorti de la voiture en passant par le toit ouvert. Un gardien de CRS, descendu de son fourgon, l'a poursuivi, armé d'un fusil. Une centaine de mètres plus loin, le jeune homme est tombé : c'est à ce moment, alors qu'il était à terre et sans arme, que le policier a tiré à deux reprises, l'atteignant mortellement dans le dos.

Plusieurs impacts ont été relevés sur le corps de la victime. Les deux projectiles ont traversé le corps de part en part, pour l'un, sectionnant quatre doigts de la main gauche, et, pour l'autre, se fichant dans l'avant-bras droit. Le gardien de CRS a ensuite appelé ses collègues, qui avaient interpellé le conducteur de la 2 CV. Pendant plus de deux heures, ce quartier très animé la nuit, avec ses salles de spectacle, ses nombreux restaurants et ses prostituées, a été bouclé par les forces de sécurité. L'ami de la victime et le conducteur de la R 5 ont été emmenés par les policiers. Une fois les constatations faites et le corps enlevé, les traces de sang sur le trottoir ont été lavées par les policiers.

L'enquête a été confiée à l'inspection générale des services. De bonne source, on apprend que le policier qui a tiré affirme qu'il croyait que le jeune allait se servir d'une arme.

Ce policier, âgé de trente ans, qui appartient à la CRS 54 de Marseille, a déclaré qu'au moment où il atteignait la rue de la Victoire, le jeune homme s'est retourné vers lui et aurait alors fait un geste en portant la main à la hanche, dégageant son blouson. Le CRS aurait alors aperçu un objet noir qu'il a pris, dit-il, pour une arme. C'est pourquoi il aurait tiré, le jeune homme lui faisant face, debout. Près du corps de la victime, une bombe lacrymogène noire a, en effet, été retrouvée.

Mais on lira ci-dessous les témoignages donnés au *Monde* par quatre jeunes gens. Ils sont clairs : à aucun moment, le jeune homme n'a eu d'attitude menaçante. Il ne s'est pas retourné et n'a pas sorti d'arme. Le policier a tiré alors que le jeune homme, disent les témoins, était à terre.

Ag. L.

Quatre témoignages

Jean-Luc Daniel, vingt-huit ans, journaliste à Que choisir ? *:*

« Vers 1 heure du matin, une 2 CV vert pomme avec deux jeunes passagers tourne assez brusquement à l'angle de la rue Meyerbeer pour s'engager dans la rue Halévy. Venant de la droite, elle coupe le chemin à un fourgon de CRS, qui pile. La 2 CV s'arrête au feu rouge suivant. Le fourgon s'arrête à sa hauteur. Le feu passe au vert et le fourgon vient se mettre en épi devant la 2 CV. Les CRS commencent à descendre. la voiture démarre alors, tourne à gauche dans le boulevard Haussmann. Les CRS remontent dans leur fourgon, mettent la sirène et prennent la Citroën en chasse. Celle-ci prend la rue de Mogador, en sens interdit. »

Jérôme, trente-cinq ans, graphiste, et Nicolas Oudin, trente-quatre ans, maquettiste :

« Remontant la rue de Mogador, nous nous retournons en entendant la sirène. Nous voyons une 2 CV remontant à contre-courant la rue, rapidement, poursuivie par un véhicule de CRS. Le conducteur tente de monter sur le trottoir pour éviter une voiture R 5 qui vient en sens inverse. Mais la 2 CV se retrouve bloquée, les deux roues sur le trottoir, accrochée à un arceau métallique. Le fourgon CRS pile juste derrière et les CRS commencent à sortir. Le passager de la 2 CV, qui roulait décapotée, sort par le toit et se met à courir. Il a les cheveux longs, une veste en jean, un air « loubard ». Il court lourdement, de grosses chaussures aux pieds. Un CRS le suit, pendant toute la course, à une distance de 2 ou 3 mètres au plus. Il tient son fusil à l'horizontale. La poursuite ne se fait pas dans l'affolement, mais à une allure moyenne, sans cri. Nous suivons l'action. Les deux hommes s'engagent sur la droite dans la rue de la Victoire. Quelques secondes s'écoulent avant que nous entendions deux coups de feu nettement séparés. Nous ne voyons pas la scène. Mais nous regardons le CRS qui, un moment après, sort de la rue de la Victoire, son fusil canon en l'air, calé sur la hanche. Il paraît très calme et appelle ses collègues. Puis, en nous avançant un peu nous voyons le corps étendu sur la chaussée. Nous sommes très surpris car, au vu de l'attitude du CRS, nous avions cru qu'il avait seulement tiré en l'air et que le passager de la 2 CV avait pu s'enfuir. »

Max Dantès, vingt-six ans, courtier en assurance (il a vu, lui, la scène des coups de feu).

« Après avoir entendu la sirène, j'aperçois le jeune homme en train de courir poursuivi de très près par le CRS dont le fusil vise le dos du fuyard. Le CRS tente de le déséquilibrer d'un coup de crosse, *mais il échoue*. Il ordonne au jeune homme de s'arrêter, mais sans succès. Dans la rue de la Victoire, le jeune homme court sur le macadam et essaie de s'engager entre deux voitures. Il n'y parvient pas et tombe à la hauteur de ces deux véhicules. Le CRS s'arrête. Il baisse le canon de son arme vers le jeune homme à terre (et que je ne vois pas, car il est masqué par les voitures). Mais je vois très bien le CRS. Il tire à deux reprises vers le bas, son arme à la hanche. Très calmement, sans affolement. Puis le CRS hésite un peu. Il revient alors sur ses pas et appelle ses collègues à l'aide d'un sifflet.

» *Je ne comprends pas.* Le jeune homme était à terre. Le CRS l'avait à portée de la main. Pourquoi a-t-il tiré ? »

Témoignages recueillis par **ERICH INCYIAN.**

M. Charles Pasqua : « S'il y a des fautes, elles seront sanctionnées »

Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, évoquant la mort d'un jeune automobiliste tué par un policier à Paris, a déclaré, samedi 5 juillet, que, *« s'il y a des fautes, elles seront naturellement sanctionnées »*. Mais il a précisé : *« En contrepartie, s'il y a eu présentation malveillante des faits, je n'hésiterai pas à saisir la justice chaque fois que cela sera nécessaire. »*

Cette bavure policière a été évoquée par le ministre au comité central du RPR : *« Nous y verrons plus clair lorsque nous serons en possession du rapport de l'inspection des services »*, a-t-il déclaré en arrivant à la réunion.

La préfecture de police : le CRS s'est estimé en légitime défense

La préfecture de police de Paris a publié samedi, en fin de matinée, le communiqué suivant :

« Cette nuit, à 0 h 45, une patrouille de CRS *en mission de sécurité générale* remarque une 2 CV qui circule boulevard Haussmann, tous feux éteints et de manière dangereuse.

» Or des instructions ont été données et répétées ces derniers jours pour que les forces de police et de gendarmerie apportent une vigilance particulière aux infractions à la circulation routière, qui causent chaque année des dizaines de morts et des milliers de blessés, en particulier la nuit à Paris.

» La patrouille tente d'intercepter cette voiture dangereuse, qui essaie de lui échapper en heurtant le véhicule de police, en brûlant plusieurs feux et en s'engageant enfin rue de Mogador dans un sens interdit, où elle percute de face un véhicule roulant dans le sens de la circulation. Néanmoins, l'interpellation a eu lieu.

» Le conducteur de la 2 CV s'enfuit. Au cours de la poursuite, il se retourne vers un gardien CRS en sortant de dessous son blouson un objet que le gardien prend pour une arme. Le fonctionnaire de police s'estime en légitime défense et tire deux fois sur l'homme, l'atteignant à la poitrine et à l'annulaire gauche. L'objet s'avérera être une bombe à gaz paralysant. Quant à l'autre passager, manifestement en état d'ivresse, il a été interpellé.

» Une enquête est immédiatement ouverte par l'IGS pour déterminer, grâce notamment aux expertises balistiques, les circonstances précises de cette affaire. Le conducteur et le passager de la 2 CV étaient déjà connus pour leurs antécédents judiciaires. Les témoins éventuels de l'affaire de la nuit dernière sont invités à se faire connaître dans les meilleurs délais à l'Inspection générale des services de la préfecture de police, en appelant le 42-60-33-22 (poste 34-62). »

La momie dévoilée

La diva est allongée, nue, dans un studio de Lyon. Sous les projecteurs de cinéma, entourée de colonnes bleues, de miroirs blancs, elle montre une moue dédaigneuse. Les bandelettes, les linceuls, les sangles qui la protégeaient de l'injure du temps lui ont été enlevés.

La momie vient de servir à une première expérience à laquelle, autour du professeur d'égyptologie J.-C. Goyon (université Lyon-II), ont participé une équipe de médecins, de botanistes, de membres du musée Guimet et du Musée des tissus, de Lyon.

Sortie des réserves du musée Guimet, la momie a d'abord été examinée au scanner de l'hôpital Edouard-Herriot, puis autopsiée. Les images ainsi obtenues ont fait voir aux chercheurs une coupe transversale très précise, une vue globale de l'état de la momie sans détériorer celle-ci, faisant apparaître ses lésions aux vertèbres et la position exacte des paquets contenant ses viscères.

En effectuant une autopsie complète, *l'objectif* de l'équipe pluridisciplinaire était de mettre en évidence, de saisir, les gestes chirurgicaux qui accompagnaient le rite funéraire. Si les textes ne manquent pas sur la fonction religieuse de l'embaumement, l'acte de l'opérateur, « le couteau noir », demeure méconnu. L'autopsie a permis de vérifier que la phase chirurgicale était menée avec une grande connaissance du corps humain.

L'étude des tissus a mis fin aussi au mythe des momies enroulées *dans du bitume. Le corps était en* fait enduit de résines végétales mélangées, qu'il faut encore déterminer. Chacun est reparti avec ses échantillons, ses poussières, ses cristaux, afin d'approfondir les analyses.

Quelques données lèvent un peu le voile de l'anonymat. Décédé de mort naturelle, vers la cinquantaine, l'homme souffrait d'arthrose. Sa taille était de 1,72 m. Il a peut-être vécu en Haute-Egypte, sous le règne de Ptolémée IV, vers 230 avant notre ère.

En septembre, deux films seront diffusés, l'un pour les étudiants, l'autre pour le grand public.

La momie « recollée », mais non réemmaillotée, est retournée dans les réserves du musée Guimet.

BRUNO CAUSSÉ.



Zimbabwe

Jimmy Carter « insulté »

Harare *(AFP)*. – L'ancien président *démocrate américain* Jimmy Carter a décrit, vendredi 4 juillet, comme *« une insulte contre son pays et contre lui-même »* un discours d'un ministre zimbabwéen qui avait provoqué le même jour le départ de plusieurs diplomates occidentaux d'une réception. Ce discours du ministre des affaires étrangères, M. Witness Mangwende, lu en son nom par le ministre de la jeunesse, des sports et de la culture, M. David Karimanzira, à la réception offerte par l'ambassade des Etats-Unis à l'occasion de la fête nationale américaine, critiquait en termes vifs les pays occidentaux pour leur opposition à des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Il les accusait *notamment de vouloir protéger* leurs investissements et leurs bénéfices en Afrique du Sud.

Coup de semonce des industriels

Les deux géants américains de la publicité ont perdu d'importants budgets

Valse des budgets de publicité aux Etats-Unis depuis les grandes concentrations qui ont donné naissance à ce que les Américains appellent des « méga-agences » de publicité : Saatchi & Saatchi rachetant Ted Bates Worldwide et trois grandes agences (BBDO International, Doyle Dane Bernbach et Needham Harper Worldwide) se recombinant pour donner le groupe Omnicom. Les grands annonceurs n'ont pas semblé trouver à leur goût ces fusions, qui entraînent les budgets publicitaires de leurs produits dans une aventure qu'ils n'ont pas choisie et qu'ils ne maîtrisent pas.

Les uns derrière les autres, les industriels retirent des budgets aux deux nouveaux « grands » pour les confier à d'autres agences. *Advertising Age*, hebdomadaire américain de publicité, a recensé ces mouvements : Saatchi & Saatchi/Ted Bates aurait ainsi perdu en deux mois 358 millions de dollars de budgets, n'en gagnant que 103 millions par ailleurs, soit une perte nette de 255 millions de dollars, et Omnicom aurait perdu 205 millions de dollars, n'en regagnant que 88 millions, soit une perte de 117 millions de dollars.

Les annonceurs en question ont nom Colgate, RJR Nabisco (premier groupe agro-alimentaire américain) ou Warner-Lambert (produits d'hygiène et de beauté)... Ce dernier a ainsi rompu avec Ted Bates une collaboration vieille de trente ans. Nul doute que les industriels tiennent *ainsi à réaffirmer leur indépendance* vis-à-vis des agences de publicité et leur volonté de rester maîtres de leur politique publicitaire, produit par produit. Ils apprécient mal de voir certaines de leurs marques rejoindre des produits *concurrents* dans le giron d'un même groupe publicitaire, malgré le soin pris par les méga-agences de conserver des structures distinctes. Charbonnier veut rester maître chez lui.

Le grand gagnant de ces mouvements est Young and Rubicam, l'an dernier encore première agence américaine et mondiale (en perpétuelle lutte pour la première place avec le Japonais Dentsu) et que les grandes fusions d'avril et de mai derniers avaient rejeté à la troisième place aux Etats-Unis : il a engrangé 294 millions de dollars de nouveaux budgets, n'en perdant que 40 millions, soit un gain net de 254 millions de dollars. Les responsables de Young and Rubicam se montrent tout à fait satisfaits de la stratégie de concentration de ses grands concurrents, estimant que la création des méga-agences améliore sa propre image de marque.

La perte de plus d'un demi-milliard de dollars de budgets par les deux nouveaux grands de la publicité est sans doute plus qu'un coup de semonce. *Elle* doit faire réfléchir les agences qui seraient tentées de suivre l'exemple des méga-agences à l'efficacité d'une stratégie du gigantisme.

JOSÉE DOYÈRE.

Les investissements financiers américains

Une manne pour l'étranger

« Sans l'étranger, Paris reste une Bourse de province », nous confiait récemment un familier de la corbeille. Il est vrai que ses trois années de lune de miel, la Bourse de Paris les doit autant aux mesures édictées par les pouvoirs publics en faveur du palais Brongniart qu'aux achats répétés des investisseurs étrangers, notamment nord-américains. Et si le flot venait à se tarir ? se demandait-on avec *effroi* il y a quelques semaines lorsque le marché parisien, fortement secoué par deux ou trois sérieux coups de tabac, craignait par-dessus tout de flanquer la frousse à l'Oncle Sam.

Heureusement, il n'en est rien. C'est du moins ce que pense le Centre d'observation et de prospectives sociales (COPS) à partir d'une étude toute récente menée auprès de vingt-cinq fonds de pension américain parmi les plus *importants et dont le contenu* sera bientôt rendu public. Il ressort de cette enquête réalisée en juin dernier aux Etats-Unis que, d'une façon générale, les investissements à l'étranger de ces organismes, qui représentent actuellement environ 1,5 % de leurs actifs seulement, devraient atteindre au moins la barre des 5 %, *certains d'entre eux n'hésitant* pas à la franchir.

Il s'agit, par exemple, du Pension Reserves Investment Management Board de Boston, qui gère 1,25 milliard de dollars, du Los Angeles City Employees Retirement System (2 milliards de dollars), ou encore du Los Angeles County Employees Retirement *City* System (5,5 milliards de dollars).

Les derniers seront les premiers... En effet, si l'on en croit le COPS, le Los Angeles County Employees, qui jusqu'à présent n'avait pas misé un cent sur les Bourses non américaines, est prêt à présent à y investir jusqu'à 15 % de ses actifs. A titre de comparaison, il faut savoir que les fonds de pension américains gèrent quelque 1 600 milliards de dollars. Or l'augmentation de leurs investissements à l'étranger depuis le début de l'année 1986 n'a représenté que 5 milliards de dollars environ. On peut donc en conclure, d'après les estimations faites par les propres dirigeants de ces organismes, que les fonds de pension investiront environ 80 milliards de dollars « hors les murs » au cours des deux ou trois prochaines années.

En affinant cette analyse, on *peut constater que ce sont les* fonds de pension des Etats et des municipalités qui ont investi le moins à l'étranger jusqu'à présent en raison de leurs règles de fonctionnement très strictes. Actuellement, ils représentent plus du quart des 1 600 milliards de dollars précédemment évoqués mais seulement 5 % des *actifs investis à l'étranger* par ces fonds.

A l'avenir, *« leurs investissements à l'étranger pourraient être multipliés par dix alors que ceux des fonds de pension des sociétés ou des autres institutions ne seront multipliés que par trois »*, assure cet organisme.

A la lecture de ce pronostic, on imagine déjà les boursiers parisiens se frotter les mains à l'idée de cette manne qui devrait s'abattre sur les places européennes. Mais prudence... *« C'est le Japon qui va profiter principalement de ces investissements ainsi que le reste du Pacifique. »* Pourquoi ? Tout simplement parce que *« les fonds de pension américains appliquent presque tous une règle stricte qui leur interdit d'investir dans une société cotée qui possède 10 % ou plus d'une société sud-africaine. En Grande-Bretagne et en RFA, les deux tiers des sociétés, dans un cas, et la moitié d'entre elles, dans l'autre, sont éliminées par cette règle. Les sociétés françaises sont moins concernées mais quelques très grosses valeurs de la cote seront touchées. »*

Par contre, moins de 5 % des sociétés nippones sont dans ce cas car il existe déjà des règles locales limitant ce type d'investissements. D'où l'intérêt pour l'Empire du Soleil-Levant. Mais, soyons rassurés : l'impact de ces capitaux en goguette *« sera suffisant pour soutenir les Bourses européennes dans une expansion continue »*. Ce facteur de hausse est considérable et *« va bouleverser les habitudes du marché à long terme »*, affirme doctement le COPS.

SERGE MARTI.

En Chine

Dévaluation de 15,8 %

Pékin (*AFP*). – La Chine a procédé à une dévaluation d'environ 15,8 % de sa monnaie, selon les cotations publiées ce samedi 5 juillet par l'agence Chine nouvelle.

Le tableau des changes de l'agence chinoise révèle que le yuan a chuté d'environ 15,8 % par rapport aux monnaies de dix-huit pays avec lesquels la Chine réalise l'essentiel de ses échanges commerciaux.

Par rapport au dollar, le taux du yuan s'établit désormais à 27 cents, *contre 31 cents précédemment, soit* 3,69 yuans pour un dollar. Cette dévaluation est la plus importante jamais décidée par Pékin, selon les milieux financiers. La monnaie chinoise avait toutefois progressivement perdu 40 % de sa valeur au cours des années 1984 et 1985.

Baisse des taux d'intérêt du « consensus »

L'OCDE a annoncé, vendredi 4 juillet à Paris, une baisse de 1,4 point à dater du 15 juillet, de l'ensemble des taux d'intérêt minimum des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien financier public.

Ces taux d'intérêt font l'objet, au sein de l'OCDE, d'un accord appelé « consensus ». Ils sont révisables tous les six mois. Ainsi, par exemple, les taux pour les pays relativement pauvres passent à 7,40 %.

« La baisse qui interviendra le 15 juillet, a précisé l'OCDE dans un communiqué, *aura pour effet de ramener les taux d'intérêt minimum à des niveaux proches de ceux auxquels ils s'établissaient au moment de l'entrée en vigueur du « consensus » en juillet 1976. »*

Le numéro du « Monde » daté 5 juillet 1986 a été tiré à 478 261 exemplaires

A B C D E F G

